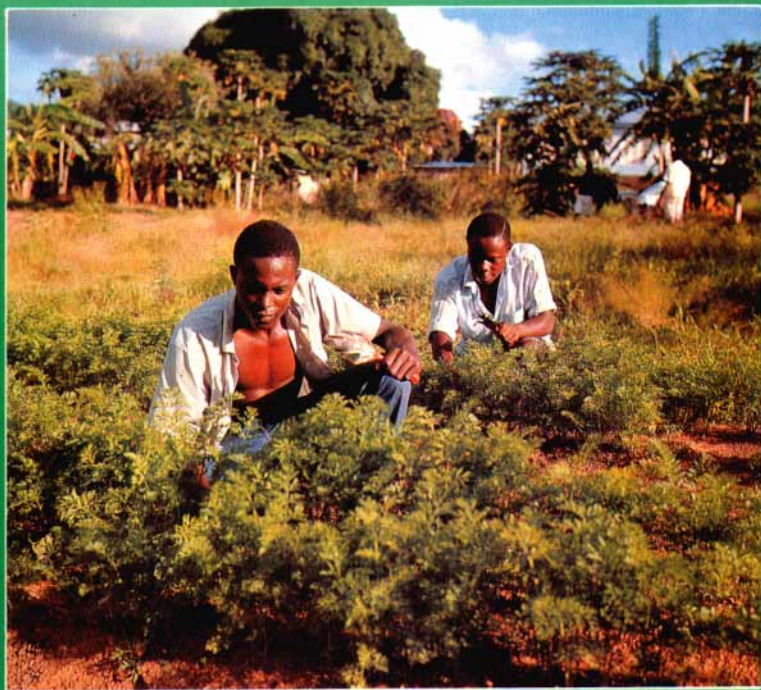


Yapi Simplicite Affou

La relève paysanne en Côte d'Ivoire

Étude d'expériences vivrières



KARTHALA - ORSTOM

**LA RELÈVE PAYSANNE
EN CÔTE D'IVOIRE**

Yapi Simplicie AFFOU

La relève paysanne en Côte d'Ivoire

Étude d'expériences vivrières

**Éditions de l'ORSTOM
213, rue La Fayette
75480 Paris Cedex 10**

**Éditions KARTHALA
22-24, bd Arago
75013 Paris**

DU MÊME AUTEUR

Les planteurs absentéistes de Côte d'Ivoire, collection Travaux
et Documents, Éditions de l'ORSTOM, 1987.

Préface

Une ancienne et franche amitié avec S. Affou Yapi m'avait valu de suivre, avec l'attention critique que n'interdit pas la sympathie, la conception et la rédaction de cette étude. Le lecteur pourra aisément se convaincre, quand il aura pris connaissance de ce document, que cette brève préface ne se justifie pas par le seul plaisir de sacrifier aux élans de l'amitié : le sérieux de la démarche du chercheur, la rigueur de son analyse, les qualités d'exposition fondent le bonheur de ce court ouvrage.

Court mais important. Ne traite-t-il pas, à partir de minutieuses observations d'expériences concrètes, de certains des problèmes actuels fondamentaux du continent africain : la question alimentaire et vivrière, le complexe processus de modernisation des techniques et des structures agricoles, le passage délicat à l'intensification de la production, le douloureux rajeunissement des chefs d'exploitation, l'incertain rapport des jeunes à la terre ? Sur tous ces thèmes, alliant le doute fécond à l'intérêt agissant, S. Affou Yapi livre son diagnostic et ses interprétations dans la pleine maîtrise des principes de l'art scientifique.

On appréciera son goût pour les enquêtes empiriques qui n'est pas pour autant démission à l'endroit des perspectives et problématiques théoriques. Car c'est bien à un va-et-vient entre réflexions conceptuelles et traitement des données factuelles tirées « du terrain » que se livre notre auteur, réussissant un compromis peu répandu chez nos collègues qui oscillent plus naturellement entre la confection

d'inventaires purement empiristes et la fuite dans des spéculations strictement abstraites.

Dans cette même veine qui inspire l'auteur, on aura tôt fait de remarquer que le bilan qu'il dresse des expériences d'installation et de retour des jeunes à la terre n'est rien moins que critique, que les situations sont fort souvent compromises, les acteurs désabusés ou abusés, les mécanismes objectifs de l'échec paraissant prendre en défaut les meilleures intentions et dispositions. L'analyse prend le contre-pied des affirmations triomphales trop souvent entendues dans les sphères officielles et qui alimentent un trompeur sens commun qui voit dans les formules d'incitation des jeunes au métier de la terre la solution aux problèmes de toutes sortes auxquels est confronté la société ivoirienne contemporaine : déficits alimentaires, déscolarisation et chômage des jeunes, déséquilibres villes/campagnes, etc.

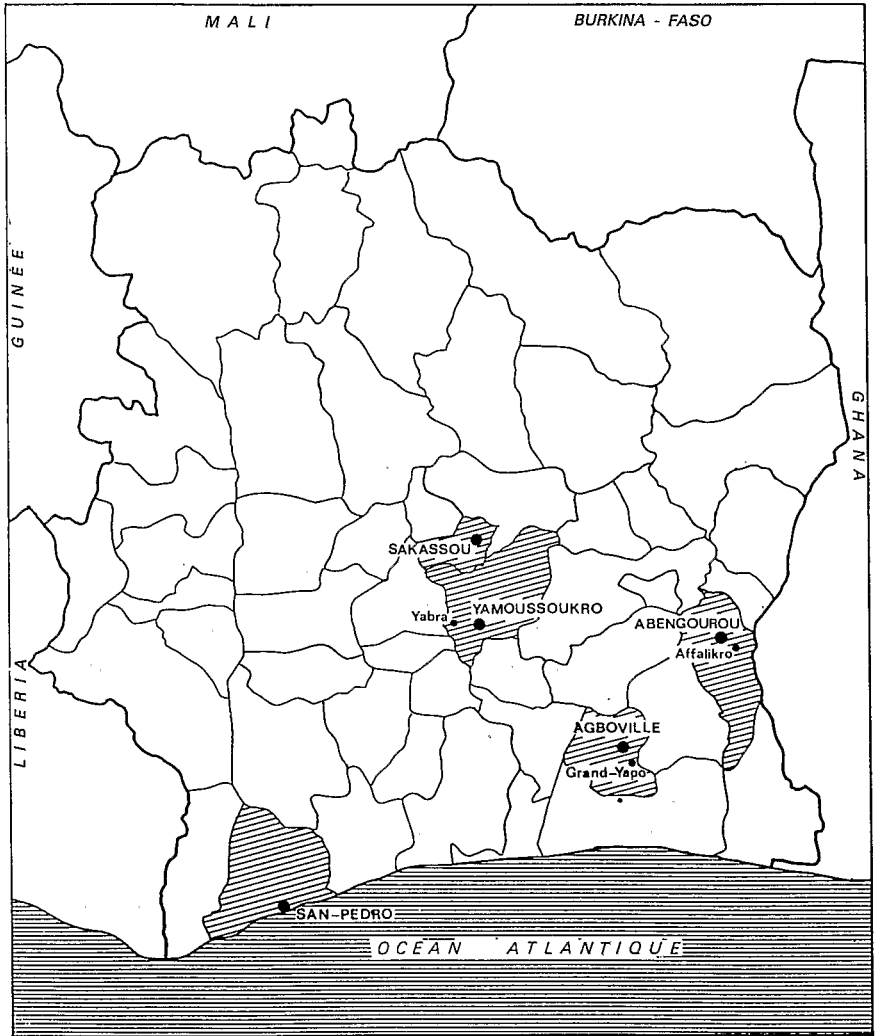
Or, l'évolution macroéconomique de cette dernière décennie impose une exacte connaissance des contraintes et des potentialités des systèmes agricoles. La crise des finances publiques, l'alourdissement de la dette, l'essoufflement du modèle d'industrialisation, l'accentuation des conditions de la compétitivité à l'échelle mondiale, la chute structurelle des cours des produits primaires d'exportation (café et cacao en tête) invitent sans doute à la redécouverte des « vertus » rurales et agricoles longtemps négligées sur l'autel d'une conception de la modernisation à marche forcée.




A défaut de développer solidement et durablement les économies des pays africains, les agricultures vivrières, éventuellement rajeunies, intensifiées, technicisées, peuvent au moins contribuer à la survie alimentaire à laquelle paraissent se réduire les seules possibilités offertes par des ajustements structurels imposés depuis bientôt dix ans. En conséquence, mieux connaître le milieu paysan, dans ses opportunités de changement mais aussi dans ses difficultés et blocages, poser sans dogmatisme le problème de la modernisation agricole, non seulement sous l'angle de ses impérieuses déterminations mais sous le rapport aussi de



ses échecs avérés, c'est contribuer à forger les outils, conceptuels et matériels, sur lesquels les Africains en général, les Ivoiriens en particulier devront encore longtemps compter.

Yves-A. Fauré
Maître de conférences
à l'Institut d'études politiques de Bordeaux
chercheur à l'ORSTOM/Abidjan

DÉPARTEMENTS ET VILLAGES D'ENQUÊTES



-  Département d'enquête
-  Village d'enquête
-  Chef-lieu de Département

-  Limite de Département
-  Limite d'État

0 50 100 km

Introduction

1. Le problème

Grâce à une politique de développement économique fondé sur l'agriculture, la Côte d'Ivoire est non seulement parvenue à se mettre à l'abri de la famine qui secoue en ce moment maints pays africains, mais elle a su également se doter de moyens financiers qui lui permettent de dynamiser de façon sensible les autres secteurs d'activité.

Étant donné son importance stratégique pour le pays, (indépendance économique en général et indépendance alimentaire en particulier), le secteur agricole doit demeurer une priorité. Ce faisant, son développement gagnerait à être conforté au double plan qualitatif et quantitatif. Cette consolidation s'impose comme une nécessité au regard de la situation créée par l'évolution économique de la Côte d'Ivoire : croissance urbaine, exode rural, vieillissement des exploitations agricoles, augmentation de la demande des produits vivriers et fragilité de plus en plus explicite d'un système agricole basé sur les cultures traditionnelles d'exportation.

Malgré sa position relativement favorable par rapport à d'autres pays africains, la Côte d'Ivoire n'est pas exempte de toutes les difficultés agricoles. On ne retiendra comme exemple que le cas préoccupant des vivriers. En effet, du fait de la régressivité des systèmes de culture et de l'absence de techniques adéquates de conservation, la production vivrière ne peut satisfaire la demande nationale de plus en plus forte provoquée par une croissance urbaine très élevée. Le pays doit alors recourir à une

importation massive pour compenser ce déficit de denrées alimentaires. Dans ces conditions, la consolidation du secteur agricole exige que l'on s'intéresse davantage à la question vivrière. Cette consolidation dépend en grande partie des capacités des chefs d'exploitation à opter pour une agriculture plus performante, ce qui suppose un changement qualitatif dans les techniques culturales, une meilleure organisation des systèmes de production et de commercialisation. La nécessaire reconversion des mentalités et des habitudes qu'exige une telle entreprise impose aux acteurs sociaux d'être assez réceptifs. C'est pourquoi les transformations de l'agriculture ne nous paraissent réalisables que par une nouvelle génération d'opérateurs agricoles.

L'émergence des jeunes agriculteurs se justifie pleinement. Elle permettra à l'agriculture ivoirienne de satisfaire les exigences de la culture moderne ; il s'agit notamment de l'accroissement de la production par unité de surface au lieu d'une simple extension des superficies cultivées, ce qui permettra de réduire tout au moins le déficit chronique de certaines denrées alimentaires telles que le riz dont les importations ont dépassé 360 000 t en 1986, soit plus de 60 % de la consommation ivoirienne ; il s'agit aussi du maintien d'un niveau optimal de main-d'œuvre agricole dans le but de résoudre les problèmes actuels de raréfaction de ce facteur de production.

Étant donné que le faible niveau technique et organisationnel de l'agriculture est en partie imputable aux caractéristiques dominantes des planteurs actuels (âge avancé, analphabétisme), il paraît logique d'envisager l'avenir agricole du pays avec des jeunes chefs d'exploitation instruits (déscolarisés ou cadres), *a priori* plus ouverts au progrès. Dans cette perspective, l'installation des jeunes apparaît non pas comme un objectif en soi mais comme un moyen de réaliser la modernisation de l'agriculture.

Pour l'instant, très peu nombreux sont les cadres qui prennent des risques dans la création d'exploitations agricoles. Les expériences les plus fréquentes en la matière relèvent d'une « double activité » menée en dilettante plutôt

que d'une activité principale (1). Pour cette raison, la recherche à mener privilégiera le cas des déscolarisés, ces sans-emploi et chômeurs qui, en quête d'une source de revenu, se sont retrouvés agriculteurs.

Dans la conduite de cette étude, on prendra appui sur les exemples d'initiation des jeunes au métier de la terre et aussi sur les structures agricoles modernes d'installation des jeunes qui existent à travers le pays. On s'intéressera également à la forme traditionnelle d'installation qui se manifeste par des initiatives individuelles au sein d'exploitations villageoises.

Des études réalisées sur des catégories aisées d'agriculteurs (Affou Y.S., 1979 et 1987 ; Gastellu J.-M., 1984), ont montré que la faible productivité des planteurs est due à des blocages structurels dans la modernisation des exploitations. Dans ces conditions, peut-on espérer un meilleur résultat du côté des jeunes agriculteurs, moins fortunés ? Dans le cas contraire, ne serait-on pas tenté de penser à la création de grands blocs industriels de culture comme solution au problème de la modernisation ? Si une telle réalisation est techniquement viable, ne doit-on pas craindre qu'elle transforme la majorité des jeunes en salariés et compromette ainsi l'objectif de départ, à savoir l'installation de jeunes exploitants, responsables de leurs productions ? Par ailleurs, ne risque-t-on pas de prendre le contre-pied du Plan quinquenal 1976-1980 dont une des options est la prédominance « des exploitations familiales de taille moyenne » ? (2)

Dans la droite ligne de ces interrogations, comment aborder la question vivrière ? Les modèles d'installation agricole existants favorisent-ils le développement des cultures vivrières ? Quelles sont les contraintes qui pèsent sur de tels modèles ? A partir de l'expérience des actions

(1) Le retour à la terre, au cours de ces dernières années, de quelques ingénieurs (des techniques agricoles et agronomes) ne contredit pas cette vérité.

(2) Le plan de 1976-1980 précise : « D'autre part, lorsque cela apparaîtra nécessaire, de grands blocs de culture seront mis en place mais exploités de façon "parcellée" par des familles paysannes. »

actuelles, quel espoir peut-on placer dans les projets d'installation en général ?

Vue sous ces différents aspects, l'étude tentera de faire un bilan socio-économique et agro-économique de quelques cas d'installation (notamment ceux qui apparaissent à première vue comme une réussite) afin d'en tirer des enseignements pouvant orienter des actions futures.

2. La démarche

Le lecteur trouvera dans une annexe méthodologique le détail technique des conditions de réalisation des enquêtes sur lesquelles se fonde le présent ouvrage. On se contentera donc ici de retenir les principaux éléments permettant d'éclairer les analyses qui suivent.

Le bilan établi dans ce livre part de quelques cas pratiques assez représentatifs des divers modèles d'installation expérimentés jusqu'à présent. Ces modèles peuvent se subdiviser en deux grands types : le modèle d'inspiration étatique (MIE) et le modèle d'initiative individuelle (MII).

Le premier modèle fait référence aux projets agricoles initiés par l'État et visant des objectifs bien précis, projets à financement mixte ou international. La tutelle de l'État est souvent matérialisée par la présence d'une société de développement qui assure l'encadrement technique des paysans, l'entretien et le suivi des réalisations mises en place. Parmi les objectifs visés à travers ce modèle, figure la modernisation de l'agriculture par l'introduction de variétés sélectionnées et d'instruments de production performants, notamment le recours à la mécanisation. Ce faisant, le modèle d'inspiration étatique bénéficie d'un important financement qui lui permet de se doter d'infrastructures modernes. Il est ainsi synonyme d'unité de production moderne, par opposition aux unités habituellement rencontrées dans le milieu paysan.

Le second modèle regroupe toutes les exploitations agricoles initiées par des personnes physiques n'ayant pu bénéficier du premier. En vue d'accroître leurs chances d'accéder plus facilement à la terre (condition première de création d'une exploitation), ces promoteurs choisissent généralement de s'installer dans leur village d'origine. Contrairement au premier modèle, le modèle d'initiative individuelle implique un faible investissement, réalisé à la mesure du faible pouvoir économique des promoteurs agricoles ; d'où l'équipement dérisoire et la taille modeste de l'unité agricole qui constituent les caractéristiques économiques de base de cette seconde formule.

C'est donc à travers ces deux types de modèles que seront saisies les activités des jeunes installés et, par voie de conséquence, leur rôle dans la modernisation agricole et le développement vivrier. Quels sont les grands traits de fonctionnement de ces deux modèles (du point de vue des systèmes de production en vigueur) et les contraintes qui en découlent ? L'identification de ces contraintes est un pan important de l'étude parce qu'elle constitue un début de solution au problème d'une participation accrue des jeunes déscolarisés à l'agriculture vivrière.

Le présent ouvrage s'articulera autour de trois parties. Dans un premier temps, seront évoquées les circonstances qui militent en faveur d'un développement vivrier et d'un rajeunissement des chefs d'exploitation. En second lieu, seront exposées quelques structures d'accueil et d'incitation au métier de la terre. La troisième partie enfin traitera du fonctionnement des modèles d'installation agricole et de leurs résultats. Elle proposera un bilan critique des formules mises en œuvre et une réflexion sur les conditions à réunir pour assurer un éventuel succès à l'indispensable mais bien délicate installation des jeunes à la terre. Une sérieuse analyse de ce type d'opération n'est pas seulement nécessaire pour apprécier les résultats fort mitigés observés en Côte d'Ivoire : c'est, en vérité, la majeure partie de l'Afrique noire qui, se trouvant confrontée aux mêmes impératifs et partageant les mêmes contraintes, est con-

cernée par l'évaluation la plus réaliste possible d'un tel phénomène. Sans prétendre que ce qui s'est fait en Côte d'Ivoire, en bien ou en mal, ait valeur d'exemple absolu pour le continent, il est sans doute important pour tous les Africains de faire « une analyse concrète de la situation concrète » dans un pays qui a à son actif de multiples et diverses tentatives de fixation des jeunes dans le monde agricole. La place de l'avenir est quelque part entre le scepticisme analytique du chercheur et l'optimisme angélique des opérateurs officiels.

Première partie

**Le développement vivrier :
un enjeu de la relève paysanne**

Depuis quelques années, la question vivrière apparaît comme la préoccupation principale des autorités ivoiriennes en matière de développement agricole. En effet, non seulement cette question marqua l'ordre du jour de plusieurs instances du Parti démocratique de Côte d'Ivoire et du Gouvernement (congrès, séminaires, conseils des ministres...) mais elle donna lieu à des actes concrets dont les plus significatifs sont la création de l'Office de commercialisation des produits vivriers (OCPV) et de la Compagnie ivoirienne du développement des vivriers (CIDV). A côté de l'objectif stratégique de développement des cultures vivrières, plusieurs autres objectifs sont visés par les gouvernants. Parmi ceux-ci, il faut citer la question de la relève paysanne ou de l'installation des jeunes agriculteurs modernes. Au plan général, question vivrière et installation des jeunes se présentent comme deux aspects du développement agricole. Leur lien s'affirme encore davantage lorsque l'on considère le deuxième aspect comme un des nombreux moyens devant permettre la réalisation du premier. Cette relation causale doit se comprendre comme une nécessité du fait d'un contexte économique et social qui sera analysé dans cette première partie. Ainsi, seront exposés tour à tour les contours de la question vivrière et la nécessité de la relève paysanne.

1

Le problème vivrier en Côte d'Ivoire

Y a-t-il un problème vivrier en Côte d'Ivoire ? A quel niveau se situe-t-il ? Comment ce problème est-il perçu par les autorités du pays et quelles sont les actions proposées en vue de sa résolution ? Telles sont les questions qui seront abordées dans ce chapitre.

1. Genèse et réalité actuelle

La Côte d'Ivoire, comme toutes les colonies françaises au Sud du Sahara, était une colonie d'exploitation conformément aux engagements faits à la Conférence africaine de Berlin (1884-1885). La place de la colonie dans le grand empire colonial français fut alors définie en fonction des conditions naturelles et des potentialités agricoles que celle-ci offrait. C'est ainsi que la mise en valeur effective de la colonie de Côte d'Ivoire fut essentiellement axée sur le développement agricole.

L'agriculture pratiquée à l'époque coloniale se caractérisait par la prépondérance des cultures d'exportation comme le café et le cacao. Force est de remarquer que presque toutes les structures scientifiques coloniales étaient orientées vers l'optimisation des résultats dans le domaine

de ces cultures dites de rente. De sorte que la prospérité de la colonie était le résultat de son développement agricole en général et de celui des cultures d'exportation en particulier.

Quant à la production des cultures vivrières, elle était abandonnée aux indigènes qui s'y adonnaient dans le cadre traditionnel d'une agriculture de subsistance.

La conséquence immédiate de la politique coloniale dans le domaine agricole était qu'à la fin de l'ère coloniale, la Côte d'Ivoire souveraine hérita d'une économie nationale qui reposait essentiellement sur l'agriculture mais éprouvait des difficultés à nourrir les promoteurs de cette prospérité toute relative. Le paradoxe était beaucoup trop flagrant pour ne pas être perçu et appréhendé par les nouveaux dirigeants de l'État ivoirien.

En effet, le premier plan décennal qui a clairement défini les options du parti et du gouvernement ivoirien en matière de développement agricole a mis un accent tout particulier sur la production vivrière. « Le problème vivrier, pour des raisons humanitaires, économiques et sociales, doit donc recevoir en priorité une solution. En fait ce n'est qu'après que le problème de la production vivrière aura été résolu, qu'on pourra aborder les autres problèmes de la production agricole. Cela ne veut pas dire qu'on doit le traiter à part, séparément, mais qu'on doit s'en soucier d'abord » (1). La Côte d'Ivoire qui, au lendemain de son indépendance, a pris le chemin de la diversification des cultures, surtout celles d'exportation, s'est donc constamment souciée de la question vivrière.

Toutefois, on note que dans la réalité des faits, la priorité a été accordée au développement, plus diversifié cette fois, des cultures d'exportation parmi lesquelles le cacao et le café restent prédominants. La production des féculents et de la majorité des céréales est demeurée, comme par le passé, aux mains du paysannat traditionnel. Cependant, malgré le caractère archaïque de la production vivrière, le pays était autosuffisant en 1960 et a pu l'être

(1) Ministère du Plan, 1967, p. 137.

encore jusqu'en 1975 grâce à un accroissement de la production individuelle de 45 % en 15 ans (2). Selon les données dont nous disposons, de 1960 à 1984, la production vivrière a connu un essor continu mais inférieur à la croissance démographique (2,6 % par an contre 3,9 %). En décomposant ces évolutions en sous-périodes, on s'aperçoit qu'elles sont inégales. Ainsi, l'accroissement de la production est de 3 % par an de 1960 à 1975, 0,6 % de 1975 à 1979 et 4 % de 1980 à 1984.

Par groupe de spéculation, on enregistre 4 % d'augmentation par an pour les céréales contre 2,4 % pour les féculents (3).

A l'heure actuelle, le problème vivrier qui se pose en Côte d'Ivoire découle de plusieurs facteurs dont les plus importants sont la pression démographique, l'urbanisation vertigineuse et, corrélativement, les changements intervenus dans les habitudes alimentaires des citoyens en particulier. A ces facteurs, il importe d'ajouter les politiques alimentaires pratiquées dans le pays.

Le dynamisme démographique de la Côte d'Ivoire est dû, selon les spécialistes, d'une part à la croissance naturelle estimée ici à 3,5 % par an et d'autre part à l'immigration intense dont l'augmentation annuelle est évaluée à 6,3 % : ainsi la population étrangère est passée de 2 082 000 habitants en 1980 à plus de 2 500 000 en 1985, soit plus du quart de la population totale.

Par ailleurs, la population est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire national. Les disparités humaines entre le Nord et le Sud semblent céder le pas à celles provoquées par le processus accéléré d'urbanisation et qui se situent entre le milieu rural et le milieu urbain. En effet, la croissance moyenne de l'univers urbain qui est de 8 % par an s'accomplit essentiellement au détriment du monde rural. Dans cet univers urbain, deux villes (Abidjan et Bouaké) connaissent respectivement une croissance moyenne

(2) Sétimég, 1980, p. 12.

(3) Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, 1984.

annuelle de 10 % et 9 % donc supérieure à la moyenne générale de la croissance urbaine en Côte d'Ivoire (4).

Cette croissance démographique a entraîné un accroissement des besoins alimentaires du pays et induit une modification dans les habitudes alimentaires. En 1960, un rural n'avait à nourrir que 0,20 urbain. En 1975, il en nourrissait 0,50 et en 1990, il devra en nourrir à peu près un. Sa production devra donc doubler sinon le pays devra toujours faire appel à l'importation (5).

Toutes ces mutations ont indubitablement eu des incidences sur les habitudes alimentaires de la fraction dominante de la population du pays qui est celle des villes, en particulier Abidjan et Bouaké. Le mode de vie urbain a entraîné une diminution relative de la consommation des produits difficiles à conserver et/ou longs à préparer. Dans ce contexte précis, les féculents pour lesquels le pays semble s'autosuffire, se trouvent être délaissés au profit des céréales, en particulier du riz. L'urbanisation et ses contraintes ont donc déplacé le centre de gravité alimentaire de la grande majorité de la population ivoirienne vers le riz. Or, la production nationale de cette denrée s'avère insuffisante malgré la création de la Soderiz en 1970.

De 1960 à 1984 la consommation de riz blanc a considérablement augmenté, entraînant du même coup une importation massive de cette denrée comme le montre le tableau ci-après :

Tableau n° 1

Évolution de la consommation de riz et part de l'importation

Année	1960	1970	1975	1980	1985
Consommation (en tonnes)	118 000	232 050	225 790	462 000	523 000
Importation	30 %	34 %	7 %	55 %	31 %

Source : J. ROCH, 1987, Statistiques agricoles et forestières 1984, Côte d'Ivoire en chiffres, édition 1986-1987.

(4) Ministère du Plan et de l'Industrie, 1980, t. 1, p. 109.

(5) Sétimég, 1980.

Les bas niveaux de production des denrées alimentaires sont dus à la faible performance des techniques traditionnelles utilisées, au retard pris par la recherche scientifique et la vulgarisation dans ce domaine et à la moindre valorisation de la journée de travail de ces produits. Pour les féculents, il faut ajouter aux causes évoquées ci-dessus l'importance des pertes, surtout après-récolte : plus de 33 % de la production brute pour l'igname, 48,8 % pour le taro, 26,9 % pour le manioc et 40,4 % pour la banane plantain (6) ; ceci fait dire que, pour ces produits, « la contrainte majeure au développement des productions se situe au niveau du circuit de commercialisation, stockage, transformation industrielle ou artisanale » (7).

Pour terminer la liste des principaux facteurs dont dépend le problème vivrier, évoquons rapidement l'influence des politiques alimentaires. En Côte d'Ivoire, comme dans plusieurs pays d'Afrique, des plans d'investissement alimentaires ont vu le jour dans les années 1970 ; ils concernaient, par exemple en Côte d'Ivoire, la société pour le développement de la riziculture (Soderiz) et la société pour le développement des fruits et légumes (Sodefel). Mais très souvent, la production des denrées visées n'a pas suivi parce que le prix à la production est fixé à un niveau peu rémunérateur, et cela, dans le souci de privilégier les consommateurs urbains. Maintenir ce privilège des consommateurs urbains parallèlement à un prix au producteur de niveau acceptable implique que la production soit subventionnée.

Un des paradoxes de la politique de développement agricole en Côte d'Ivoire est le soutien à l'importation, à un moment où il est question d'encourager la production. Cette politique contribue parmi tant d'autres facteurs à l'échec des projets mis en place (8). Dans certains cas, lorsque les prix à l'importation grimpent, les gouvernements préfèrent subventionner les denrées venues de l'extérieur plutôt que de relever et le prix à la consommation et les

(6) Statistiques agricoles et forestières, 1984, p. 55.

(7) Ministère de l'Agriculture, 1982, p. 3.

(8) Études rurales, n° 99-100, 1985, p. 290.

prix d'achat aux paysans. C'est ainsi par exemple que le riz bénéficie de mesures discriminatoires (prix à l'importation très attractif) qui modifie les structures de consommations au détriment du groupe des féculents. En se référant à l'étude de J. Roch, on note que « le prix au détail du riz exprimé en francs constants 1986, a diminué, passant de 208,6 FCFA/kg en 1970 à 160 FCFA en 1986, alors qu'à l'inverse le prix des féculents passe de 129,3 F à 174 F le kg. Le riz, qui était presque deux fois plus cher que les féculents en 1970, est meilleur marché en fin de période. Ce basculement provient incontestablement de la péréquation discriminatoire appliquée en Côte d'Ivoire » (9). Toutes ces politiques trouvent leur explication dans le rapport de force entre les consommateurs urbains et les paysans. Les premiers, plus influents, apparaissent politiquement dangereux aux yeux des gouvernants, alors que les seconds n'ont pas d'influence nette sur la vie politique parce que non organisés (même au plan syndical). De cette réalité de la politique agricole, Serge Michailof a pu dire : « La crise alimentaire est souvent non le produit d'une incapacité de l'offre, mais d'un rapport de forces politiques » (10).

On a vu que le problème vivrier et la lutte pour l'auto-suffisance alimentaire ne sont pas des préoccupations nouvelles en Côte d'Ivoire. Mais l'ampleur qu'on leur donne aujourd'hui est fortement liée à la situation économique du pays. En effet, la crise qui secoue le monde notamment à la suite des chocs pétroliers a considérablement affecté les capacités économiques de la Côte d'Ivoire. Les années 80 ont été marquées par la chute des prix des principaux produits d'exportation et par conséquent la baisse des ressources en devises qui ont jusque-là permis au pays de supporter le poids croissant des importations. La crise a ainsi rendu visible l'effet pernicieux que le haut niveau des cours des matières premières agricoles avait produit sur l'agriculture ivoirienne dans la période précédente.

(9) Jean ROCH, 1987, p. 24.

(10) Serge MICHAILOF, 1984, p. 209.

La situation vivrière qui prévaut en Côte d'Ivoire n'est pas celle d'une pénurie capable d'engendrer la famine. Elle est l'expression d'une incapacité des produits vivriers à générer et à garantir un revenu substantiel aux paysans et ce, du fait des difficultés de commercialisation, de stockage et de transformation. Elle traduit aussi la faiblesse de la production d'une denrée particulière, le riz, eu égard à l'augmentation de la consommation. Cela ne veut pas dire que la recherche de l'autosuffisance alimentaire doit viser le développement de cette céréale au détriment du groupe des féculents dont les problèmes particuliers sont les pertes post-production et l'absence de prix garantis. Si l'on veut être juste dans l'appréciation de la question alimentaire, il faut reconnaître que le vrai problème n'est pas celui du seul riz car la valeur des importations de cette denrée représente la moitié de celle des produits animaux : 33 milliards de FCFA en 1980, 45 milliards en 1982 et 33 milliards en 1985 contre respectivement 58 milliards de FCFA, 70 milliards et 71 milliards de FCFA (11).

La recherche de l'autosuffisance alimentaire ne signifie pas abandon des cultures d'exportation ; il importe au contraire de développer parallèlement ces deux types de produits par la mise en place d'un système judicieux de culture et de gestion de l'espace. En effet, le développement technologique étant très avancé dans la production des cultures d'exportation, un transfert de cette technologie au niveau des vivriers paraît favorisé. C'est ce que nous enseigne l'exemple des plantes comme le coton, cultivées en rotation avec les cultures vivrières.

Comment le problème vivrier est-il perçu au plus haut niveau du parti unique et de l'État ivoirien ?

(11) Jean ROCH, 1987, p. 11.

2. Perception et actes officiels

La politique d'autosuffisance alimentaire n'est pas nouvelle en Côte d'Ivoire ; elle a été, semble-t-il, mise en chantier depuis l'origine de l'implantation coloniale et développée après l'indépendance (12). Déjà, le 3^e Plan quadriennal de développement, conçu au moment de l'autonomie interne de la Côte d'Ivoire au sein de la communauté franco-africaine, donne le ton. Le secteur vivrier, bien que concerné par seulement 35 % des investissements agricoles de la période 1958-1962 (contre 65 % pour les cultures d'exportation) était considéré comme une pièce maîtresse dans le cadre de l'autonomie de cette colonie, puisqu'il était question d'accroître la production de riz pour « supprimer les importations ». C'est ainsi que 91 % des investissements affectés à la production vivrière sont destinés à la seule culture du riz (13).

La Côte d'Ivoire indépendante met un accent particulier sur les vivriers, à travers les « Perspectives décennales de développement... ». Dans ce cadre, de nombreuses actions sont prévues :

— amélioration des circuits de commercialisation en vue de faciliter les échanges entre les régions où la production vivrière est excédentaire et celles où elle est déficitaire ;

— instauration d'une politique des prix tendant à favoriser la production des denrées vivrières ;

— organisation des recherches agronomiques dans le sens d'une plus grande prise en compte des cultures vivrières ;

— développement d'actions particulières en faveur des céréales et en particulier le riz par la généralisation de l'aménagement des bas-fonds dans toute la Côte d'Ivoire.

Pour faciliter la poursuite de ce dernier objectif, l'opération riz est confiée à partir de 1965 à une section spé-

(12) Études rurales n° 99-100, 1985, p. 281 à 325.

(13) Ministère du Plan, 1968.

cialisée de la Satmaci (14) avant de bénéficier en 1970 d'une structure à part entière, la Soderiz.

Les différents plans de développement et les congrès du PDCI, parti unique, à partir de 1970, prennent à leur compte l'objectif d'autosuffisance alimentaire et affinent les propositions d'actions. C'est ainsi que le Plan quinquennal de développement 1976-1980 prévoit « une croissance de la production vivrière voisine de celle des cultures industrielles », tandis que le projet de Plan quinquennal 1981-1985 accorde la priorité à la satisfaction des besoins alimentaires nationaux.

A la fin de l'année 1985, le VIII^e Congrès du PDCI, après avoir constaté que les importations vivrières grèvent la balance commerciale de la Côte d'Ivoire, recommande, en ce qui concerne les cultures vivrières :

« — la poursuite de l'intensification de la production du riz par le défrichement gratuit et la mise à disposition des producteurs, de semences améliorées et autres intrants ;

— la mise en valeur de tous les bas-fonds aménageables par la construction de petits barrages ;

— la mise en œuvre effective du plan semencier national notamment par la réalisation d'un centre semencier ;

— la mise en place d'un service national de protection des végétaux en vue de garantir les récoltes ;

— la poursuite et l'accélération de la modernisation des exploitations agricoles par la sédentarisation et notamment la mécanisation ;

— la création d'un Bureau national des sols pour un aménagement judicieux et une exploitation rationnelle des terres, capital précieux pour les générations futures ;

— l'organisation d'un système performant de prévision des récoltes, des statistiques, de détection de certaines calamités ».

La prise de conscience du problème vivrier, manifestée à travers les plans de développement et les congrès du PDCI, s'est traduite par des actions d'aménagement agri-

(14) Société d'assistance technique pour la modernisation de l'agriculture en Côte d'Ivoire.

cole et de création de structures. En ce qui concerne les structures, citons pour mémoire la Soderiz, l'Agripac (15), l'Office de commercialisation des produits agricoles (OCPA), puis l'Office de commercialisation des produits vivriers (OCPV), le Secrétariat d'État à l'Agriculture puis le ministère du Développement rural, l'Office des semences et plants (OSP), la Compagnie ivoirienne de développement des produits vivriers (CIDV). Malheureusement, la plupart de ces structures n'ont pas donné satisfaction et ont été dissoutes, à l'occasion du coup de balai général donné par le secteur para-public, à partir de 1980 en vue de réduire le déficit des finances publiques. Aujourd'hui, seuls l'OSP, l'OCPV et la toute récente CIDV (elle date de 1988) ont à charge de conduire de façon exclusive la politique vivrière de la Côte d'Ivoire. Et celle-ci, pour connaître du succès, doit fonder ses actions sur des agents économiques suffisamment dynamiques qui assureront de façon efficace la relève des agriculteurs actuels.

(15) Société de gestion pour l'organisation de la distribution des produits agricoles et alimentaires.

Le nécessaire rajeunissement des chefs d'exploitation

La relève paysanne est conçue comme le rajeunissement des acteurs principaux de l'activité agricole, à savoir les chefs d'exploitation. Ce fait, qui aujourd'hui passe pour être une préoccupation nationale, n'a pas toujours constitué un problème dans l'histoire agricole de la Côte d'Ivoire. En effet, l'agriculture traditionnelle, basée sur les cultures de subsistance et réalisée dans un cadre strictement familial renouvelait aisément ses producteurs. Cette agriculture constituait l'activité principale de la sphère économique et cette activité ne souffrait d'aucune concurrence. La situation est demeurée la même longtemps après l'introduction des cultures de rente parce que l'agriculture était non seulement pratiquée comme activité économique mais surtout intériorisée comme fait social ; de sorte que les acteurs éprouvaient une fierté certaine à l'entreprendre malgré la pénibilité du travail de la terre. Dans l'agriculture d'aujourd'hui, la recherche du gain monétaire semble prendre le pas sur l'aspect subsistance. Or, en matière de sources monétaires, l'agriculture se trouve concurrencée par de nombreuses autres activités, notamment urbaines, consécutivement à l'évolution économique du pays. L'accès aux activités les plus valorisées passe désormais par l'instruction devenue par là-même un moyen de promotion éco-

nomique et sociale. Un nouveau contexte apparaît où l'agent économique par excellence quitte son milieu d'origine (le village) pour la ville. Cette dernière est devenue le nouveau pôle d'attraction, surtout pour les jeunes, à cause de la gamme diversifiée d'emplois qu'elle recèle et du mode de vie moderne qu'on y mène. Pendant ce temps, le système agricole dominant reste traditionnel de par ses techniques de production et le village, lui-même, connaît une trop lente évolution pour retenir les jeunes. D'où l'exode rural et l'abandon de l'agriculture par ceux-ci.

1. Les données du problème

De ce qui précède, on peut déduire que la relève paysanne se situe dans un contexte où la société ne peut plus assurer, à un rythme régulier, le renouvellement des vieux agriculteurs par l'intégration volontaire et presque spontanée des jeunes au métier de la terre. Cette situation constitue en soi un problème parce qu'elle apparaît comme facteur de blocage de l'agriculture. Plus grave, les jeunes renforcent le chômage urbain et constituent une proie facile pour d'autres maux sociaux (délinquance, banditisme, etc.).

C'est dans le cadre de la recherche de solutions à ces maux que se situent les appels officiels en faveur de la relève paysanne, du retour des jeunes à la terre, de l'installation des jeunes, etc. Dans tous les cas, il s'agit d'expressions employées indifféremment pour exprimer un même phénomène.

Le retour à la terre prend une connotation politique. Cette expression évoque une notion de déplacement vers un lieu qui était auparavant celui des jeunes. On estime ainsi que les jeunes auxquels on s'adresse proviennent tous du milieu rural, mais qu'ils ont « envahi » à tort et inutilement la ville. Il s'agit, dans les faits, de limiter le chômage urbain en demandant à ceux qui ne sont pas origi-

naires du milieu urbain de regagner le leur. On introduit ainsi une restriction au niveau du groupe cible.

Comme la première, la deuxième expression « installation des jeunes », bien que de connotation plus économique, est également très restrictive ; elle suppose une action, par exemple la réalisation d'opérations agricoles au bénéfice des jeunes. Ici l'initiative de l'opération agricole, de même que les moyens à mettre en œuvre sont extérieurs aux jeunes et incombent à l'État. Par ailleurs, une telle politique économique pourrait se réaliser en dehors de l'objectif général de la relève paysanne. Car cette dernière notion vise le remplacement d'une catégorie de paysans qui a fait son temps par une nouvelle. Dans ce cas précis, l'enjeu est la recherche d'un souffle nouveau, d'une vigueur et (pourquoi pas ?) d'un haut niveau de rentabilité. Ce qui motive la politique de relève paysanne, ce sont soit les caractéristiques mêmes des agriculteurs (âge, niveau d'instruction, formation) soit le système productif dans lequel ceux-ci se trouvent impliqués. Ainsi conçue, la relève paysanne ne peut s'envisager que sur la base d'un constat d'inefficacité de la catégorie d'agriculteurs actuels avec l'espoir d'une plus grande efficacité de celle prévue en remplacement de la première. Dans ces conditions, les actions volontaristes d'installation d'agriculteurs modernes (jeunes ou non) par l'État participent à ce processus de relève. Il en est de même pour la création d'exploitations par les jeunes (déscolarisés en particulier).

Dans tous les cas, la relève paysanne et toutes les orientations auxquelles elle est assimilée (retour des jeunes à la terre, installation des jeunes, etc.) devraient être perçues à travers un objectif plus général qui est celui de la modernisation agricole. Car, si l'agriculture franchit ce pas qualitatif, il n'y a pas de raison qu'elle ne devienne pas plus attractive. Dès lors, la relève paysanne et l'installation des jeunes doivent être envisagées comme des moyens devant faciliter la réalisation de cet objectif fondamental de modernisation.

Quoi qu'il en soit, les actions menant à cet objectif ne peuvent survenir qu'à la suite d'une prise de conscience

nette du problème. En Côte d'Ivoire, ce problème est aujourd'hui érigé en préoccupation nationale. On peut alors se demander : depuis quand est née cette prise de conscience et comment se manifeste-t-elle ?

La réponse à cette interrogation sera recherchée à travers les grandes options des plans de développement d'une part, les résolutions et recommandations des congrès du PDCI d'autre part.

Au cours de la première décennie de l'indépendance de la Côte d'Ivoire (1960-1970), l'objectif immédiat au niveau agricole a consisté en la consolidation de l'héritage laissé par la colonisation en procédant à l'accroissement de la production et à sa diversification. Mais déjà, les projections faisaient apparaître quelques problèmes et notamment celui de la modernisation : « il importe aussi de moderniser un paysannat trop attaché, comme partout dans le monde, aux recettes du passé » (1). Les contours de cette modernisation se précisent davantage avec la première puis la deuxième esquisse du Plan quinquennal de développement 1970-1975. « Si l'on veut d'ici 15 ans pouvoir maintenir des jeunes scolarisés à la terre, il importe d'augmenter la productivité du travail en savane : par extension des superficies cultivées par planteur et diminuer les temps de travaux nécessaires aux différentes productions. Il faudra donc introduire en savane un nouveau type d'exploitation agricole, sans doute largement mécanisé, et, plus encore, un nouveau type d'exploitant capable de maîtriser ces nouvelles techniques de culture et de gestion » (2).

C'est au VI^e Congrès du PDCI, en 1975, que la question de la « participation active des jeunes » a été évoquée par le chef de l'État, alors président d'honneur de ce Parti (VI^e Congrès du PDCI, p. 128). Cela a permis à la Commission chargée du domaine rural de réaffirmer « la nécessité de promouvoir une politique globale et systématique d'installation des jeunes à la terre » (3). Dès lors,

(1) Ministère du Plan, 1967, p. 154.

(2) Ministère du Plan, 1968.

(3) *Ibid.*, p. 225.

on pouvait facilement faire le pont entre modernisation agricole et installation des jeunes à la terre : « l'option en faveur du développement de l'exploitation familiale, moyenne, moderne est donc une option en faveur de la promotion d'une agriculture résolument moderne, fondée sur l'émergence d'une classe d'exploitants compétents, dynamiques et responsables » (4). Les éléments de cette classe devaient se recruter parmi les « jeunes exploitants préalablement sélectionnés et formés » de sorte que la promotion de l'entreprise agricole familiale moderne leur fournisse des « conditions de vie et de travail et un statut social propre à freiner l'exode rural » (5).

Ainsi, on pense que « la bonne santé de l'agriculture est un puissant incitateur pour maintenir les jeunes à la terre ». Pour cela, il est envisagé une aide conséquente aux paysans : gratuité des engrais, du labour, préparation des plates-formes villageoises. De même, on a pensé à leur apporter « une habitation saine, l'eau courante, l'électricité, des écoles, des dispensaires, des distractions et des sports », toute cette aide devant « aussi permettre un retour à la terre plus franc et plus définitif » (6). Pour parachever son œuvre, le VII^e Congrès tenu en 1980 adopte une résolution sur « l'aide à l'installation des jeunes paysans » dont se fait l'écho le projet de Plan quinquennal 1981-1985. Pour ce faire, il définit deux priorités : « l'aide au paysannat » et « l'aide à l'installation des jeunes » (7). Il précise par ailleurs que « la modernisation constitue le moyen stratégique de l'ensemble de la politique de développement agricole... Principaux agents d'une modernisation largement à base de motorisation, les jeunes, et particulièrement les jeunes scolarisés, en seront les premiers bénéficiaires » (8).

(4) Ministère du Plan, 1977, vol. I, p. 82.

(5) *Ibid.*, résumé p. 21.

(6) VII^e Congrès du PDCI, p. 169. C'est la première fois qu'apparaît l'expression « retour à la terre » en plus de celles « d'installation des jeunes » et de « maintien des jeunes » à la terre.

(7) Ministère du Plan et de l'Industrie, 1980, t. I, p. 14.

(8) *Ibid.*, p. 14.

Au VIII^e Congrès du PDCI, en 1985, apparaît une autre expression, la « relève paysanne », dans un discours improvisé du chef de l'État (devenu entre temps président du Parti). Celui-ci lance un appel aux deux ministres du Développement rural et de la Recherche scientifique afin qu'ils conjuguent leurs efforts « parce qu'il faut assurer la relève paysanne. Nos jeunes n'accepteront pas de poursuivre les cultures avec la machette, instrument archaïque ; ils n'accepteront pas de continuer à produire à des prix non rémunérateurs. Nos jeunes veulent assurer la relève paysanne dans les meilleures conditions » (9). C'est ce congrès qui, tout en réaffirmant « la nécessité de prendre des dispositions pour maintenir les jeunes à la terre, recommande de définir et de mettre en œuvre une véritable politique nationale d'installation des jeunes à la terre ». On peut donc sans risque de se tromper, dire que la Commission nationale d'installation des jeunes, mise sur pied en 1988, est une réponse à la recommandation du VIII^e Congrès du PDCI.

A travers les orientations des congrès et les plans de développement, on s'aperçoit que la relève paysanne et l'installation des jeunes — même si ces deux notions sont employées indifféremment — apparaissent l'une et l'autre comme des moyens d'atteindre l'objectif stratégique de modernisation de l'agriculture en Côte d'Ivoire ; bien que, par ailleurs, l'option moderniste puisse servir de stimulant à la relève paysanne et à l'installation des jeunes.

On s'aperçoit également que la relève paysanne comporte deux enjeux, l'un technique, l'autre socio-politique.

2. Les enjeux de la relève

Les enjeux techniques

Ils se rapportent à la structure de production dans l'agriculture dominante, donc aux caractéristiques de celle-ci.

(9) VIII^e Congrès du PDCI, p. 116.

Conçus comme tels, les enjeux techniques sont assimilables à une variable endogène du changement qualitatif dans l'agriculture.

Comment se présente l'agriculture en Côte d'Ivoire ? Elle se caractérise par une prédominance des exploitations paysannes (3 à 5 ha en moyenne) ; celles-ci concernent la totalité des vivriers, des cacaoyers, des caféiers et des cotonniers ; elles assurent de ce fait l'essentiel de la consommation ivoirienne et des recettes d'exportation. Les exploitations agro-industrielles, quant à elles, appartiennent à de grandes sociétés privées ou d'économie mixte détenant de vastes superficies ; elles se rencontrent dans les autres cultures d'exportation comme l'hévéa, le palmier à huile, le cocotier, le bananier (Poyo) et la canne à sucre. Ces exploitations, soutenues par des financements bancaires importants, sont techniquement bien équipées ; leur fonctionnement se fonde sur une intensification de la production et un système de gestion comptable faisant apparaître une division technique et sociale achevée du travail tout comme dans l'entreprise industrielle.

Ces exploitations comportent par ailleurs un volet dit villageois. Celui-ci, réalisé au profit de paysans individuels sous certaines conditions, bénéficie de l'encadrement technique et de la gestion comptable de la grande entreprise agro-industrielle. Bien que de dimension modeste, ces exploitations villageoises de type nouveau fonctionnent selon des normes de production intensives établies par la société agro-industrielle.

Partant de ces réalités, on peut affirmer que le problème de la modernisation agricole ne se pose pas à toute l'agriculture ivoirienne mais à un type particulier d'exploitations : les exploitations paysannes. Ces dernières, qui constituent la majorité des exploitations de la Côte d'Ivoire, sont gérées par des propriétaires analphabètes (pour la plupart), sans formation agricole, et qui pratiquent un système de culture itinérante à l'aide de moyens techniques rudimentaires.

Depuis 1974, aucun recensement agricole n'a été réalisé en Côte d'Ivoire. Cependant, en se basant d'une part sur

les tendances affirmées par celui de 1974 et d'autre part sur les résultats d'enquêtes ponctuelles (10), on est amené à conclure au vieillissement des chefs d'exploitation agricole. Les deux caractéristiques dominantes des chefs d'exploitation (âge avancé, analphabétisme) limitent la réceptivité des paysans. Elles conditionnent le niveau technique de la production agricole de même que l'organisation économique et sociale des exploitants.

Au plan technique, l'agriculture paysanne souffre d'une insuffisance d'équipements performants. Les instruments de production les plus couramment utilisés sont la machette et la daba. Ainsi, les travaux de production demeurent essentiellement manuels et gros consommateurs de main-d'œuvre. La motorisation et la culture attelée introduites depuis plusieurs années dans les zones de savane ne semblent pas connaître un succès évident. Il en est de même pour la consommation des produits d'entretien. En ce qui concerne les fertilisants par exemple, le taux de croissance annuel est de 6 % pour l'urée et de - 11,7 % pour l'engrais composé (NPK 10 - 18 - 18) entre 1978-1979 et 1983-1984.

Le système cultural peut être décrit comme suit : faible préparation du sol, association quelque peu anarchique des cultures, technique extensive, pratique indispensable de la jachère. Les spéculations appartenant au groupe des féculents sont en totalité cultivées selon ce système. Au plan des céréales et en particulier du riz, quelques efforts sont faits mais restent très modestes. La riziculture pluviale représente plus de 90 % des surfaces emblavées, celle de bas-fonds (se pratiquant sur des sites temporairement inondés) moins de 5 % ; quant à la culture irriguée (réalisée sur des périmètres aménagés et encadrés), elle représente 5 % de ces surfaces (11).

Par ailleurs, le matériel végétal sélectionné occupe une infime partie des plantes vivrières cultivées. Pour cer-

(10) AFFOU Yapi S. (1979), p. 185-196 ; GASTELLU J.M. (1982), p. 4 ; KOUAKOU Ernest (1982), p. 45 ; cf. aussi *Fraternité-Matin* du 23 novembre 1987.

(11) Annuaire rétrospectif de statistiques agricoles et forestières 1900-1983, t. III, p. 13.

taines cultures, ce matériel sélectionné est pratiquement inexistant.

Cette situation d'ensemble explique les faibles rendements de l'agriculture paysanne en général et la stagnation des rendements vivriers en particulier ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n° 2
Rendements des principaux produits vivriers (kg/ha)

Produits	Rendements	1970	1975	1980	1982	1984
Riz paddy		1 091	1 271	1 166	1 285	1 250
Maïs-grain		705	520	811	826	873
Manioc		3 312	5 213	5 233	5 236	5 434
Igname		7 945	9 066	9 066	9 913	9 686
Banane plantain		—	1 254	1 216	1 229	1 282

Sources : Annuaire rétrospectif 1900-1983 et Annuaire des statistiques agricoles et forestières 1984.

Cette stagnation des rendements vivriers conjuguée à la croissance démographique entraîne une insuffisance de l'offre par rapport à la demande ; d'où le niveau très élevé de l'importation de certaines denrées vivrières comme le riz.

Les cultures pérennes ne connaissent pas un meilleur sort. En plus du matériel tout venant qui occupe la quasi-totalité des surfaces cultivées, les plantations sont vieilles. Viennent compléter ce tableau peu reluisant, la difficile adoption des thèmes techniques de recépage caféier et de régénération cacaoyère d'une part et l'insuffisance des semences sélectionnées d'autre part ; tout cela explique les bas rendements obtenus : 200 à 400 kg/ha.

Au plan économique, une différenciation apparaît entre cultures de rente et cultures vivrières :

— les premières bénéficient de prix garantis au producteur, lesquels ont connu une augmentation régulière jus-

qu'en 1988 ; ce qui constitue une sécurité et un moyen d'incitation pour les producteurs de ces denrées. La sécurité des recettes monétaires justifie l'intérêt que les paysans accordent aux cultures de rente au détriment des vivriers ;

— les cultures de rente mobilisent plus de 95 % des prêts consentis aux diverses spéculations contre 3 % seulement pour les vivriers (voir tableau ci-dessous) ;

Tableau n° 3

Répartition des prêts par groupe de spéculation (en %)

Groupes de spéculations	1979-1980	1981-1982	1983-1984
Cultures de rente dont :	98,3	95,9	95,5
— café-cacao	47,5	55,3	
— coton	39,1	17,9	
Cultures vivrières	1,7	4,1	3,0
Autres spéculations	—	—	1,5

Source : Annuaire des statistiques agricoles et forestières 1984.

— l'organisation coopérative elle-même a débuté par la commercialisation des produits de rente. Aujourd'hui encore, elle n'est active que dans ce domaine : en 1984, moins de 3 % seulement des Groupements à vocation coopérative (GVC) encadrés par la Direction de la Mutualité et de la Coopération (DMC) s'intéressent exclusivement aux vivriers.

Bien qu'ils se soient confinés à l'activité de commercialisation des produits de rente, les GVC ne semblent pas avoir donné de réelle satisfaction ; des conflits de personnes et de clans, ainsi que des problèmes de compétence dans la gestion comptable entravent leur bonne marche. C'est dire que le mouvement coopératif a encore du chemin à parcourir pour s'imposer. Ce chemin passe par la formation des coopérateurs, l'éducation des membres en vue du respect de la chose collective ; il passe aussi par

la diversification des activités grâce à l'initiative des dirigeants transformés en gestionnaires de coopératives.

L'exploitation la plus représentative du système agricole ivoirien comporte un domaine foncier généralement issu du patrimoine familial et occasionnellement acquis par achat ou location (cas des allochtones). Elle dispose d'une organisation sociale fondée sur un chef d'exploitation, lui-même producteur direct, aidé par une main-d'œuvre agricole composée d'actifs familiaux et/ou de salariés. A défaut d'une amélioration du détour de production, cette main-d'œuvre se trouve fortement mise à contribution. Ainsi, la pénibilité du travail devient une donnée du système agricole dominant, ce qui n'améliore pas l'image de l'agriculture aux yeux des jeunes scolarisés et déscolarisés sensés assurer la relève des paysans actuels.

Une autre caractéristique économique de l'exploitation agricole dominante est l'inexistence d'une gestion comptable. En effet, la dimension du domaine foncier, des superficies mises en culture et la valeur des instruments mobilisés échappent à la connaissance du chef d'exploitation ; du moins, leur connaissance en vue de leur planification n'entre pas dans les préoccupations des exploitants. Et rares sont les agriculteurs (mêmes lettrés) qui prennent la peine d'établir un compte d'exploitation digne de ce nom à la fin de la campagne agricole.

Comme le montre ce bref aperçu, le système agricole dominant présente une structure productive de type régressif. Une mutation s'impose donc ; elle aura pour moteur une nouvelle génération d'agriculteurs constitués de jeunes instruits qui porteront remède à l'âge, à l'analphabétisme et à l'habitude sclérosante des pratiques culturelles ancestrales.

Outre cette variable endogène que constitue la structure régressive, un autre facteur, cette fois exogène, explique la nécessité de la relève paysanne ; il s'agit du contexte socio-politique.

Les enjeux socio-politiques

La régressivité des structures productives agricoles coïncide avec l'accentuation de certains facteurs socio-politiques. Ces derniers sont ici perçus comme effets de la dynamique démographique de la Côte d'Ivoire en rapport avec l'évolution économique. De fait, la structure démographique montre une forte croissance urbaine accompagnée d'un déséquilibre socio-économique entre milieu rural et milieu urbain. La croissance urbaine est due à l'immigration massive et à l'exode rural (12). Cette tendance de l'évolution urbaine apparaît à travers l'évolution du rapport population urbaine/population rurale comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n° 4
Évolution démographique (en 1 000 hab.)

	1960	1970	1975	1980	1985
Population totale	3 700	5 100	6 700	8 250	9 773,6
Population urbaine	600	1 440	2 150	3 252,2	4 290
Population rurale	3 100	3 660	4 550	4 979,3	5 484,6
<u>Population urbaine</u> Population rurale	20 %	39 %	47 %	65 %	78 %

Sources : SETIMEG 1980 et Annuaires des statistiques agricoles 1981, 1983 et 1984. En outre les prévisions pour 1990 tournent autour d'un rapport d'urbanisation de 85 %.

L'exode rural et particulièrement celui des jeunes est favorisé par plusieurs facteurs dont les principaux sont : la scolarisation, le caractère régressif de l'agriculture paysanne et la pauvreté relative du milieu rural en matière d'infrastructures socio-économiques et culturelles. A partir de la période 1976-1980 ce problème est ressenti avec

(12) Ministère du Plan et de l'Industrie, 1980, t. II.

beaucoup plus d'acuité. C'est ainsi que le projet de Plan quinquennal 1981-1985 en signale quelques effets : « A brève échéance, les problèmes se posent en termes de déficits en force de travail pour satisfaire les besoins alimentaires du pays et répondre aux objectifs économiques d'une part et d'accentuation des déséquilibres régionaux d'autre part. A plus long terme, avec le départ des jeunes, c'est la dynamique du développement agricole qui peut être menacée » (13).

En dehors de ces problèmes, évoqués par le projet de Plan, l'exode rural est facteur d'aggravation du chômage urbain. En Côte d'Ivoire, le chômage a atteint des proportions inquiétantes à partir de 1980, à la suite de la baisse des cours des principaux produits d'exportation et de la récession économique. Un fait nouveau est l'apparition du chômage des diplômés. L'ampleur de ce phénomène et ses conséquences socio-politiques étaient déjà soulignées en 1974 par le président Houphouët-Boigny dans un appel aux chefs d'entreprises réunis à la présidence de la République : « Cette année nous avons eu 1 600 bacheliers ; dans un proche avenir, on pourra compter au moins dix mille bacheliers par an avec des dizaines de milliers de jeunes gens dont les études s'arrêtent au niveau du brevet ou de la terminale, avec des centaines de milliers qui n'ont pu aller au-delà du certificat d'études primaires. Il faut que cette jeunesse travaille. Le pays connaîtrait un danger mortel si les responsables que nous sommes laissons s'installer sur notre sol le chômage intellectuel... » (14). Malgré ce cri d'alarme, le phénomène s'est amplifié. Et, aux chômeurs diplômés de l'enseignement primaire et secondaire, se sont ajoutés ceux sortis des universités. L'augmentation au fil des ans de cette catégorie sociale inquiète les plus hautes autorités de l'État, si bien qu'a été instituée « une contribution nationale de solidarité » consistant pour l'État à prélever au profit des chômeurs (diplômés) 1 % du salaire de tous les fonctionnai-

(13) *Ibid.*, t. I, p. 5.

(14) *Fraternité-Matin* du 14 mars 1974.

res et agents de l'État. Mais le chômage qui s'est grandement développé depuis le début de la décennie 80 atteint aussi de nombreuses couches et catégories non diplômées, peu scolarisées, voire pas du tout. Et le secteur informel urbain, qui a longtemps épongé les différences, ne peut pas offrir à cette masse nouvelle un exutoire de travail et de revenus satisfaisants.

En même temps que le chômage, se développent dans les villes et particulièrement à Abidjan, le banditisme et la criminalité. Plus globalement, le milieu urbain « surpeuplé » connaît une dégradation sociale continue. Tensions et conflits, à l'intérieur et à l'extérieur des cercles familiaux, s'accroissent (15). Et l'on ne peut s'attendre à un retournement de cette tendance mais au contraire craindre son renforcement vers une situation explosive si des solutions ne sont pas recherchées. Ces solutions partiraient du désengorgement des villes et de la lutte contre le développement du chômage urbain, en particulier celui des jeunes, en incitant ceux-ci à se fixer ou à rejoindre le milieu rural par le travail de la terre. C'est là le sens socio-politique de la relève paysanne et de l'installation des jeunes.

Si l'enjeu socio-politique de la relève paysanne est donc évident, les solutions le sont moins. Car une action autoritaire de retour à la terre, de même que des mesures d'interdiction de l'accès des villes aux jeunes sans emploi risquent de ne pas produire les résultats escomptés. Il faut au contraire renoncer à ce genre d'action et s'atteler à créer, au village, les conditions d'une vie meilleure qui seules retiendront les jeunes ruraux et faciliteront le retour de bien des citadins. Ainsi, structures d'accueil et système d'incitations semblent être les voies et moyens pour réussir l'action d'installation des jeunes.

(15) VIDAL Claudine et LE PAPE Marc, 1986.

Deuxième partie

**Structures d'accueil et d'incitation
au travail de la terre**

L'agriculture est une activité qui ne peut s'improviser, surtout lorsqu'on se préoccupe d'y consacrer toute son énergie (exprimée en savoir-faire) et un investissement conséquent (en capital technique et financier) dans la perspective de rentabiliser cette activité. Conçue comme telle, l'agriculture franchit le cap de simple activité de survie pour s'imposer en tant que profession. Or, toute profession a ses exigences au plan de la qualification. C'est pourquoi, une agriculture digne de ce nom ne peut connaître un essor quantitatif et surtout qualitatif que grâce à des acteurs techniquement compétents, économiquement et socialement conscients de leurs responsabilités de producteurs. Pour parvenir à ce niveau de qualification, la formation des producteurs s'avère nécessaire.

L'agriculture ivoirienne n'échappe pas à cette règle, d'autant plus que, dès les premières années de l'indépendance, on l'a vu, les autorités compétentes ont inscrit la modernisation du secteur agricole au centre de leurs préoccupations (1). Par rapport à cette option, quelles sont les actions entreprises en faveur de la formation des agriculteurs modernes ?

Elles sont nombreuses et ont surtout eu pour cadre plusieurs sociétés d'État et de vastes opérations de développement régional (Satmaci, Sodepalm, Soderiz, CIDT, Sodef, AVB, Arso, etc.). Mais, dans le cadre de cette étude, nous ne nous intéresserons qu'aux structures de formation au métier d'agriculteur et à celles qui en prennent le relais en offrant un cadre d'activité aux jeunes formés.

(1) Ministère du Plan, 1967, p. 154.

Quelques structures de formation à la profession agricole

Seront écartées de cette revue les écoles agricoles de type classique. La raison en est toute simple : ces écoles ont vocation à former des diplômés dont l'ambition première est de valoriser leurs diplômes dans l'administration publique. De ce fait, on ne se préoccupera que des centres dont la formation, du reste très simple, vise à promouvoir le métier d'agriculteur. Parmi ceux-ci, on citera le Service civique, l'Éducation extra-scolaire et les centres de formation liés à certaines sociétés de développement agricole.

1. Le Service civique

Créé en 1961, cet organisme public est placé sous la tutelle du ministère de la Défense et du Service civique. Il fonctionne, malgré son caractère plutôt militaire, comme une structure de développement agricole. Pour ce faire, il s'adresse en particulier à la jeunesse (analphabète ou déscolarisée) et fait appel à des techniciens de l'agriculture

pour l'accomplissement de ses missions. Celles-ci peuvent se résumer ainsi :

- freiner l'exode rural par le recrutement et l'installation des jeunes sur des parcelles modernes ;
- améliorer les conditions de vie et de travail des paysans par la formation et l'emploi de machines agricoles ;
- participer au développement national par la production agricole.

Au plan de l'organisation, le Service civique comporte une direction générale, quatre sous-directions et 16 camps de jeunesse rurale.

La direction générale compte plusieurs services :

— l'École des cadres installée à Bouaké dont la vocation est de former les agents et les encadreurs de base dont le Service civique a besoin pour atteindre ses objectifs : tractoristes, mécaniciens, chauffeurs, moniteurs d'agriculture, infirmiers ;

— le Bataillon autonome d'intervention du Génie Rural chargé d'intervenir sur le terrain pour la réalisation des travaux d'aménagement de blocs culturels, de défrichage, d'ouverture et d'entretien de pistes rurales. L'intervention du Bataillon se fait par l'intermédiaire de ses différentes compagnies. Ces compagnies sont installées à Korhogo, à Bouaké, à Daloa et à Abengourou. C'est auprès de celles-ci que le matériel nécessaire aux travaux relevant du Génie Rural est obtenu.

Les quatre sous-directions sont réparties par zone. Celle de la zone Nord se trouve à Korhogo, celle du centre à Bouaké, celle du Sud-Ouest à Yamoussoukro et celle du Sud-Est à Abengourou.

Le sous-directeur de zone exerce des fonctions administratives et techniques. Administrativement, il représente le directeur du Service civique dans sa zone, exécute les consignes, procède à la notation du personnel civil, rend compte des difficultés rencontrées dans l'exercice de sa fonction, entretient des relations avec les autorités administratives, politiques et techniques de sa zone. Techniquement, il s'occupe de l'étude et de la conception des programmes agricoles des camps, organise la prévision et la

commande des semences, des engrais et du petit outillage agricole, contrôle et fait le suivi des activités agricoles, analyse les comptes d'exploitation de la zone. Signalons au passage que le sous-directeur de zone ne dispose pas de crédit de fonctionnement, le service financier étant centralisé à Abidjan.

Chaque sous-direction agit sur le terrain par l'intermédiaire des camps de jeunesse rurale placés sous sa tutelle. Les camps sont de ce fait l'unité de base du Service civique. Ils constituent un centre d'éducation et de formation des jeunes.

Vu physiquement, un camp est une aire géographique à l'intérieur de laquelle sont implantés des locaux à usages multiples. Ainsi, on pouvait distinguer, à l'époque du fonctionnement des camps de jeunesse rurale, les infrastructures suivantes dont la qualité et la fonctionnalité variaient d'une zone à une autre : logements des cadres, dortoirs des jeunes, bureaux, salles de classes, terrain de sport, magasins, réfectoire, infirmerie, étable et porcherie.

En dehors des locaux, les camps disposent de certains matériels et équipements. Pour les équipements, on ne reviendra pas sur la liste citée ci-dessus à propos des locaux. Disons tout simplement que les équipements socio-économiques comme les infirmeries et les écoles primaires construites dans certains camps accueillent aussi les populations des villages voisins.

Le matériel affecté aux camps se compose généralement de véhicules (camionnettes, jeeps, tracteurs), d'un émetteur-récepteur, de groupes électrogènes, de pompes aspirantes pour l'alimentation en eau potable, de petit outillage agricole et d'intrants chimiques (engrais, herbicides, insecticides, etc.).

Quelles sont les conditions d'intégration au camp de jeunesse rurale ? Peuvent être recrutés comme élèves, les jeunes de 18 à 30 ans indemnes de toute maladie, volontaires, originaires d'un village situé dans un rayon de 30 à 40 km et auxquels les parents s'engagent de façon ferme à céder un lopin de terre après leur libération. Dans la pratique, toutes ces conditions ne sont pas rigoureusement

respectées ; ainsi, des personnes venant de villages très éloignés des camps et même des allogènes complètent très souvent l'effectif des volontaires.

Tous les volontaires sélectionnés le sont en fonction d'une enveloppe budgétaire. Mais de 1968 à 1971, le gouvernement, confronté au problème du chômage, décide l'incorporation des « sans-emplois » par le Service civique. Les jeunes recrutés dans ces conditions sont appelés les IEHB (Incorporation des éléments hors budget).

Les capacités d'accueil des camps dépassent aisément 50 personnes par promotion. Au cours de nos visites de quelques camps, fin 1983, on pouvait noter plus de 80 nouvelles recrues dans certains camps. A Abengourou où nous nous sommes attardé le plus, l'effectif des promotions recrutées de 1967 à 1980 est le suivant (2) :

Tableau n° 5

Effectifs des promotions recrutées entre 1967 et 1980

Années	1967	1968	1969	1971	1972	1974	1975	1977	1978	1979	1980	Total
Effectif	75	102	70	82	65	52	103	137	60	30	30	806

En supposant que chaque camp a accueilli en moyenne 1 000 élèves (de sa création à 1983), on peut estimer à plus de 20 000, le nombre des jeunes qui sont passés par l'ensemble des camps sous contrôle du Service civique.

Les jeunes issus du recrutement bénéficient des uniformes militaires, reçoivent gratuitement la literie et vivent sous le régime de l'internat. La formation dispensée aux pensionnaires des camps commence au mois d'avril de chaque année et prend fin en décembre de la même année. Pendant ces 9 mois, les jeunes suivent plusieurs types de formation :

— dès les trois premiers mois, ils subissent une formation militaire de base fondée sur les épreuves d'endurance,

(2) Le camp de jeunesse rural d'Abengourou fut créé en 1966. En 1970, 1973, 1976 et 1981 il n'y a pas eu de recrutement.

le maniement des armes, la connaissance des divers corps de l'armée et de leur hiérarchie, le respect des supérieurs, les devoirs du soldat. Cette formation militaire visait un objectif : discipliner les jeunes afin qu'ils considèrent le métier agricole auquel ils se destinent comme une sorte de devoir civique et l'exécutent avec honneur, dévouement et loyauté ;

— un autre aspect de la formation est l'alphabétisation, dans la mesure où le contingent de chaque promotion comporte des analphabètes à qui il faut donner quelques rudiments de connaissances en français (langage, alphabétisation fonctionnelle, etc.) ;

— la formation professionnelle constitue la plus grande partie du programme. Elle s'oriente tout naturellement vers l'agriculture et l'élevage. Cependant, les spéculations dominantes dépendent des conditions écologiques et de la vocation assignée à chaque région. Malgré tout, les cultures les plus représentées dans les systèmes d'association et de rotation sont les vivriers parmi lesquels le riz, l'igname et le maïs restent les plus importants. Le contenu de la formation agricole est axé sur les techniques culturales (la préparation du sol, les techniques de plantation, les densités de semis), l'utilisation des semences sélectionnées, la pratique de la culture manuelle et mécanisée.

Il faut préciser que le camp ne forme pas des élèves conducteurs d'engins, puisqu'il a ses propres agents sortis de l'École des cadres de Bouaké.

Dans les camps de jeunesse rurale, il n'y a pas de place pour la spécialisation. Tous les stagiaires participent à l'ensemble des activités, passent sur toutes les parcelles pendant la durée de leur formation. Les produits de leur travail ne sont pas gérés de manière autonome par chaque camp ; ils figurent au compte d'exploitation du camp tandis que les recettes sont versées au département financier du Service civique (à Abidjan).

A la fin de cette formation, les jeunes sont réorientés dans leur village d'origine qui prend alors le nom de « village sous tutelle ». Et là, ils sont encadrés et suivis pendant deux ans. Fourniture de machettes et de semences,

prêts de tronçonneuse, don de carburant, transport gratuit des plants au bord des parcelles sont les divers avantages auxquels les jeunes peuvent encore avoir droit de la part du Service civique. De plus, certains de leurs travaux (labour, pulvérisage) sont subventionnés.

Généralement, un encadreur du Service civique est affecté à un village sous tutelle pour suivre de plus près les activités des personnes installées.

Pendant les deux années d'installation sous contrôle du Service civique, les jeunes perçoivent par mois 22 750 FCFA dont 3 850 FCFA de solde et 18 900 FCFA de prime d'alimentation (appelée encore Prêt-Francis). Avec cette somme, un compte est ouvert pour chaque stagiaire et l'épargne ainsi réalisée remise à son propriétaire après sa libération, c'est-à-dire à la fin des deux ans d'installation dans le village d'origine. Même après cette libération, la parcelle attribuée au jeune dans le village sous tutelle reste sa propriété.

Avant leur rattachement au ministère du Développement rural (en 1984), les camps de jeunesse rurale étaient en sursis. Certains se trouvaient dans un état vétuste : des bâtiments délabrés, des groupes électrogènes et des pompes à eau en panne depuis des années, des lits, des matelas et des draps totalement hors d'usage.

Lorsque ces camps sont passés sous la tutelle du ministère du Développement rural, aucun bilan n'a été fait de leur fonctionnement et ils ont été purement et simplement mis sous l'éteignoir. Aujourd'hui, les logements des camps comme celui d'Abengourou sont occupés par des populations de villages environnants fuyant l'onchocercose qui sévit dans cette partie de la zone.

Dans un pays où le retour des jeunes à la terre et la modernisation agricole sont devenus le leitmotiv des autorités politiques, la remise en état de ces infrastructures comme support logistique des actions d'initiation ponctuelle de nouveaux agriculteurs et de recyclage de paysans traditionnels ne pourra qu'être bénéfique. Il est par conséquent hors de question d'opter pour la politique d'abandon de ces infrastructures construites à grands frais à travers la Côte d'Ivoire. Ce qui est à revoir dans une opti-

que de réhabilitation de ces équipements, c'est la conception même de la formation. Celle-ci doit se fonder dorénavant sur des besoins réels exprimés par les agriculteurs déjà en activité et les débutants installés depuis peu. Ces besoins devraient être clairement ressentis et perçus par les instances villageoises (groupements villageois, associations de développement) et ensuite répercutés au niveau des municipalités et des préfectures. De cette manière, le candidat à cette formation s'engagera avec l'objectif de rejoindre son exploitation en étant plus performant. Grâce à cette nouvelle conception, on rendra davantage service aux agriculteurs tout en décourageant les personnes qui ont toujours nourri le vœu de profiter des infrastructures d'État pour assouvir leur soif d'aventure. Car, dans leur nouvelle version, ces centres ne devraient fournir ni équipements vestimentaires ni rémunération (ou prime mensuelle) qui, généralement sont sources d'illusion pour les jeunes fraîchement déscolarisés. Tout au plus, la fin du stage d'initiation ou de recyclage dans ces centres devrait être couronnée par des dons en petit outillage agricole.

Le Service civique est une institution qui prend en compte dans un même lieu des jeunes de plusieurs origines (régions, villages) malgré les critères théoriques définis au départ pour régir le recrutement dans les camps de jeunesse rurale. Cet état de fait justifie la nécessité des internats, cause des démotivations dus aux déplacements, et rend difficiles les rapports entre ces jeunes et les villageois. Pour tenter de porter remède à cette situation, d'autres structures d'encadrement des jeunes ruraux ont pensé à mener leurs actions dans les lieux d'origine et de résidence effective du groupe social visé. C'est le cas de l'Éducation extra-scolaire.

2. L'Éducation extra-scolaire

Elle a vu le jour en 1972 à la faveur de la création du ministère de l'Enseignement primaire dont elle dépend.

D'abord érigée en direction, elle devient quelques années plus tard un service autonome.

L'Éducation extra-scolaire comporte deux volets : un volet dit « Télé pour tous » et un volet « Post-scolaire ». Le premier volet est constitué d'émissions télévisuelles à but essentiellement d'information et d'éducation visant aussi bien les élèves que les déscolarisés. Le deuxième, quant à lui, ne concerne que les déscolarisés et c'est celui auquel s'attachera notre propos. Une trentaine de centres post-scolaires ont été disséminés à travers la Côte d'Ivoire.

La mise en place de ces structures se justifie à plus d'un titre. Il s'agit de faire face à la déperdition scolaire, réagir devant l'exode rural, combler le sous-emploi rural et tenter de remédier au chômage urbain ; ce projet se justifie aussi par les objectifs du Plan 1976-1980 de former et d'installer un paysannat moderne et conscient. Sa création tient compte des expériences passées de formation agricole aussi bien à l'intention de jeunes déscolarisés que de paysans.

La vocation affirmée de l'extra-scolaire est de préparer des agents de développement avertis et suffisamment motivés en amenant les jeunes à se procurer par leur propre travail les moyens de vivre décemment dans leur milieu (3). Le même document précise davantage ces objectifs. Il s'agit :

« — d'entretenir et améliorer les connaissances acquises en créant les conditions d'un transfert mutuel de ces connaissances ;

— de leur faire acquérir de nouveaux savoir-faire en les ouvrant aux possibilités des technologies modernes ;

— d'en faire des moteurs de la modernisation rurale, et pas seulement agricole, en favorisant leur participation à la vie villageoise sur tous les plans :

— des responsabilités,

— des activités culturelles,

— de la promotion collective et de l'éducation,

— des relations avec l'extérieur (administration, Sodé...),

(3) Ministère de l'Enseignement primaire et de l'Éducation télévisuelle, 1977.

— à long terme, de les rendre capables de gérer une entreprise agricole ou artisanale modernisée, soit à titre individuel, soit en groupement ».

Les agents de développement visés sont issus de la classe d'âge de 15 à 18 ans mêlant scolarisés et non scolarisés, garçons et filles d'un même village. Ces jeunes sont recrutés par volontariat et avec l'assentiment du village. Ils résident tous au village de façon à éviter la nécessité de l'internat et surtout à les maintenir en contact permanent avec la famille élargie.

Le groupe de jeunes ainsi constitué est sous la tutelle légale d'un Comité de parrainage villageois composé d'hommes et de femmes adultes cooptés par l'ensemble du village et les jeunes eux-mêmes. Ce comité joue le rôle de conseiller du groupe et entretient des relations régulières avec l'animateur permanent.

L'équipe d'animation est constituée d'une part d'instituteurs formés pour la circonstance et placés auprès des inspecteurs de l'enseignement primaire et, d'autre part d'agents de développement déjà présents sur le terrain. Cette équipe d'animation intervient pour prodiguer des conseils, entreprendre des démonstrations sur le terrain, dispenser une formation théorique.

Les interventions sont axées sur les activités professionnelles choisies par les jeunes. Celles-ci, essentiellement rurales, englobent les domaines de l'agriculture et de l'artisanat. Le choix de ces activités dépend des possibilités du village et des actions de développement en cours. De manière générale, les premières actions sont orientées vers les activités pouvant procurer, à très court terme, des revenus monétaires qui servent de capital de base pour les activités futures.

Une fois les activités choisies, les jeunes s'organisent de sorte qu'ils puissent combiner projets collectifs et occupations individuelles (champs personnels ou familiaux). Ainsi, soit les jeunes travaillent ensemble pendant un nombre déterminé de jours par semaine soit ils font des rotations individuelles ou par petits groupes dans leurs activités communes.

Quel bilan peut-on tirer de l'expérience de l'Éducation extra-scolaire ? Les centres d'Affalikro et de Grand-Yapo qui ont fait l'objet d'enquêtes vont servir de base à ces réflexions ainsi que des informations générales obtenues sur les autres centres post-scolaires du pays.

Affalikro, qui a eu le privilège d'être le seul village choisi dans le département d'Abengourou en 1979, comptait 50 jeunes inscrits (filles et garçons). Mais au démarrage de leur première activité (la culture maraîchère) les jeunes n'étaient plus que 20. En 1982, l'effectif tombe à 17 et à partir de 1984, il n'est plus que de 6 personnes. La première activité s'est faite sur une parcelle de 20 ares et concernait la culture de l'aubergine.

Le premier problème rencontré par ce groupe de jeunes fut celui du terrain de culture qui, malgré l'intervention du sous-préfet d'alors, n'a pu être résolu au mieux des intérêts des jeunes (4). L'activité maraîchère s'est donc vue limitée, dès le départ, dans ses possibilités d'extension.

Ce qui semble paradoxal dans le comportement des villageois vis-à-vis de ce problème de terre, c'est que ces mêmes jeunes qui, en groupe, ont des difficultés à obtenir la terre, possèdent tous des parcelles individuelles de manioc et/ou d'igname sur des terres offertes par les parents. La réalité de ce paradoxe ne traduit qu'une constance dans la logique paysanne d'accès à la terre : accès relativement facile pour les membres d'une famille donnée, mais plus difficile quand les liens familiaux entre le détenteur du patrimoine et le demandeur n'existent pas (comme c'est le cas entre le groupement de jeunes et les propriétaires de terrain pris individuellement).

Malgré la faible taille de la parcelle d'aubergine, toute la production n'a pu être écoulée aussi facilement que les jeunes l'auraient souhaité. Ainsi, le second problème non moins essentiel posé à cette activité maraîchère est celui des débouchés pour ce produit périssable qu'est l'aubergine. Par ailleurs, certains établissements publics qui ont consenti à acheter ces produits l'ont fait à crédit. Et depuis

(4) Ministère de l'Enseignement primaire, 1981.

1982, les jeunes n'ont pas été payés. En définitive, la culture de l'aubergine n'a pas répondu aux attentes des jeunes et beaucoup d'entre eux ont été découragés.

Pendant le même temps, le village de Grand-Yapo recrute 36 personnes pour son expérience qui débute avec un champ de maïs d'un hectare. La production fut tellement maigre que les producteurs abandonnèrent la récolte aux mains de la famille de l'encadreur. A la fin de cette première année d'activité, l'effectif des jeunes se réduit à 4 personnes.

La seconde activité menée par les quelques jeunes gens demeurés dans leur groupe est l'élevage avicole, et cela, aussi bien à Affalikro qu'à Grand-Yapo. Le principe de fonctionnement de ces petites fermes est simple. La direction de l'Éducation extra-scolaire, n'ayant pas les moyens de ses ambitions, intervient grâce à des petits apports en nature (quelques poussins, des produits vétérinaires, etc.). L'apport des jeunes, quant à lui, consiste à confectionner des poulaillers.

De 1980 à 1982, grâce à un financement du Fonds d'Aide et de Coopération (France), plusieurs interventions ont pu être réalisées dans les divers centres de jeunes. La somme totale déboursée pendant ladite période par la direction de l'Éducation extra-scolaire s'élève à 7 149 685 FCFA pour 31 centres, dont 342 015 FCFA pour Affalikro et 259 325 FCFA pour Grand-Yapo (5).

Cette petite aide permet aux centres de s'équiper et de fonctionner jusqu'à la vente de la volaille. Les recettes servent alors de fonds de roulement qui devrait leur conférer une certaine autonomie. C'est à partir de là que, pour agrandir leurs affaires, les jeunes peuvent avoir recours au crédit bancaire, souvent avec l'aval des Groupements à Vocation Coopérative du village. Dans ce cadre, les centres post-scolaires d'Affalikro et de Grand-Yapo ont obtenu de la BNDA, en 1983, respectivement 734 000 FCFA et 947 000 FCFA.

(5) *Ibid.*, 1983.

Les bénéfices obtenus de la vente des poulets ont incité certains jeunes à rejoindre le groupe post-scolaire de leur village. Malgré tout, l'effectif des jeunes organisés dans ce cadre est assez réduit et les retombées économiques insuffisantes pour les membres, comme le montre le tableau 6 des résultats.

Le service de l'Éducation extra-scolaire a un objectif réaliste : celui d'aider, par l'éducation et l'encadrement, les jeunes (surtout déscolarisés) à se prendre en charge dans leur milieu d'origine. Mais cette structure n'a pas été à la mesure de ses ambitions, surtout par manque de moyens. Les encadreurs et les conseillers affectés à ce projet travaillent dans des conditions difficiles (manque de fonds de démarrage, de moyens de transport, réticences des parents et des jeunes eux-mêmes). Ils assistent impuissants à la réduction de l'effectif de leurs groupes suite à des problèmes d'accès aux terrains de culture et à la mévente des produits. La plupart des problèmes rencontrés par les jeunes ne pouvant trouver de solution satisfaisante à l'échelon des conseillers de l'Éducation extra-scolaire, ceux-ci perdent, par ce fait, toute audience auprès des jeunes qu'ils sont censés préparer comme agents de développement rural.

Par ailleurs, l'Éducation extra-scolaire a connu un relâchement dans ses activités à partir de 1983 à la suite du rappel de plusieurs conseillers extra-scolaires à reprendre dans les classes leur rôle traditionnel d'enseignant du primaire. Aujourd'hui encore, le service de l'Éducation extra-scolaire continue d'exister sans trouver la voie du succès.

Les deux institutions qui viennent d'être présentées (le Service civique et l'Éducation extra-scolaire) n'avaient pas le monopole de la formation des jeunes agriculteurs modernes. D'autres structures y ont contribué de façon significative.

Tableau n° 6

Résultats des centres en production après 2 ans d'activités avicoles (1980-1982)

Nbre ordre	Centres	Nbre de jeunes	Nbre de bandes	Nbre de poussins	Dépenses	Nbre de poulets vendus	Recettes	Bénéfices	Part de chaque jeune	Parts versées aux jeunes	En caisse
1	Adiaho (Bonoua)	7	3	1 350	756 200	931	1 034 000	277 800	39 685	277 795	252 066
2	Abobo-Te (Abobo-Gare)	6	3	1 726	944 060	1 422	1 218 180	274 120	45 686	274 120	314 686
3	Ony-Babre (Gagnoa)	7	1	2 074	1 117 625	1 700	1 408 000	290 375	17 080	290 360	1 117 625
4	Table-Guikou (Divo)	10	1	282	163 725	235	209 585	45 860	4 586	45 860	163 725
5	Guessigue (Agboville)	7	3	1 120	652 330	975	920 910	268 580	38 368	268 580	217 443
6	Yapokoi (Anyama)	4	1	206	152 570	164	164 400	11 830	2 957	11 830	152 570
7	Djebonoua (Bouaké)	8	1	261	170 115	234	234 000	153 885	15 635	125 080	198 915
8	Brafoueby (Sikensi)	9	2	774	596 579	672	757 815	161 231	17 914	161 230	298 292
9	Abigui (Dimbokro)	9	1	200	172 645	168	201 600	28 955	3 000	27 000	174 600
10	M'Badon (Bingerville)	9	1	203	131 710	198	213 700	81 990	9 110	81 990	131 710
11	Azaguie-Blida (Anyama)	6	1	300	152 540	289	239 200	85 410	14 235	85 410	153 790

Tableau n° 6 (bis)

Résultats des centres en production après 2 ans d'activités avicoles (1980-1982)

Nbre ordre	Centres	Nbre de jeunes	Nbre de bandes	Nbre de poussins	Dépenses	Nbre de poulets vendus	Recettes	Bénéfices	Part de chaque jeune	Parts versées aux jeunes	En caisse
12	Akacro (Dabou)	6	1	204	141 810	157	156 300	14 490	2 415	14 490	141 810
13	Loviguie (Agboville)	5	2	400	235 145	375	465 200	230 055	46 011	230 055	117 572
14	Bounda (Brobo)	8	1	259	253 030	230	276 000	16 220	2 027	16 220	259 780
15	Grand-Yapo (Agboville)	9	4	1 070	652 168	992	1 149 075	496 907	55 211	496 900	163 042
16	Agbaou (Akoupé)	5	1	500	279 660	392	513 500	233 840	20 000	100 000	453 500
17	Adiekro (Diabo)	10	1	400	303 220	305	260 000	43 220	0	0	216 780
18	Assikoi (Adzopé)	6	1	510	282 900	305	394 115	111 215	1 000	6 000	385 115
19	Golikro (Béoumi)	9	1	300	198 275	274	305 400	106 100	11 788	106 095	199 300
20	Gaboua (Daloa)	11	1	300	181 560	150	180 000	1 560	0	0	181 560
21	Gonate (Daloa)	6	1	300	225 355	234	244 000	18 645	5 330	31 980	193 355
22	Motiamo (Bondoukou)	10	1	300	205 555	279	363 000	157 445	4 000	40 000	327 000
23	Diogoboua (Lakota)	8	1	300	268 155	260	371 100	102 945	10 000	80 000	291 100
24	Akouedo (Bingerville)	8	1	300	227 745	245	216 000	11 745	6 000	48 000	168 000

Tableau n° 6 (ter)

Résultats des centres en production après 2 ans d'activités avicoles (1980-1982)

Nbre ordre	Centres	Nbre de jeunes	Nbre de bandes	Nbre de poussins	Dépenses	Nbre de poulets vendus	Recettes	Bénéfices	Part de chaque jeune	Parts versées aux jeunes	En caisse
25	Didoko (Divo)	9	1	350	201 615	280	336 000	134 385	10 000	90 000	246 000
26	Zouata (Man)	9	1	300	182 715	150	210 000	27 285	3 000	27 000	183 000
27	Allangouasso (M'Bahiakro)	5	1	300	182 715	271	352 000	169 585	20 000	100 000	252 300
28	Affalikro (Abengourou)	8	1	500	285 000	448	537 600	252 600	20 000	160 000	377 600
29	Brobo (S/P de Brobo)	12	1	200	126 430	169	202 800	76 370	5 000	60 000	142 800
30	Bamoro (Bouaké)	7	1	400	236 430	372	446 400	209 970	20 000	140 000	306 400
31	Samo (Bonoua)	10	1	350	259 560	297	397 710	138 150	13 000	130 000	267 710

Source : Direction de l'Éducation extra-scolaire.

3. Quelques autres structures de formation

On citera pour mémoire quelques opérations ponctuelles d'initiation à l'agriculture de même que certaines structures spécialisées ayant pour objectif l'installation des jeunes et/ou la modernisation agricole.

Les opérations ponctuelles ont généralement un caractère expérimental. Leur cadre est circonscrit à une localité dont les ressortissants ou résidents en sont les principaux bénéficiaires. On peut citer dans ce sens :

— les coopératives agricoles post-scolaires et les centres expérimentaux installés depuis 1967 à Assikoi (département d'Adzopé), Bassam, Bouaflé, Duékoué, Katiola, N'Guesankro (département de Bongouanou), Brobo, Guibéroua, Dabou, Gagnoa, Guiglo, Korhogo et Man. Ces actions ont sombré très vite dans l'oubli par manque de succès évident et surtout faute de motivation ;

— l'installation de blocs cultureux de caféiers par la Sata-maci à Zatta (département de Yamoussoukro), à Agboville et à Soubré et d'ananas par la Sodefel à Tiassalé, à Dabou et à Ono (S/P de Bonoua).

De ces expériences, seules celles de la Sodefel semblent connaître des succès, de sorte qu'elle a été étendue non seulement à d'autres régions mais aussi aux spéculations légumières. Ces expériences, outre leur volet d'initiation des agriculteurs, visent l'installation définitive des paysans sur les parcelles mises à leur disposition.

Les centres spécialisés dans la formation des agriculteurs ont été ceux de la Soderiz et ceux des « Volontaires du Développement ». Ces centres, placés sous la tutelle du ministère de l'Agriculture sont construits à proximité des aménagements agricoles où se déroule la formation pratique. Ils accueillent des stagiaires provenant de toutes les régions du pays. Le groupe visé par cette formation est la jeunesse. Ces jeunes sont hébergés dans le centre pendant environ 6 mois au cours desquels les stagiaires s'initient à la riziculture irriguée et à la conduite des machines agricoles.

Les centres Soderiz existaient à San Pédro, Korhogo et Yamoussoukro, ceux des « Volontaires du Développement » à Dabou et Man. Le passage d'un jeune dans ces centres n'implique pas qu'il s'installera dans le site où il a reçu sa formation. En effet, à la fin de leur initiation, les jeunes qui manifestent l'intention de s'installer à leur compte reçoivent des parcelles dans n'importe lequel des aménagements réalisés pour l'occasion. Ce sont ces centres qui ont fourni la majorité des premiers locataires des périmètres rizicoles de San Pédro, de Yabra et de Korhogo.

Aujourd'hui, ces centres n'existent plus. Mais quelques-unes de leurs infrastructures servent encore les jeunes installés : il s'agit des magasins de stockage et des bâtiments d'hébergement des stagiaires ;

— les activités de l'Inades-Formation-Côte d'Ivoire. L'Institut africain pour le développement économique et social (Inades) est un organisme non gouvernemental sans but lucratif et d'utilité publique. Il regroupe une dizaine de pays africains et a son siège panafricain en Côte d'Ivoire. Sa représentation nationale, Inades-Formation-Côte d'Ivoire, est localisée à Bouaké et dispose d'une délégation régionale (Ouest) à Daloa. Les activités s'orientent principalement vers la formation et l'éducation des ruraux en vue de leur promotion économique et sociale. Pour ce faire, la formation dispensée vise à améliorer les activités de production, de commercialisation, de gestion et le sens de l'organisation des paysans. A travers ses activités, l'institut cherche à favoriser l'esprit d'initiative et d'autonomie des ruraux. Le public cible de l'Inades est très large ; il est constitué par les paysans lettrés ou non, les jeunes déscolarisés désireux de s'adonner au travail de la terre, les agents de développement (encadreurs, animateurs ruraux), les cadres et responsables du développement soucieux d'améliorer leurs connaissances et leur approche du milieu rural. Deux types de formation sont offerts : la formation à distance (cours par correspondance) et la formation rapprochée (sous forme de sessions). Si à ces débuts l'Inades a privilégié en Côte d'Ivoire la formation à distance, aujourd'hui il met l'accent sur les sessions et

s'oriente de plus en plus vers les activités de suivi-encadrement et de suivi-installation par lesquelles il lui est possible d'évaluer l'impact de la formation sur le milieu rural. Les sessions de formation sont dispensées à des personnes ayant au préalable sélectionné un projet de manière que les modules enseignés reposent sur les préoccupations exprimées par les « apprenants » et que la formation reçue apporte une amélioration dans les activités retenues par les porteurs de projet.

Comme l'impact de la formation est difficilement mesurable sans un suivi des formés, l'Inades-Côte d'Ivoire a décidé d'aller plus loin dans sa participation à la promotion des ruraux en définissant un plan d'action (1987-1990) dont le but est d'aider à l'installation des jeunes à la terre par un appui aux jeunes des villages et la mise en œuvre de projet de fixation de ceux-ci. Le projet de développement intégré de Bonoua entre dans ce plan d'action. Il vise trois objectifs : l'insertion des jeunes dans la commune de Bonoua, l'accès à un emploi indépendant et l'augmentation des revenus des jeunes. Pour réaliser ces objectifs, l'Inades a affecté à ce projet un technicien chargé de suivre les jeunes, recenser leurs problèmes et les aider si possible à surmonter leurs difficultés.

La première phase (1987-1988) du projet de Bonoua concerne l'apprentissage théorique et pratique des techniques agricoles ; la deuxième devrait être celle de l'installation effective.

Quel résultat peut-on présenter à la fin de la première phase du projet ? L'état de la situation fait par l'Inades (octobre 1988) révèle que sur 478 jeunes inscrits, 274 (soit 57 %) ont été formés. Pour les quatre modules de formation entièrement réalisés, 220 personnes ont été touchées parmi lesquelles 51 (soit 23 %) ont effectivement démarré des activités de production. Les responsables de l'Inades estiment que le faible nombre de personnes ayant mis en pratique leur formation s'explique par l'insuffisance des moyens financiers, les problèmes fonciers et le manque de motivation. On retrouve ici plusieurs des contraintes auxquelles sont confrontés les jeunes impliqués dans la for-

mule d'installation individuelle et dont nous parlerons plus loin.

Concernant le revenu monétaire, on peut résumer comme suit la situation des 30 exploitations agricoles de Bonoua et de Ono (les deux localités où il y a eu des activités de production) : deux de ces exploitations accusent une perte, douze ont un revenu annuel inférieur à 10 000 FCFA, seize se situent entre 11 000 et 50 000 FCFA, deux ont perçu entre 51 000 et 100 000 FCFA tandis que deux seulement dépassent 100 000 FCFA.

Que retenir des activités d'installation de l'Inades-Formation-Côte d'Ivoire ? D'abord le bilan d'installation des formés n'a pas été à la mesure de tous les espoirs placés dans le projet. Cependant, il faut considérer ce bilan comme provisoire étant donné qu'il ne concerne qu'un an de fonctionnement. Ce qui risque de persister, par contre, ce sont les difficultés liées aux conditions de démarrage de l'activité de production (moyens matériels et financiers, problèmes fonciers, etc.). Ceci dit, les opérations de l'Inades constituent un appui utile à tout projet d'installation agricole quel que soit le modèle dont celui-ci relève. Ainsi, à la formule étatique, il est un complément indispensable pour la consolidation des connaissances théoriques et pratiques acquises par les paysans au cours des diverses phases d'installation. Il peut ainsi permettre aux paysans d'améliorer leur performance. Pour le modèle d'initiative individuelle, les activités de l'Inades représentent le seul cadre formel de formation au métier de la terre. Dans ces conditions, si de telles activités étaient élargies à l'ensemble du pays et prenaient un caractère systématique, elles seraient d'une aide précieuse pour les porteurs de projets individuels qui, généralement, ont des rapports très distants avec les agents de l'encadrement officiel. Du coup l'Inades servirait de relais entre les paysans et leurs divers partenaires (encadreurs, clients, fournisseurs, organismes financiers). Par sa prise en compte des porteurs de projet dans les villages, il pourrait constituer une sorte de caution morale pour tous les jeunes, légitimerait leurs actions

et ouvrirait la voie à la professionnalisation du travail de la terre. Cet objectif impose qu'une place de choix soit accordée à la formation des agriculteurs, ce qui nécessite la coordination et la rationalisation des structures existantes en vue de les rendre plus efficaces.

Les organismes d'accueil et leurs bénéficiaires

Ce chapitre expose le cadre organisationnel dans lequel exercent les agriculteurs sélectionnés, de même que le profil socio-démographique de ces acteurs économiques. Selon l'approche définie (*cf.* annexe méthodologique), ce cadre d'activité est soit le modèle d'inspiration étatique (MIE) soit le modèle d'initiative individuelle (MII).

1. Infrastructures relevant du modèle d'inspiration étatique (MIE)

Ce sont des infrastructures modernes mises gracieusement à la disposition des agriculteurs ; elles peuvent avoir deux origines principales : la première est l'État qui, au moyen d'importants investissements, conçoit et finance les aménagements. La deuxième origine est constituée par les organismes de coopération bilatérale ou internationale qui, sous couvert de l'État, réalisent les projets de développement agricole.

Une autre caractéristique de ces infrastructures est qu'elles sont édifiées sur des terres appartenant à l'État ou sur des

domaines villageois purgés des droits coutumiers de sorte que les villages situés à proximité de ces aménagements agricoles ne puissent se prétendre propriétaires des domaines ainsi mis en valeur, même si dans certains cas comme à Sakassou, des villages pensent avoir été arbitrairement dépossédés, et sans indemnisation, d'une partie de leur patrimoine foncier.

L'objectif assigné à ces réalisations agricoles est de parvenir à asseoir un appareil de production moderne permettant d'atteindre des rendements élevés. C'est la raison pour laquelle ces réalisations comportent une structure technique et une superstructure représentée par les services étatiques d'organisation économique et sociale.

La structure technique a pour base l'infrastructure hydraulique ; elle comporte la viabilisation agricole du domaine par le nivellement du terrain et l'installation des ouvrages hydrauliques (station de pompage, canaux d'irrigation, vannes, diguettes, drains, etc.). L'ensemble de ces travaux vise une parfaite maîtrise de l'eau des rivières ou des fleuves avoisinants en vue de son utilisation à des fins agricoles. La maîtrise de l'eau suppose aussi une allocation rationnelle de cette ressource de premier ordre en culture irriguée. Aussi, une planification de son utilisation s'impose-t-elle aux bénéficiaires.

Outre les ouvrages hydrauliques, la structure technique fait, par la vulgarisation auprès de tous les paysans des périmètres concernés, la promotion des semences sélectionnées qui accroissent les chances de succès des projets mis en place. Entre aussi dans le répertoire de cette structure, la mécanisation agricole, les nouvelles techniques culturales liées aux spéculations végétales adoptées. Pour parvenir à une totale maîtrise de cette structure technique, on a pensé à s'orienter vers l'installation des jeunes paysans *a priori* plus ouverts aux innovations agricoles.

Quant à l'aspect désigné sous le terme de superstructure, il est l'émanation des autorités politiques et s'impose aux paysans ; il s'agit des diverses conditions d'accès aux intrants, aux prestations de services et des conditions de vente des produits ; il s'agit également de l'animation en

vue de l'organisation coopérative des paysans, toute chose intéressant la formation économique-sociale des paysans et dont la responsabilité est confiée aux sociétés d'encadrement.

Les infrastructures étudiées dans le cadre du modèle d'inspiration étatique sont au nombre de trois et comptent parmi les plus importants aménagements hydro-agricoles modernes réalisés au compte exclusif d'exploitants individuels. Ce sont les projets Yabra (dans le département de Yamoussoukro), San Pédro et Sakassou. Ces projets ont été spécialisés dans la monoculture du riz. Comment sont-ils nés et comment se présentent-ils aujourd'hui ?

La coopérative agricole du Yabra

C'est la dénomination du périmètre rizicole de Yabra depuis sa restructuration en coopérative en 1985 (1).

Le projet Yabra est un vaste ensemble hydro-agricole de sept périmètres rizicoles aménagés autour de la ville de Yamoussoukro sur mobilisation de toutes les ressources en eau des bassins versants de deux marigots dénommés « Yabra » et « Kpoussou » dont le plus important, le Yabra, a donné son nom au projet.

Cet ensemble couvre actuellement une superficie maximale exploitable de 1 200 ha dont environ 1 000 ha sont voués à la riziculture irriguée et où la presque totalité des opérations culturales (labour, pulvérisage et récolte) est mécanisée.

Le projet a été conçu en 1972 avec pour objectifs :

- « 1) — de mettre en place un appareil de production rizicole "à haut rendement" pour un bas prix de revient ;
- 2) — d'adapter le paysan à cet appareil de production qui puisse lui assurer sur sa parcelle de 2 ha, quelles que puissent être les années de sécheresse, un rendement moyen

(1) Cependant, dans la suite de l'exposé on utilisera indifféremment les vocables suivants : Projet Yabra, Périmètre rizicole de Yabra, Aménagement hydro-agricole de Yabra, Opération Yabra.

Tableau n° 7
Caractéristiques des périmètres irrigués

Surface	Surface dominée	Surface aménagée brute	Surface aménagée nette	Surface irrigable année normale	Surface irrigable 1 ^{er} et 2 ^e cycles campagne 1984-1985
Périmètre					
<i>Bassin versant du Kpoussou</i>					
Nanan	40	40	35	35	
Subiakro	140	140	120	100	
	<hr/> 180	<hr/> 180	<hr/> 155	<hr/> 135	252
<i>Bassin versant du Yabra</i>					
Séma	90	65	55	45	
Zatta	85	85	60	50	
Yaora	215	175	100	80	
Yabra I	250	—	—	—	
	<hr/> 640	<hr/> 325	<hr/> 215	<hr/> 175	45
<i>Plaine alluviale du Bandama</i>					
Par barrage Yaba II	200	200	160	160	
Par station pompage	450	450	380	380	
	<hr/> 650	<hr/> 650	<hr/> 540	<hr/> 540	620
Total général	1 470	1 155	910	850	

Source : CIDT, Unité Agricole Centre, Direction Secteur Yamoussoukro.

de 4 tonnes/ha/cycle, lui procurant ainsi, un revenu moyen mensuel net de 50 000 à 70 000 F ;

3) — d'assurer l'accroissement indispensable des revenus agricoles, aujourd'hui source d'exode rural massif, tout en touchant le plus grand nombre de jeunes, davantage concernés par cet exode ;

4) — enfin, de valoriser au maximum et au mieux les ressources en eau mobilisées ainsi que les infrastructures et les équipements. » (2)

L'ambition de départ était la réalisation en 3 ans d'un ensemble de 2 300 ha en mobilisant toutes les ressources en eau des bassins versants des deux marigots. Aujourd'hui, cet objectif est atteint à 50 % ; il a consisté en :

— la création, à l'aval de barrage, des périmètres de Nanan et de Subiakro sur la rivière Kpoussou et ceux de Séma, Zatta et Yaora sur le Yabra ;

— l'aménagement d'une plaine alluviale par pompage du fleuve Bandama.

Les aménagements hydro-agricoles de Yabra présentent les caractéristiques suivantes :

— d'abord celles des périmètres irrigués. Elles sont résumées dans le tableau 7 ;

— les infrastructures hydrauliques sont représentées par deux barrages de retenue d'eau créés en 1970, l'un irriguant 10,2 ha à Nanan et l'autre 28,2 ha à Subiakro ;

— les équipements hydro-mécaniques ont pour base une station de pompage sur le Bandama située à 8 km environ du confluent de ce fleuve avec la rivière Yabra ; ils sont destinés à l'alimentation du canal principal d'un réseau d'irrigation qui dessert un périmètre rizicole de 730 ha ;

— les infrastructures de collecte et de stockage comprennent : 8 hangars et magasins, 3 aires de séchage, 2 abris de station de pompage ou de groupe électrique, un atelier de réparation mécanique ;

— les infrastructures d'accueil existant sur les périmètres sont une villa de chef de ferme (située à Séma),

(2) La description des objectifs est tirée de TCHOBO, 1984.

13 logements destinés aux moniteurs et ouvriers (à Séma, Zatta et Yaora), 6 logements de gardiens et 100 logements de paysans dont 97 dans la seule plaine alluviale. Ces logements de paysans construits par l'État sur prêt BNDA au profit des paysans sur le site du projet constituant, avec l'ensemble de leur environnement, ce que nous appellerons la cité agricole. Celle-ci dispose d'une école primaire.

Financés par l'Organisation internationale du café (OIC) les investissements se décomposent comme suit :

— 500 000 FCFA/ha pour le défrichement, l'aménagement en courbe de niveau, les infrastructures hydrauliques et de circulation ;

— 100 000 FCFA/ha pour la création de la station de pompage ;

— 250 000 FCFA/ha pour la création du barrage du Yabra ;

— 350 000 FCFA/ha pour la création des autres barrages ;

— 170 000 FCFA/ha pour les investissements en matériel de production.

En rapportant ce coût à la surface nette aménagée (910 ha), on atteint 1 246,7 millions de FCFA d'investissement pour l'ensemble du projet, et cela sans y inclure les infrastructures de collecte, de stockage et d'accueil. Cet exemple donne une idée du coût de réalisation très élevé de tels aménagements (3).

Le projet Yabra a d'abord été exploité en régie (production et commercialisation) par la Soderiz de 1972 à 1974 avant d'être cédé aux paysans qui, dans la majorité des cas, provenaient des Centres des volontaires du développement (CVD) et des centres de formation Soderiz. Ainsi, de 1974 à 1976, environ 650 jeunes investissent le périmètre, convaincus de son orientation sur les techniques modernes de culture, pour avoir vu fonctionner le périmètre en régie Soderiz ou, tout simplement, pour en avoir entendu parler. La ruée des jeunes vers ce projet était due également au fait que celui-ci laissait entrevoir des gains

(3) R.D. HIRSCH *et al.*, 1984, p. 61.

monétaires assez confortables et donc un mieux-être en milieu rural.

Au fil des années, le nombre des agriculteurs de Yabra n'a cessé de diminuer, se situant aujourd'hui à 143 personnes. Cependant, la population installée sur le site du projet a augmenté : on compte en 1987, environ 1 200 personnes dont 550 enfants scolarisables. La visite du chef de l'État aux paysans de Yabra en juillet 1985, et sa souscription de 10 000 000 FCFA au capital de la coopérative, ont fait naître un nouvel espoir chez les jeunes installés ; espoir de voir s'aplanir toutes leurs difficultés présentées au président de la République sous forme de doléances.

Le projet Yabra a connu une évolution de son équipement productif. En effet, lorsqu'ils étaient encadrés par la Soderiz, les paysans utilisaient, pour les opérations les plus importantes, des chaînes motorisées ayant comme matériel central de gros tracteurs. Les tracteurs étaient introduits sous forme de test, si bien que les frais d'entretien courant et de réparations incombaient à la société d'encadrement. Cela ne pouvait qu'avantager les paysans dont les charges réelles se trouvaient ainsi réduites. De même, de telles conditions de travail mécanisé devaient être sources d'illusions chez les jeunes agriculteurs qui souhaitaient voir cette option agricole se poursuivre. Malheureusement, la Soderiz fut dissoute en 1978, sans qu'elle ait pu tirer le bilan de ses tests. Et c'est la CIDT qui devait avoir la lourde tâche de lui succéder dans l'encadrement. Opter pour la grande motorisation imposait des charges que le paysan ne pouvait supporter. Aussi, la CIDT a-t-elle orienté les agriculteurs vers la petite motorisation en leur proposant l'acquisition de motoculteurs. Cette option visait un autre but : responsabiliser les paysans en les encourageant (facilité de crédit) à acquérir individuellement leur matériel.

En dehors des motoculteurs, le reste du matériel de production est la propriété de la coopérative ou simplement géré par elle.

En 1987, l'inventaire du matériel de production disponible à Yabra se présente comme suit : 2 tracteurs Fiat, 10 petits tracteurs Daedong, 50 motoculteurs.

Au plan de la gestion de l'opération Yabra, outre la société d'encadrement qui supervise les activités de production, existe une coopérative créée depuis 1984, ce qui confère aux agriculteurs une certaine autonomie. Les paysans ont embauché, dans ce cadre, un comptable privé ; ils achètent eux-mêmes le paddy sur place, le conditionnent et le livrent à l'usine. Grâce à la cocréative, ils s'adressent désormais directement à leurs fournisseurs et clients. Auparavant, les paysans étaient regroupés dans dix groupements à vocation coopérative (GVC) gérés par un comité élu. Celui-ci comprenait trois commissions ayant des attributions précises : mise en place des facteurs de production, suivi du matériel agricole et commercialisation du paddy. Mais la gestion était effectivement aux mains de la CIDT qui jouait le rôle d'intermédiaire entre les GVC et leurs différents partenaires.

La structure de l'opération Yabra se retrouve, dans ses grandes lignes, à San Pédro et à Sakassou ; il s'agit en l'occurrence des objectifs et de la conception des infrastructures de base. Ce qui diffère, par contre, ce sont le contexte de mise en place de chaque projet et la quantité ou le type de matériel agricole. En conséquence, la présentation des deux dernières opérations sera très brève, et ne soulignera que les différences vraiment significatives.

Le périmètre rizicole de San Pédro

S'inscrivant dans un vaste projet de l'ex-ARSO (Autorité pour l'Aménagement de la Région Sud-Ouest, grande société d'État dissoute en 1980) visant l'autosuffisance alimentaire et l'installation des jeunes déscolarisés qui a débuté en 1973, le périmètre rizicole de San Pédro est aménagé dans la plaine alluviale de la rivière San Pédro arrosant la ville du même nom. Les opérations d'aménagement ont été poursuivies par l'ex-Soderiz qui, de 1973 à 1977, a réalisé 450 ha. La seconde tranche estimée à 200 ha a été aménagée de 1977 à 1979 par la Sodepalm qui, à la dissolution de la Soderiz, prit le relais de celle-ci.

Aujourd'hui ce périmètre de 650 ha ne dispose que de 450 ha exploitables répartis en 4 blocs (Nord, Ouest, Centre et Sud-Est).

Le peuplement de ce périmètre s'est fait par vagues successives. Le premier groupe de personnes installées est composé de jeunes recrutés à San Pédro (ville), suivi d'un groupe d'encadreurs Soderiz démissionnaires en 1976. La deuxième grande vague est constituée par des jeunes provenant des centres des volontaires du développement de Dabou, en 1977. Cette vague d'arrivée est suivie par deux autres : celle de l'Atelier régional de formation Soderiz de Daloa puis celle du centre de formation de Man. En dehors de ces personnes dont on peut dire qu'elles ont été orientées et affectées dans un cadre organisé, d'autres candidats (Ivoiriens, Maliens et Burkinabé) sont venus individuellement se faire recruter par la Sodepalm. De sorte qu'en 1980, on a atteint le plus fort effectif de ce périmètre : 231 personnes (dont 164 jeunes et 67 adultes) (4). Aujourd'hui, l'effectif des agriculteurs s'est réduit à 150 personnes qui, avec leur famille donnent, en 1987, une population de 725 âmes (5) vivant essentiellement des activités de la plaine alluviale de San Pédro.

Cette plaine présente les structures d'accueil et techniques suivantes :

— structures d'accueil : elles comprennent des maisons construites par la Soderiz pour loger les jeunes à leur début, une cité agricole créée en 1979-1980 sur emprunt BNDA et comportant 45 bâtiments, une école primaire, une petite salle de réunion. Un bâtiment a été construit pour servir d'infirmerie et un château d'eau qui, en 1988, ne sont pas encore en fonctionnement ;

— structures hydrauliques et hydromécaniques : il n'existe pas de barrage de retenue d'eau. L'eau d'irrigation est fournie par trois stations de pompage qui alimentent un

(4) Entretien avec M. DJAMALA, responsable du projet Riz à la Direction régionale Sud-Ouest. San Pédro le 19/12/84.

(5) CCGR : Périmètre rizicole de San Pédro. Lettre du 10/08/87 à M. le Préfet de San Pédro.

réseau de canaux principaux et secondaires longs respectivement de 28 630 m et 7 700 m ;

— équipement agricole : malgré l'objectif de modernisation affiché par ses concepteurs, l'opération San Pédro ne s'est pas orientée vers la grande motorisation ; dès le départ, elle a opté pour le motoculteur et pratiqué la récolte manuelle pendant plusieurs cycles de culture. Le parc de matériel comprend à ce jour 53 motoculteurs devenus très vieux, 2 moissonneuses et 70 batteuses à moteur.

La gestion de ce parc et de l'ensemble des infrastructures est assurée à l'échelon des paysans par 13 groupements à vocation coopérative (créés de 1976 à 1980) aidés dans leurs tâches par la société d'encadrement (Sodepalm). Depuis juin 1985, suite aux nombreuses difficultés rencontrées par les paysans (6), un comité a été mis en place pour coordonner l'activité des différents GVC. C'est le Comité central de gestion pour le redressement (CCGR) comprenant à la fois des paysans et des responsables de l'encadrement.

L'aménagement hydro-agricole de la Loka

Le périmètre de Sakassou est ainsi appelé à cause de la rivière Loka située à 3 km de la ville de Sakassou dont la plaine alluviale a été aménagée pour l'opération que nous allons étudier.

Le projet Sakassou trouve son origine dans les orientations du séminaire sur le « développement de l'agriculture de savane » organisé à Taabo par l'ex-AVB en 1979. En effet, le souci exprimé alors était le développement des infrastructures de base dans les sous-préfectures de l'intérieur du pays en offrant à ces villes les opportunités d'acquérir les capitaux nécessaires à la réalisation de leurs équipements ; d'où la création de domaines agricoles importants autour de ces villes et dont les effets induits seraient très significatifs.

(6) *Ibid.*

Ces domaines devraient comporter des exploitations agricoles modernes et mécanisées, ayant comme base le secteur vivrier de façon à pouvoir suivre l'évolution rapide des besoins du pays. Cette politique devrait être promue par les petits centres urbains et à l'échelle de l'ensemble du pays (7). Dans cette optique, Sakassou est un projet pilote d'un important programme de création de périmètres similaires dits « Domaines agricoles péri-urbains de l'État » associés chacun à une petite ville qui en serait la promotrice et l'animatrice.

Démarré en 1981, à partir des études effectuées par l'ex-AVB, le projet Sakassou occupe à présent 130 ha de riz irrigué répartis en 7 blocs dont l'un sert à la formation des nouveaux stagiaires, prétendants à l'installation. L'objectif à terme est de porter cette surface irriguée à 650 ha. Cette opération possède aussi 130 ha affectés aux cultures de plateau pour un objectif de 600 ha, le tout situé sur des terres villageoises purgées des droits coutumiers.

Le BETPA (Bureau d'études techniques des projets agricoles), établissement public placé sous la tutelle du ministère ivoirien de l'Agriculture, était le premier responsable du projet Sakassou. Mais, la gestion proprement dite était assurée par le BDPA (Bureau pour le développement de la production agricole, société d'études françaises). Le BDPA agissait, théoriquement parlant, sous le contrôle du BETPA ivoirien. Cette gestion a été confiée au BDPA, « pour des raisons budgétaires, par le ministère de la Construction et de l'Urbanisme, maître d'ouvrage... » (8). Le rôle du BDPA se situait au niveau du centre d'appui technique qui s'est progressivement installé de 1981 à 1982. Son mandat s'exerçait à travers la mise à disposition du centre d'appui d'un expert résident. Ses principales fonctions étaient de :

- gérer le domaine aménagé,
- mettre au point le ou les type(s) d'exploitation,
- assurer la comptabilité des dépenses et des recettes,

(7) Sétimeg, 1980.

(8) BDPA, 1980.

— fournir des prestations de services aux agriculteurs du domaine.

De 1982 à 1985, le centre d'appui a exploité en régie une partie du domaine (30 ha), ce qui lui donnait une autonomie financière pour jouer efficacement le rôle qui lui était assigné. Les ressources de ce centre provenaient de deux sources principales : les avances faites par le BDPA et les recettes de l'exploitation (vente de produits, remboursement de prestations).

Après la dissolution du BETPA et la remise du projet Sakassou à la Sodefel (Société de développement des fruits et légumes), le centre d'appui, tel qu'il est décrit ci-dessus, fut supprimé en 1985. Désormais, le projet est géré directement par la Sodefel qui n'a maintenu sur le périmètre que des agents d'exécution à la tête desquels se trouve un ingénieur des techniques agricoles. Même le poste de comptable a été supprimé et son titulaire affecté auprès de la direction de la Sodefel.

Comme les projets précédents, Sakassou attire beaucoup de personnes. Aussi a-t-on mis en place un comité de développement qui sélectionne les postulants avant le deuxième tri opéré par la société d'encadrement. Les critères de sélection affichés sont la jeunesse, la détermination, la motivation et la réceptivité, des qualités (à part la jeunesse) somme toute difficilement vérifiables le jour où le candidat se présente devant le comité ou le responsable de l'encadrement...

Les volontaires retenus proviennent de la ville de Sakassou (sans distinction de nationalité et d'ethnie) et des villages environnants dont la plupart ont cédé leurs terres pour l'aménagement ; il s'agit de N'Zokossou, Goliblénu, Pétébonou et N'Gbédjokoffikro.

L'effectif du périmètre de Sakassou a évolué positivement, contrairement à celui des deux autres aménagements. Sans doute, cette situation est-elle due au caractère encore récent de l'opération et au succès technique relatif de celle-ci, comme nous le verrons dans la 3^e partie du livre. De 76 personnes après deux ans de fonctionnement, l'effectif est passé à 87 en 1986 pour atteindre 106 (dont 7 femmes)

en 1987 à la faveur des travaux d'extension réalisés à partir de 1986. Aujourd'hui, la population totale vivant directement des activités du périmètre de Sakassou est de 842 personnes dont 95 épouses et 341 enfants.

Les paysans étant recrutés dans la ville de Sakassou et dans les villages environnants peu éloignés du périmètre, la construction d'une cité agricole ne s'impose pas comme une nécessité, contrairement à ce qui s'est passé à Yabra et à San Pédro. Les paysans vivent donc au milieu de leurs familles ; il n'y a donc pas, pour ainsi dire, de problèmes de déracinement, surtout pour les jeunes.

Au plan des infrastructures techniques, le périmètre de Sakassou a une seule station de pompage sur la rivière Loka et ne possède pas de barrage de retenue d'eau ; il dispose de deux hangars ; l'un comme atelier du matériel agricole, l'autre pour le stockage des produits. Le matériel agricole comprend en 1987 : 6 tracteurs de 45 CV, 2 semoirs, 6 charrues, 2 gyrobroyeurs, 8 motoculteurs, 6 batteuses à moteur, des faucheuses-endaineuses.

Sur le plan de la gestion des activités, en dehors de la société d'encadrement, deux groupements à vocation coopérative ont vu le jour en 1986 pour responsabiliser davantage les paysans dans leurs propres affaires.

On peut résumer les caractéristiques principales du système agricole dominant du modèle d'inspiration étatique comme suit :

- monoculture du riz à Yabra et à San Pédro et polyculture encadrée et/ou mécanisée à Sakassou ;
- stabilisation des cultures ; une seule et même parcelle est mise en valeur sans repos ;
- forte consommation d'intrants (herbicides, engrais, insecticides) ;
- mécanisation de plusieurs opérations agricoles, d'où faible consommation de main-d'œuvre.

Outre le riz irrigué, les agriculteurs s'adonnent, en dehors des blocs aménagés, au riz pluvial et à plusieurs autres cultures de plateau (manioc, maïs, banane, plantain, igname) dont le but principal est l'autoconsommation familiale.

Les membres de chacune des trois opérations sont organisés en GVC dont le rôle est d'assurer la commercialisation du riz et de garantir les emprunts auprès de la BNDA à des fins d'équipement et d'achat de facteurs de production. Les opérations de San Pédro et de Sakassou sont restées au stade d'organisation pré-coopérative tandis que celle de Yabra a transformé ces nombreux GVC en une coopérative, accomplissant ainsi un pas décisif dans l'organisation et la responsabilisation des paysans. Grâce à une telle structure coopérative dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale, les agriculteurs bénéficient désormais d'un atout pour prendre en main la gestion de leurs propres activités.

La présentation qui vient d'être faite de ces quelques projets nous situe sur la conception générale du modèle d'inspiration étatique et nous permet d'apprécier le niveau d'équipement de celui-ci, de même que les caractéristiques générales du système de culture qu'il met en œuvre. En faisant abstraction des conditions de fonctionnement des infrastructures présentées ici, on peut dire que les paysans intégrés au modèle d'inspiration étatique jouissent d'une situation suffisamment favorable pour pratiquer l'agriculture ; ce qui n'est pas le cas des jeunes agriculteurs exerçant sous le régime du modèle d'initiative individuelle dont il sera question maintenant.

2. Le village, cadre d'installation du modèle d'initiative individuelle (MII)

Contrairement à la formule d'inspiration étatique dans laquelle les infrastructures, initiative et/ou œuvre des pouvoirs publics avec ou sans participation d'organismes internationaux, sont érigées sur des terres dont le contrôle effectif échappe au régime foncier traditionnel, le modèle d'initiative individuelle (MII), lui, tombe sous le coup des grands principes qui régissent l'accès à la terre en milieu villageois.

Quels sont les grands traits de ces régimes fonciers villageois ? A l'origine, les ressortissants d'un village détenaient un simple droit d'usage sur les terres de leur village ; ils n'en étaient pas propriétaires (et ne pouvaient donc l'aliéner par vente, échange, don, etc.) mais simples usufruitiers. Cependant, les familles et même des particuliers contrôlaient des aires d'influence ; celles-ci s'étaient constituées grâce au travail accompli dans la forêt (lieux de chasse, de pêche et de culture, etc.) au fil du temps. De cette manière, aucune portion de terre n'appartenait *a priori* à un individu ou à une famille ; de sorte que les chefs de village eux-mêmes étaient de simples garants de l'ensemble du domaine foncier villageois sans en être les propriétaires exclusifs, ni même les gestionnaires. Cela est tellement vrai qu'aujourd'hui comme hier tout étranger désireux de s'installer comme agriculteur dans un village obtient la terre d'un chef de famille qu'il choisit comme tuteur. Le chef de village, comme cela se doit, est le premier à donner son accord pour accueillir l'étranger dans le village. Dans le cas où il est lui-même le tuteur de l'étranger, le chef du village ne peut céder à son hôte une terre dans n'importe quel espace du village mais plutôt dans une aire placée sous son propre contrôle. En vertu du processus de constitution des aires d'influence dans les villages, il n'existe presque pas de terre sans maître. Avec l'avènement des cultures pérennes dans certaines régions et de l'agriculture de rente en général, les principes fonciers, traditionnellement assez lâches, ont gagné en rigueur et les droits d'usage se transforment sans cesse en droit de propriété de fait. Chaque famille protège jalousement ses acquis, que les terres en question soient constituées de forêts, de cultures ou de jachères. Dans ce contexte, en dehors des domaines classés par l'État et des parcelles vendues à des étrangers par quelques villageois, seules les personnes originaires d'un village précis peuvent espérer accéder à la terre, dans les zones d'influence que leurs ancêtres ont constituées par leur travail et leur initiative. Les seules terres qui paraissent encore facilement accessibles (après négociation) pour les étrangers sont les bas-fonds

marécageux considérés par les paysans de plusieurs régions comme sans grande valeur agricole. En définitive, ce serait une ignorance impardonnable des principes fonciers villageois que de croire que certaines terres, notamment les jachères, sont sans maîtres et qu'on pourrait aisément les mettre gracieusement à la disposition de personnes de n'importe quelle origine géographique.

C'est fort de ces principes villageois que les jeunes qui, faute de mieux, sont contraints de pratiquer l'agriculture, choisissent de se diriger vers leur village d'origine afin d'obtenir plus facilement la terre auprès des membres de leurs familles.

Outre cet avantage que présente le village d'origine pour les jeunes, on peut évoquer leurs conditions de dépendance vis-à-vis de leurs parents, ce qui leur garantit l'accès gratuit à un logis et à la nourriture. Même si l'environnement psycho-sociologique du village n'encourage pas le retour des jeunes à la terre dans les conditions pénibles connues par leurs parents, leur présence dans les foyers familiaux traduit une certaine dignité par rapport au parasitisme et à la situation de mendicité que ces jeunes vivent en ville auprès de personnes avec lesquels leurs liens de parenté demeurent souvent très flous. Il n'empêche, toutefois, que cette perception psychologique de la situation à laquelle il est fait allusion n'est pas appréciée de la même manière par tous les jeunes. Sinon comment expliquer l'obstination de nombreux déscolarisés sans emploi à demeurer dans les villes ?

On comprend facilement l'attitude passive des jeunes par rapport à l'installation dans le cadre du modèle d'initiative individuelle. Ce dernier suppose, en effet, l'inexistence d'infrastructures techniques d'accueil. Ainsi, les personnes confrontées à ce modèle ne bénéficient ni de défrichements gratuits ni d'aucune autre faveur incitative ; alors qu'une bonne idée serait par exemple de les considérer comme prioritaires dans certaines actions telles que la distribution gratuite des semences de cultures vivrières ou de rente et les opérations de vulgarisation. Par ailleurs, aucune attention particulière n'est accordée à ces jeunes par les socié-

tés d'encadrement de manière à les sécuriser au plan de leur nouvelle activité qui, il faut l'avouer, demande du courage et surtout de la persévérance. A défaut de telles actions spécifiques en faveur des jeunes qui ont eu le courage d'entreprendre quelque chose, on abandonne ces nouveaux agriculteurs à eux-mêmes, tout comme ils le sont au moment de prendre leur première décision d'intégrer le monde rural.

Cette décision, qui dérive des seules volonté et initiative des jeunes, ne survient qu'à la suite de certaines circonstances. Le désespoir causé par une expérience urbaine sans lendemain, l'impossibilité pour tous les jeunes de bénéficier des infrastructures agricoles modernes créées par l'État dans certaines régions (leur capacité d'accueil étant limitée) et le manque de fonds de démarrage apparaissent comme les causes du retour des jeunes déscolarisés dans leur village d'origine en vue d'entreprendre des activités agricoles exigeant de faibles moyens matériels. Ainsi donc, autant le modèle d'inspiration étatique attire par ses infrastructures modernes et séduit par la publicité qui en est faite, autant le modèle d'initiative individuelle passe pour un pis-aller.

La formule individuelle d'installation fait référence à des parcelles individuelles dispersées dans le terroir villageois et dont la localisation obéit aux principes de propriété familiale, tandis que la formule étatique suppose, elle, un bloc de terre d'un seul tenant réparti en parcelles individuelles distribuées aux paysans selon certains critères exposés dans la troisième partie de ce livre.

A l'opposé du modèle étatique qui bénéficie d'un encadrement technique et dont certaines infrastructures ont pour maître d'œuvre une société de développement, le modèle individuel ne profite que d'interventions sporadiques de quelques agents d'encadrement.

Cette différence qu'on constate sur le plan de la conception des deux modèles n'apparaît pas de façon aussi tranchée (sauf exceptions) sur le plan de la structure socio-démographique des bénéficiaires.

3. Le profil des bénéficiaires de ces opérations

La présentation des principales caractéristiques socio-démographiques de ces nouveaux acteurs agricoles sera faite ici en scindant la population en deux groupes, conformément aux deux grands types de formules d'installation ou de retour dans le cadre desquelles cette population a été observée et enquêtée.

Les caractéristiques retenues sont l'âge, la situation familiale, la nationalité et l'ethnie, le niveau d'étude et la formation professionnelle. Ces variables ont été observées sur un échantillon de 270 individus pour le modèle d'inspiration étatique et de 65 personnes pour le modèle d'initiative individuelle.

Tableau n° 8

Age au moment de l'installation

	Types de modèle			
	Modèle d'inspiration étatique		Modèle d'initiative individuelle	
	Effectif	%	Effectif	%
Moins de 21 ans	45	17	24	37
21 à 25 ans	65	24	33	51
26 à 30 ans	62	23	8	12
31 à 35 ans	51	19	—	—
35 ans et plus	47	17	—	—
Total	270	100	65	100

On constate sur ce tableau que la majorité des enquêtés a débuté ses activités à moins de 31 ans. C'est un âge relativement jeune si on le compare à celui de l'ensemble des chefs d'exploitation ivoiriens. Mais il devient excessif

dès lors qu'on s'en tient à l'objectif d'installation des jeunes. En effet, la politique d'établissement à la terre vise surtout les déscolarisés, éliminés, pour la plupart, du système scolaire avant l'âge de 21 ans.

Dans le modèle d'inspiration étatique, 64 % des agriculteurs ont intégré le projet à moins de 31 ans. Cette situation de relative jeunesse ne peut occulter certains cas particuliers, par exemple ceux du projet Sakassou où l'on dénombre 47 personnes sur 106 (soit 43,3 %) âgées de plus de 35 ans (dont 30 ont plus de 50 ans) au moment de leur première année de participation au projet. Une telle situation s'explique par le contexte même de ce projet. En effet, dès les premières années de son fonctionnement, l'opération Sakassou a accueilli très peu de jeunes. La première vague d'agriculteurs était constituée par des volontaires parmi lesquels une majorité d'allogènes chefs de famille précédemment riziculteurs dans les bas-fonds périurbains. Pour ces gens, l'habitude de la riziculture inondée a été le facteur motivant ; il ne s'agit donc pas d'une plus grande réceptivité de ces personnes par rapport aux jeunes comme on pourrait le penser. Quant aux jeunes gens (surtout autochtones), ils n'ont véritablement été intéressés qu'au vu des résultats des premiers volontaires, de sorte que leur intégration s'est faite en fonction des places disponibles sur le périmètre. Il va sans dire qu'ils ne représenteront une majorité que si l'aménagement connaît très prochainement une extension et continue de fournir un revenu assez attractif.

En considérant le cas de Sakassou, on peut se demander si l'installation des jeunes était vraiment un des objectifs fondamentaux du projet. Si c'était le cas, qu'a-t-on fait sur le plan de la sensibilisation pour amener les jeunes à occuper les premiers rôles ? Cette déviation dans la mise en place du projet est à la base de certains rapports de production qui se sont fait jour au sein des exploitations, rapports vivement condamnés par les encadreurs. En effet, certains attributaires âgés mettent leurs parcelles en métayage ou confient celles-ci à une main-d'œuvre salariée parce qu'ils ne peuvent les travailler eux-mêmes ; ce

comportement est contraire à l'objectif de la société d'encadrement, à savoir conduire les paysans à la maîtrise parfaite des techniques culturelles vulgarisées.

Dans le modèle d'initiative individuelle, le chercheur a limité volontairement son échantillon aux individus effectivement jeunes. Il n'est donc pas étonnant que 88 % de ceux-ci aient moins de 26 ans.

Au total, l'étude qui nous préoccupe ici s'intéresse — hormis le cas de Sakassou — à des projets agricoles qui ont démarré avec des jeunes dont les activités antérieures peuvent être schématisées comme suit.

Tableau n° 9
Activités antérieures des agriculteurs

Activités antérieures	Types de modèle			
	Modèle d'inspiration étatique		Modèle d'initiative individuelle	
	Effectif	%	Effectif	%
Agriculteurs	73	27	—	—
Employés				
— Secteur agricole	26	10	—	—
— Autres secteurs	26	10	—	—
Artisans	16	6	9	14
Ouvriers/manœuvres				
— Secteur agricole	20	7	—	—
— Autres secteurs	12	4	3	5
Actifs familiaux agricoles	30	11	23	35
Chômeurs/sans emploi	67	25	30	46
Total	270	100	65	100

Ce tableau montre que :

— dans la formule d'inspiration étatique, les individus anciennement agriculteurs et sans emploi sont les plus nom-

breux. Cet état de fait peut s'interpréter de la manière suivante : pour les personnes anciennement agriculteurs, il n'y a pas de changement d'activité ; il s'agit du passage d'une agriculture traditionnelle de type villageois à une agriculture moderne. Un tel passage s'est généralement fait avec empressement et beaucoup d'espoir. Pour les chômeurs et les « sans emploi », l'accès à ce modèle d'installation agricole est considéré par certains comme un emploi provisoire en attendant mieux, et par d'autres, comme une véritable aubaine, d'autant plus que ce modèle fait l'objet d'une campagne élogieuse. L'agriculture est le secteur le plus largement représenté dans les activités antérieures des personnes enquêtées dans le modèle d'inspiration étatique. En effet, 55 % de ces personnes ont exercé dans le secteur agricole avant leur installation sur les périmètres aménagés ; elles ont embrassé cette activité en qualité soit de chefs d'exploitation (27 %), soit d'employés (10 %), soit de manœuvres (7 %), soit d'actifs familiaux (11 %) ;

— dans le modèle d'initiative individuelle, les travailleurs familiaux (ou aides familiaux), les chômeurs et les « sans emploi » sont très largement représentés. La raison est toute simple : le modèle considéré est une forme d'exploitation agricole qui rappelle, à tous égards, l'agriculture traditionnelle villageoise. La perception de ce modèle par les villageois (échec social du jeune) et la pénibilité du travail qui lui est liée expliquent les activités antérieures des personnes exerçant dans le cadre de ce modèle ; il s'agit soit de personnes habituées à cette forme d'exploitation agricole — c'est le cas des actifs (ou travailleurs) familiaux (35 %) — soit d'individus aux choix limités comme les chômeurs (21 %) et les « sans emploi » (25 %).

Contrairement au modèle d'inspiration étatique, on remarque ici qu'aucun salarié de catégorie supérieure à celle des manœuvres n'a démissionné pour s'installer dans les conditions difficiles du village. On a vu par contre des jeunes déscolarisés intégrer ce modèle sans passer par une phase de recherche d'emploi salarié dans les centres urbains. Ce sont ces personnes qu'on retrouve parmi les actifs familiaux agricoles parce qu'après l'arrêt de leur sco-

larité elles ont d'abord servi d'aides à leurs parents agriculteurs avant leur propre installation.

La répartition des enquêtés selon leurs activités antérieures peut être éclairée par la formation professionnelle et le niveau scolaire de ceux-ci. Présentons d'abord le niveau d'étude parce que c'est lui qui conditionne et détermine souvent le type de formation.

Le tableau 10 montre que le type de modèle choisi par les nouveaux agriculteurs n'est pas rigoureusement déterminé par le niveau d'étude ; ainsi on rencontre une proportion importante de non scolarisés (48 %) dans le modèle qui exige le plus de savoir-faire et de réceptivité de la part des acteurs agricoles. Le fait que ces non-scolarisés parviennent à assimiler les techniques culturales modernes en vigueur dans le modèle d'inspiration étatique nous met en garde contre toute attitude tendant à ne retenir que les personnes instruites pour les activités exigeant un certain niveau de technicité. La clé du problème de l'assimilation de ces techniques modernes réside plus dans la formulation simple des messages à faire passer chez les paysans et dans les aptitudes pédagogiques des agents de vulgarisation agricole.

Tableau n° 10

Niveau de scolarisation des enquêtés

Niveau d'étude	Types de modèle			
	Modèle d'inspiration étatique		Modèle d'initiative individuelle	
	Effectif	%	Effectif	%
Non scolarisés	129	48	11	17
Niveau primaire	83	31	44	68
Secondaire (1 ^{er} cycle)	52	19	10	15
Secondaire (2 ^e cycle)	6	2	—	—

L'absence dans le modèle d'initiative individuelle de personnes ayant un niveau d'étude égal ou supérieur au 2^e cycle du secondaire traduit une certaine répugnance des individus les plus instruits pour ce type de modèle. Cette absence signifie aussi que ces personnes se donnent plus d'espoir en matière d'emplois urbains et, de ce fait, attendent d'épuiser toutes leurs chances avant un éventuel retour à la terre. Il y a encore une autre explication qui est en fait une impossibilité de structure (sociale et culturelle) : le retour dans le terroir villageois d'un individu si hautement scolarisé serait vu comme un honteux échec ; le jeune ne peut donc absolument pas envisager cette formule s'il a passé un certain cap de scolarisation.

Ce qui réduit le plus souvent les chances d'accès des jeunes aux emplois urbains et les oblige à opter pour l'agriculture, c'est non seulement le faible niveau des offres d'emplois urbains mais aussi le manque d'une solide formation professionnelle. Ainsi, dans la population enquêtée des deux modèles, on a observé la situation suivante :

Tableau n° 11

Niveau de formation des enquêtés

Niveau et type de formation	Types de modèle			
	Modèle d'inspiration étatique		Modèle d'initiative individuelle	
	Effectif	%	Effectif	%
Sans aucune formation	230	85	53	81,5
Agent d'encadr. agricole	15	6	1	1,5
Formation artisanale	16	6	9	14
Autres formations	9	3	2	3
Total	270	100	65	100

Les formations prises en compte ici ne débouchent pas forcément sur un diplôme ; elles englobent aussi bien les apprentissages réalisés au sein des secteurs non structurés que les formations professionnelles académiques.

Ceci dit, on constate que pour chacun des deux modèles, plus de 80 % des enquêtés ne possèdent aucune formation professionnelle. Les autres ont acquis des formations de durée variable dans le secteur artisanal (couture, menuiserie, bâtiment) et agricole (encadrement agricole) (9).

Dans le modèle d'inspiration étatique, le contenu de la rubrique « sans aucune formation » mérite d'être nuancé. En effet, ce modèle exige une formation *in situ* qui sera exposée, dans la troisième partie du livre, à travers l'analyse des phases d'installation. Cette formation qui se déroule au cours des 2 à 4 premiers cycles est dispensée par les agents d'encadrement et a pour objectif la maîtrise totale des opérations relatives à la culture irriguée (préparation du sol, contrôle de l'eau, défense des cultures, fertilisation, récolte, conditionnement). En conséquence, la rubrique « sans aucune formation » sous-entend une formation autre que celle reçue sur le tas par chaque paysan au début de son installation.

La situation est différente dans le modèle d'initiative individuelle où les paysans ne bénéficient pas de stage de formation agricole initié par les services d'encadrement. Ici, l'apprentissage prend un caractère informel ; il se fait de façon implicite pendant la période où le jeune exerce en qualité d'aide sous l'autorité d'un membre de la famille. De sorte qu'aucun paysan du modèle en question n'a bénéficié d'une formation agricole au sens formel du terme. Dans ces conditions, les sessions de formation comme celles de l'Inades seraient utiles à ces paysans.

En dehors d'un cas de licenciement assez récent d'une structure d'encadrement (la Satmaci), aucune personne formée pour l'encadrement n'a opté volontairement pour le modèle d'initiative individuelle, au détriment de sa pro-

(9) A la faveur de la création des périmètres rizicoles, plusieurs encadreurs formés par la Soderiz ont démissionné pour s'installer à leur propre compte.

fession d'encadreur. A l'opposé, le cas fut assez fréquent pendant les premières années (1976-1978) de fonctionnement des périmètres agricoles relevant du modèle d'inspiration étatique.

Continuons de faire connaissance avec les enquêtés en exposant cette fois leur état matrimonial, leurs nationalités et ethnies d'appartenance.

L'état matrimonial relevé au moment de l'enquête est le suivant :

Tableau n° 12
État matrimonial des enquêtés

État matrimonial	Types de modèle			
	Modèle d'inspiration étatique		Modèle d'initiative individuelle	
	Effectif	%	Effectif	%
Célibataires	62	23	29	45
Mariés	196	72,5	32	49
Divorcés	5	2	—	—
Veufs	7	2,5	—	—
Non déterminés	—		4	6

Dans le tableau 12, on constate une faible proportion de célibataires dans le modèle d'inspiration étatique représentée, dans la plupart des cas, par des jeunes nouvellement installés en lieu et place des agriculteurs démissionnaires. La proportion importante des mariés dans ce modèle est un indice d'installation durable. En effet, les responsabilités familiales de ces agriculteurs limitent sinon annihilent toute velléité d'aventure de ces derniers ; elles les contraignent à une prise de conscience assez nette de leur rôle sur le périmètre, de sorte que le travail ne peut

être pris à la légère. Les femmes constituent, sur ces périmètres, un appoint de main-d'œuvre pendant la récolte et le battage du riz, en même temps qu'elles représentent la principale force de travail sur laquelle repose les cultures non mécanisées de plateau.

Le modèle d'initiative individuelle regroupe une forte proportion de célibataires qui a pour incidence le manque de main-d'œuvre ; c'est pour cette raison que ces jeunes, comme nous l'avons signalé, ont recours aux services de leurs mères, tantes ou sœurs pour remédier à cette carence de main-d'œuvre féminine particulièrement décisive dans ce modèle agricole.

Dans ce modèle, il n'a été considéré que le cas des autochtones, parce que l'hypothèse de travail ici est l'étude des conditions d'installation des jeunes dans leur village d'origine. Aussi n'est-il pas étonnant que la totalité des enquêtés soit de nationalité ivoirienne, contrairement au cas de la formule étatique comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n° 13
Nationalité des enquêtés

Nationalité	Types de modèle			
	Modèle d'inspiration étatique		Modèle d'initiative individuelle	
	Effectif	%	Effectif	%
Ivoiriens	226	84	65	100
Maliens et Guinéens	39	14	—	—
Burkinabé	5	2	—	—
Total	270			

On a isolé les Burkinabé en raison de l'importance bien connue des ressortissants du Burkina Faso dans l'économie ivoirienne et notamment leur place dans la main-d'œuvre agricole.

Les Ivoiriens intégrés au modèle d'inspiration étatique comptent 5 % d'autochtones à San Pédro et à Yabra contre 62 % à Sakassou soit au total 33 % d'autochtones contre 67 % d'allochtones pour l'ensemble des trois aménagements hydro-agricoles. Ces Ivoiriens proviennent des régions suivantes :

Tableau n° 14
Lieu d'origine des Ivoiriens

Régions d'origine	Effectifs	%
Sous-préfecture d'enquête	74	33
Régions du Nord	40	18
Régions du Centre	29	13
Régions Ouest et Centre-Ouest	51	22
Régions de l'Est	7	3
Autres régions	25	11
Total	226	100

La répartition selon l'ethnie des Ivoiriens installés sur les trois périmètres aménagés se présente comme suit :

Tableau n° 15

Répartition selon l'ethnie des Ivoiriens installés sur les périmètres

Ethnies	Effectifs	%
Agni	8	4
Baoulé	105	46
Bété	14	6
Dioula	7	3
Guéré/Wobé	17	8
Sénoufo	32	14
Yacouba	20	9
Autres ethnies	23	10

On notera que l'importance des Baoulé sur les aménagements est due au fait que deux des trois périmètres étudiés sont situés en région baoulé parmi lesquels le projet Sakassou comprend une majorité d'autochtones.

Troisième partie

**Fonctionnement des modèles
et résultats d'activités**

On se propose de décrire à présent les composantes matérielles et sociales des aménagements réalisés, de même que la manière dont s'organisent la production, la commercialisation des produits et la répartition des revenus d'exploitation. Étant donné que le niveau de ces revenus est conditionné par les rendements des produits en cause, il sera fait une large place à ces deux variables en tant que principaux indicateurs des résultats des deux modèles et, en particulier, de la formule d'inspiration étatique. La raison en est que l'enjeu des projets d'installation est la modernisation agricole. Et il n'y a pas meilleurs moyens de juger du succès de cette entreprise que les hauts rendements et les importants revenus qu'ils peuvent générer. Mais auparavant, il sera donné un bref aperçu des circonstances d'intégration à chaque modèle ainsi qu'une présentation de leur état actuel qui, mis en parallèle avec leur situation antérieure, ouvrira la voie à une analyse plus prospective. La démarche ainsi annoncée sera appliquée successivement au modèle d'inspiration étatique et au modèle d'initiative individuelle.

Bilan du modèle d'inspiration étatique (MIE)

De par son origine gouvernementale et sa conception moderniste, ce modèle a attiré les regards de beaucoup de jeunes gens qui, malheureusement, n'ont pas tous eu la chance d'en être les heureux bénéficiaires, essentiellement pour des raisons de capacités d'accueil. Comment les personnes aujourd'hui installées sur les périmètres étudiés ont-elles pu se faire recruter ?

1. Circonstances d'intégration au MIE

Plusieurs conditions expliquent la présence de nos enquêtés sur les trois périmètres retenus pour l'étude.

La première est celle de paysans, allogènes pour la plupart, qui exploitaient certains bas-fonds des zones d'enquêtes et qui, avec l'avènement de la Soderiz ont bénéficié de conditions très favorables au développement de la production du riz : distribution gratuite de semences et d'engrais, relèvement du prix du paddy. Ainsi, lorsque les périmètres rizicoles ont été aménagés (quelquefois sur les anciens sites de culture de riz de bas-fond), ces paysans

figuraient parmi les premiers volontaires. Dans le cas qui vient d'être décrit, deux éléments ont plaidé en faveur de ces paysans : la maîtrise ou l'habitude des techniques de la riziculture irriguée et la circulation facile de l'information relative au projet d'aménagement de ces périmètres.

Les paysans ayant bénéficié de ces circonstances sont parmi les plus âgés des aménagements étudiés. Ils ne sont pas très nombreux aujourd'hui si l'on considère l'ensemble des trois périmètres, et cela à cause de l'extension progressive des surfaces aménagées à travers le temps où la priorité est dorénavant donnée aux jeunes déscolarisés qui, de plus en plus, frappent aux portes des autorités locales pour avoir leur place dans les infrastructures agricoles étatiques de leur région.

Les raisons évoquées pour justifier le recrutement de ces personnes âgées est, dit-on, le volontariat dans un contexte où les jeunes étaient dits hésitants. Toujours est-il que, dans bien des cas, des relations de proximité (ethnie, parenté) et politiques évidentes expliquent ces recrutements.

La deuxième condition a trait à la vague de jeunes gens formés au métier de la terre parmi lesquels on distingue deux catégories : l'une constituée d'encadreurs et l'autre de paysans stagiaires dans des centres de formation. Ces deux catégories ne concernent que les projets Yabra et San Pédro.

Dans le but d'étendre ses activités à l'ensemble des régions de la Côte d'Ivoire et de toucher par la même occasion le maximum possible de paysans, la Soderiz, pendant ses moments fastes, se lança dans un programme de formation de conseillers agricoles chargés d'assurer l'encadrement de la production du riz. Fidèle à son objectif de développement de la riziculture, cette société a cru bon de donner la possibilité à ses encadreurs de s'installer à leur compte. Cette initiative fut du goût de plusieurs conseillers en poste ou en formation puisqu'une comparaison sommaire de leur salaire annuel avec les espérances de gains annuels des riziculteurs a bien vite fait de convaincre certains encadreurs d'opter pour le métier d'agriculteur autonome.

L'autre catégorie de jeunes initiés au travail de la terre dans les centres des volontaires du développement (à Dabou, Man, etc.) et dans ceux de formation Soderiz installés à San Pédro, Yamoussoukro (Yabra, Subiakro, etc.) et Korhogo était vouée à la culture du riz irriguée. Ce sont ces jeunes qui, de 1975 à 1978 furent affectés, à l'issue de leur formation, sur les périmètres de San Pédro et de Yabra en particulier. On comprend alors pourquoi ces deux projets regroupent des personnes provenant de diverses régions du territoire ivoirien.

A la dissolution de la Soderiz et après la fermeture de ces différents centres de formation, d'autres volontaires (déscolarisés et même non scolarisés) s'inscrivirent individuellement comme candidats aux deux projets. Les circonstances de ces inscriptions telles que retracées par les enquêtes peuvent se résumer ainsi :

- voie de presse : 5 % ;
- sensibilisation essentiellement locale : 9 % ;
- sollicitation d'un parent déjà installé sur le périmètre ou proche des structures de gestion de celui-ci : 37 % ;
- information par le biais des centres de formation ou des structures d'encadrement : 38 % ;
- autres sources d'information : 11 %.

C'est cette catégorie de volontaires qui, si elle est sélectionnée, subira une initiation *in situ* selon trois phases qui seront développées dans la sous-section consacrée à l'accès aux terres aménagées.

Que ce soit au niveau des encadreurs démissionnaires de la Soderiz ou des autres types de volontaires à l'installation dans le cadre du MIE, l'information se présente comme un facteur capital pour deux raisons contradictoires. D'abord, elle a permis aux uns et aux autres de connaître l'existence des divers projets de cette nature, ce qui est, en soi, une bonne chose. Mais, là où le bât blesse, c'est que le contenu de l'information se déforme très rapidement. Les témoignages formels des enquêtés le prouvent : l'information qui sous-tendait les campagnes de sensibilisation des jeunes s'écartaient de la réalité du métier auquel les jeunes doivent se destiner ; tout au plus, on leur fai-

sait miroiter une agriculture moderne dans laquelle l'essentiel sinon la totalité des opérations seraient mécanisées et où, pour ne point exagérer, l'agriculteur ne serait qu'un simple tractoriste. Un tractoriste sans souci (ou presque) puisque l'État, disait-on, lui livrerait tous les intrants dont certains seraient gratuits et d'autres subventionnés. De plus, les enquêtés rapportent que les informations qu'ils ont reçues tournaient autour de deux cycles annuels de culture et de rendements élevés (3,5 à 5 t/ha par cycle), ce qui leur laisserait une marge bénéficiaire de 500 000 à 700 000 FCFA par an et par hectare.

Une sensibilisation fondée sur des informations trop optimistes effaçant d'un revers de la main les difficultés du travail agricole, la responsabilisation du paysan, les incertitudes mécaniques et climatiques ne peuvent que donner libre cours aux illusions et déclencher une euphorie des premières heures que les technocrates agricoles qualifient, à tort, d'engouement des populations cibles.

2. Résultats obtenus dans la culture irriguée

L'accès aux terres aménagées

Dans les systèmes de culture traditionnels connus en Côte d'Ivoire, notamment ceux pratiqués dans les zones forestières à dominante cacaoyère ou caféière, la dimension de l'exploitation dépend en grande partie de l'initiative et du dynamisme des paysans, dans la mesure où la définition du contour de leurs exploitations et donc du domaine acquis obéit au principe du défrichement renouvelé (1). A l'opposé de ce cas typique de l'agriculture villageoise, la riziculture irriguée pratiquée dans le cadre du modèle d'inspiration étatique évolue dans un contexte tout à fait différent qui en détermine les règles du jeu. En effet, les coûts

(1) Y.S. AFFOU, 1979 et 1987 ; J.-M. GASTELLU, 1982.

des infrastructures étant en général très élevés, les réalisations effectuées ne peuvent qu'en souffrir (équipements insuffisants, normes de qualité pas toujours respectées, faible capacité d'accueil...). En dehors des insuffisances techniques, l'accès à une parcelle du périmètre aménagé constitue un sujet d'inquiétude pour bon nombre de candidats paysans.

Au souci de la recherche de rentabilité qui anime les services techniques, se greffent très souvent d'une part la quête de l'équité par les autorités administratives et d'autre part les préoccupations politiques (électorales) de certains responsables, ce qui efface tout critère précis et objectif pour l'octroi des parcelles. En outre, l'intervention d'une autorité extérieure dans l'attribution d'une parcelle écarte la possibilité d'une corrélation entre dimension des parcelles et dynamisme individuel des paysans, car, ici, les paysans n'ont aucun pouvoir de décision dans l'accès au foncier.

Les cas observés montrent que la dimension des parcelles acquises par les agriculteurs tient compte de la superficie totale du périmètre aménagé, du nombre de paysans inscrits, de la superficie moyenne théorique pouvant assurer un revenu substantiel au paysan et de l'ancienneté d'installation des riziculteurs. Ainsi, à Yabra et à San Pédro où les aménagements dépassent dans chaque cas 650 ha exploités par environ 150 paysans, la superficie moyenne par exploitant se situe autour de 3 ha tandis qu'elle est seulement de 1,20 ha à Sakassou.

De même, comme nous l'avons souligné, ces superficies moyennes par exploitant évoluent avec l'ancienneté d'installation sans être proportionnelles au nombre d'années d'installation. On peut schématiquement retracer le processus d'évolution des parcelles individuelles. Celui-ci comporte quatre phases.

La première phase correspond à la période de formation des futurs agriculteurs sur des parcelles de 0,30 ha à 0,50 ha ; sa durée est de 6 mois à un an parce que liée à la régularité des cycles culturels. Dans tous les cas, cette phase n'excède pas deux cycles.

La deuxième phase est celle de la mise à l'essai ; elle a pour objectif d'évaluer les capacités et les aptitudes du stagiaire à exercer la riziculture irriguée sans la tutelle directe d'un encadreur technique ou d'un autre paysan. Au cours de cette phase d'apprentissage de l'autonomie, la parcelle attribuée au stagiaire peut atteindre 1,50 ha, et le paysan peut passer un ou deux ans dans cet état.

La troisième phase d'évolution des parcelles confirme non seulement les compétences techniques mais aussi l'autonomie de l'exploitant, et inaugure l'ère de l'autogestion. En fonction des disponibilités en surface aménagée, la parcelle du paysan s'agrandit : 2 ou 2,50 ha.

La quatrième phase est celle de la maturité de l'agriculteur au plan de la conduite des travaux agricoles, de la gestion du matériel agricole et des intrants. Les exploitants placés dans des situations de gains favorables revendiquent une nouvelle extension de leurs parcelles. Et c'est grâce à ce processus, favorisé en dernier ressort par les responsables des aménagements, que s'est constituée la physionomie définitive des domaines individuels que nous avons visités au cours de nos nombreuses missions sur le terrain.

Il est bien entendu que l'évolution de ces parcelles n'a pas la même allure lorsqu'on passe d'un périmètre rizicole à un autre, comme le montre le tableau 16.

Tableau n° 16
Évolution des parcelles individuelles (ha)

Phases	Yabra	San Pédro	Sakassou
I	0,30 à 0,50	0,30 à 0,50	0,48
II	1,00 à 1,50	1,42	0,75
III	2,00 à 2,50	2,25	1,20
IV	3,00	3,19	—

Les importants mouvements de personnes, consécutifs à des abandons et à de nouveaux recrutements sur les périmètres, entraînent des redistributions de parcelles au sein des GVC et des blocs de culture, comme l'attestent les tableaux 17, 18 et 19.

Cas de Yabra en 1982 et 1983

Tableau n° 17

Redistribution des parcelles à Yabra (ha)

GVC	1982		1983	
	Superficie totale	Moyenne par exploitant	Superficie totale	Moyenne par exploitant
Avenir	35,18	3,51	57,62	3,60
Extérieur	63,21	3,95	84,90	4,04
Progrès				
Bandama	27,52	2,75	34,35	2,86
Unité	26,55	3,31	28,12	3,51
Takimo	24,99	3,57	58,17	3,42
Bélier	18,19	2,27	19,53	2,79
Agnéby	16,00	2,28	18,29	3,04
Progrès				
Kpoussou	42,00	2,47	45,08	2,81

Cas de Sakassou en 1983, 1986 et 1987

A Sakassou, les GVC sont de création très récente (1986). En conséquence, la présentation des redistributions de parcelles se fera à travers les blocs de culture qui jusque-là constituaient les unités économiques de référence des services d'encadrement agricole. Ces blocs, au nom-

Tableau n° 18
Évolution des parcelles à Sakassou (ha)

B L O C S	1983		1986		1987	
	Superficie totale	Moyenne /agri- culteur	Superficie totale	Moyenne /agri- culteur	Superficie totale	Moyenne /agri- culteur
Bloc I	7,45	0,49	7,45	0,74	7,33	0,56
Bloc II	3,48	0,87	3,48	0,87	2,72	0,68
Bloc III	13,66	1,13	13,66	1,51	13,66	1,51
Bloc IV	17,66	1,35	17,66	1,47	17,67	1,47
Bloc V	23,63	0,73	23,63	1,47	23,32	1,45
Bloc VI	—	—	32,06	1,03	31,73	1,37
Bloc VII	—	—	—	—	28,40	0,88

bre de deux pendant la première année de fonctionnement de l'aménagement de la Loka, ont, à la faveur de l'extension de ce périmètre rizicole (en 1986), atteint le nombre de 7. Cette évolution exige une redistribution des parcelles de même qu'un remue-ménage au sein des agriculteurs et en particulier ceux installés sur des blocs mal desservis en irrigation ou ceux désireux de cultiver des parcelles un peu plus grandes.

Voici comment a évolué la situation pendant ladite période, voir tableau p. 100.

L'extension du périmètre a permis d'installer de nouveaux agriculteurs et d'agrandir les superficies des paysans en fin de stage. Cela a nécessité la création de nouveaux blocs mais a aussi entraîné la réduction du nombre d'agriculteurs sur les blocs devant accueillir les exploitants retenus pour une augmentation de surface. Ainsi, de 1982 à 1987, tandis que le périmètre rizicole de la Loka s'est vu doté de 5 nouveaux blocs, le nombre de paysans a diminué de 25 dans les anciens blocs.

Les résultats de ce mouvement de redistribution d'hommes et de parcelles paraissent assez significatifs surtout au niveau des superficies ; celles-ci ont augmenté de :

— 0,31 ha en moyenne pour les agriculteurs restés sur leurs anciens blocs ;

— 0,46 ha en moyenne pour ceux qui ont déménagé.

Tout compte fait, les agriculteurs ont, dans leur ensemble, bénéficié de ce mouvement ; le gain moyen en superficie (tous cas confondus) s'élève à 0,38 ha.

Cas de San Pedro

A défaut de données sur plusieurs années permettant de mieux saisir le processus de redistribution, on présentera pour les années 1985 et 1987 les superficies par GVC et par exploitant.

Tableau n° 19

Évolution des superficies mises en valeur à San Pédro

GVC	1985		1987	
	Superficie totale (ha)	Moyenne par exploitant (ha)	Superficie totale (ha)	Moyenne par exploitant (ha)
Renaissance	26	2,36	24,5	2,45
Collines	54	3,60	50	3,33
Liberté	41	3,72	35	3,50
Entente	27,54	3,06	32,5	2,50
Progrès	20,37	2,91	18,5	2,64
Alliance	42,50	3,26	40	3,33
Allakabo	29	2,63	30,5	2,54
Popo	46,50	2,58	35,5	2,08
Binkady	14	2,00	9,5	2,37
Ségahi	25	3,12	24,5	2,72
Sabougnouman	25,20	1,68	15	1,50
Lokité	22	2,20	20	2,22
Assabou	50	3,12	39	2,60

Les superficies cultivées par les agriculteurs se répartissent comme suit pour les trois opérations rizicoles en question.

Tableau n° 20

Répartition des agriculteurs selon la surface exploitée

Superficie (ha)	Agriculteurs	
	Effectifs	%
0,50 à 1,49	83	33,7
1,50 à 2,99	81	33,0
3,00 à 4,49	62	25,2
4,50 à 5,99	16	6,5
6,00 à 7,49	4	1,6

En considérant globalement les trois périmètres, on s'aperçoit que 60 % environ des exploitants possèdent entre 1,50 ha et 4,50 ha. Une dissociation en deux groupes nous révèle que :

à Yabra et à San Pédro

- 13,4 % des agriculteurs ont entre 0,50 et 1,50 ha ;
- 36,6 % exploitent de 1,50 à 3 ha ;
- 37,8 % détiennent entre 3 et 4,50 ha ;
- 9,8 % possèdent entre 4,50 et 6 ha, tandis que,
- 2,4 % seulement ont plus de 6 ha.

A l'opposé de ces conditions privilégiées dont bénéficient plus de la moitié des agriculteurs de ces deux périmètres, Sakassou fait figure de parent pauvre au plan de la dimension des parcelles individuelles détenues par les exploitants. Ainsi :

— plus de 74 % des agriculteurs installés détiennent entre 0,50 et 1,50 ha ;

— et 26 % environ se partagent des superficies individuelles comprises entre 1,50 et 2 ha.

Dans le premier groupe de périmètres rizicoles (Yabra et San Pédro), la moyenne par exploitant se situe autour de 3 ha, ce qui, selon les potentialités agronomiques des variétés semées (IR 5 et Bouaké 189) (2) et les normes techniques appliquées, devrait permettre, dans les conditions paysannes, une production minimale de 9 t par cycle, soit 18 t par an et par exploitant.

D'ailleurs, comme nous l'avons évoqué dans l'examen des circonstances ayant décidé les jeunes à s'adonner à la riziculture irriguée, le critère de productivité de cette spéculation et, partant, des gains prévisibles ont constitué la principale motivation. Malheureusement, les comptes d'exploitation des agriculteurs révèlent que la réalisation des deux cycles annuels de culture est restée un vœu pieux. Dans cette situation, réussir un cycle de culture par an est déjà un privilège que ne peuvent s'offrir tous les paysans ; il existe en effet des campagnes agricoles où certains agri-

(2) Bouaké 189 qui est la variété la plus répandue sur ces aménagements a un cycle de 120 jours pour un rendement potentiel de 8 t/ha.

culteurs ne peuvent ni labourer leurs champs ni semer par manque d'eau sur les parcelles ou du fait des pannes de machines ; pannes qui ne sont pas réparées à temps faute de pièces de rechange.

Malgré la stricte application des thèmes techniques vulgarisés par les sociétés d'encadrement, les performances de la plupart des agriculteurs de Yabra et de San Pédro demeurent en deçà des prévisions de plus de 3 t à l'hectare.

Le tableau qui suit montre les rendements enregistrés en 1985 par les paysans « modernes » de ces deux aménagements.

Tableau n° 21
Rendement de quelques paysans enquêtés

Rendement (tonne/ha)	Yabra		San Pédro	
	effectif	%	effectif	%
Moins de 2,00	41	42	54	83
2 à 2,99	37	38	10	15,5
3 à 3,99	16	16	—	—
4 et plus	4	4	1	1,5
TOTAL	98	100	65	100

On constate que :

— à Yabra, 80 % des parcelles fournissent de faibles rendements, 16 % réalisent des rendements moyens et 4 % seulement atteignent de bons rendements ;

— à San Pédro, les rendements sont médiocres dans 83 % des parcelles, passables dans 15,5 % et bons dans seulement 1,5 % de celles-ci.

De cette manière, et compte tenu des difficultés (et même de l'impossibilité pour la plupart des agriculteurs) de réaliser les deux cycles annuels de culture prévus, la production moyenne par exploitant tourne autour de 6 t à Yabra et de 5 t à San Pedro pour une superficie moyenne de

3 ha. Avouons modestement que, pour tant d'efforts fournis (labour au motoculteur, épandage d'engrais, traitement herbicide, coûts élevés des intrants et des prestations de services, longueur des temps de travaux), les résultats sont exagérément maigres ! On comprend aisément alors que la préférence de plusieurs paysans pour le riz pluvial surtout dans les conditions climatiques de San Pédro (3), n'est pas un choix irrationnel !

S'agissant du deuxième groupe de périmètres aménagés (projet Sakassou), une remarque s'impose. Bien que créé une dizaine d'années après San Pédro et Yabra, ce projet semble ne pas avoir bénéficié de bilan critique des deux précédents alors que c'est une nécessité pour des raisons d'efficacité. Cette remarque demeure encore plus d'actualité dans le contexte présent d'installation des jeunes agriculteurs où des actions de recensement des jeunes à installer sont entreprises dans toutes les régions de Côte d'Ivoire et où des blocs de cultures sont défrichés ou en cours de l'être. Les conditions de réalisation des projets agricoles annoncés au profit des jeunes se présentent comme si les projets antérieurs avaient été de véritables réussites économiques. Quelle que soit l'opinion des uns et des autres sur les résultats de ces projets, une chose doit être claire : il importe de tirer courageusement les leçons des expériences passées. Nous y reviendrons à la fin du chapitre consacré au modèle d'inspiration étatique.

Le périmètre de Sakassou se caractérise par l'exiguïté des parcelles individuelles (en moyenne 1 ha), ce qui représente le tiers de la taille moyenne des parcelles de Yabra et de San Pédro. Cette petite dimension des parcelles s'explique par la petite taille du périmètre, le nombre de paysans installés et ceux encore sur liste d'attente.

Comme pour compenser sa petite dimension, le projet Sakassou donne de bien meilleurs rendements par rapport aux deux premiers projets décrits et cela, malgré l'utilisation de la même variété de riz et des mêmes facteurs de production.

(3) Région à deux saisons pluvieuses totalisant en moyenne 1 600 à 1 800 mm par an.

Tableau n° 22

Rendements enregistrés à Sakassou en 1983 et 1985

Rendement (tonne/ha)	1983		1985	
	effectif	%	effectif	%
Moins de 2,00	2	3	5	6
2 à 2,99	10	13	5	6
3 à 3,99	16	21	15	18
4 et plus	48	63	57	70

Les rendements satisfaisants connus à ses débuts par le projet Sakassou peuvent être portés au crédit de l'encadrement très suivi qui a caractérisé cet aménagement. En effet, le centre d'appui technique, du fait de l'exploitation en régie d'une trentaine d'hectares disposait d'une autonomie financière qui lui permettait d'intervenir très rapidement et plus efficacement à plusieurs niveaux de l'activité agricole des paysans ; les détours bureaucratiques étaient évités, les intrants disponibles, les prestations de services étaient correctement assurées parce que l'entretien des machines se faisait de façon régulière.

Grâce à cet appui technique très suivi, les faibles superficies moyennes détenues par exploitant entre 1982 et 1985 (0,4858 ha ; 0,3456 ha ; 0,6457 ha ; 0,8671 ha ; 1,1947 ha) ont permis de récolter successivement 1,653 t ; 1,621 t ; 3,649 t ; 3,704 t et 5,474 t. Ainsi, les paysans du projet Sakassou ont acquis au cours de leur « phase de maturité » une superficie moyenne de 1,20 ha et réalisé plus de 4,5 t/ha.

Depuis 1986, le projet Sakassou est passé sous l'encadrement de la Sodefel à la suite de la dissolution du BETPA. Ce changement de tutelle a entraîné la suppression d'une part du centre d'appui technique en tant qu'organe autonome et d'autre part l'exploitation en régie d'une partie du domaine. Après quelques mois de flottement dû au changement de la tutelle technique, les activi-

tés ont redémarré. Mais déjà, au premier cycle de l'année 1988, la société d'encadrement n'a pu, comme à l'accoutumée, fournir les intrants aux paysans. Ainsi, pour ne pas rater leur cycle, les agriculteurs ont dû traiter directement avec les fournisseurs. Il faut espérer que ce désistement de la société d'encadrement ne sera pas la prémisse d'une défection générale qui compromettrait dangereusement les revenus monétaires des agriculteurs.

Les gains monétaires

Que ce soit à Yabra, à San Pédro ou à Sakassou, le volume de la production ne peut assurer aux paysans des revenus monétaires intéressants. En effet, les charges liées aux facteurs de production (engrais, herbicides, insecticides), et aux prestations de services (labour, récolte, battage, transport) grèvent sérieusement les gains monétaires des paysans. Cette situation se reflète dans les comptes d'exploitation des différents aménagements agricoles (voir annexe 2). L'analyse de ces comptes donne les tableaux de revenus qui vont suivre.

Tableau n° 23
Revenus d'exploitation à Yabra

Revenus annuels nets (FCFA)	1982-1983	1983-1984	1984-1985
Négatif	24 %	27 %	79 %
0 - 49 999	17 %	14 %	6 %
50 000 - 99 999	18 %	14 %	3 %
100 000 - 249 999	22 %	24 %	6 %
250 000 - 499 999	11 %	12 %	5 %
500 000 et plus	8 %	9 %	1 %

Tableau n° 24

Revenus d'exploitation à San Pédro et à Sakassou

Revenus annuels nets (FCFA)	San Pédro	Sakassou	
	1985-1986	1983-1984	1985-1986
Négatif	—	—	—
0 - 49 999	26 %	1 %	5 %
50 000 - 99 999	15 %	16 %	3 %
100 000 - 249 999	25 %	37 %	27 %
250 000 - 499 999	32 %	45 %	49 %
500 000 et plus	2 %	1 %	16 %

Les deux tableaux révèlent trois situations économiques qu'on va successivement analyser.

Les revenus négatifs

Ils sont l'expression du montant élevé des charges par rapport aux recettes provenant de la vente du riz. Ils se rencontrent à Yabra chez une forte proportion de paysans : 24 % (en 1982-1983), 27 % (en 1983-1984) et 79 % (en 1984-1985). Dans la mesure où les facteurs de production et certaines prestations sont payés grâce à des avances consenties aux paysans par les groupements à vocation coopérative ou la coopérative, ces revenus négatifs constituent un endettement des agriculteurs. Le niveau de cet endettement à Yabra est donné par le tableau ci-contre.

De 1982-1983 à 1984-1985, la situation de l'endettement s'est aggravée à Yabra. Elle se constate à l'évolution du nombre d'agriculteurs au sein de chaque niveau d'endettement. En effet, le pourcentage d'agriculteurs des niveaux I et II a diminué de 29 points au profit des niveaux III, IV et V.

La première situation économique (très visible à Yabra) est celle d'exploitants endettés à la fin de la campagne agri-

cole parce que la vente de leur récolte n'a pu compenser leurs charges d'exploitation. Dans certains cas, à cette dette de la campagne considérée s'ajoutent des dettes antérieures, sans compter les prêts et autres charges futures pour la campagne prochaine ; car après tout, les agriculteurs qui n'ont pas encore déserté les aménagements doivent continuer de produire dans l'espoir de lendemains meilleurs ; d'où le phénomène d'endettement cumulatif qui a gagné le projet Yabra et même celui de San Pedro.

Tableau n° 25

Niveau d'endettement des agriculteurs à Yabra

Niveau d'endettement (FCFA)	% de paysans	
	1982-1983	1984-1985
I Moins de 50 000	31	13
II 50 000 - 249 999	55	44
III 250 000 - 499 999	10	24
IV 500 000 - 999 999	4	14
V 1 000 000 et plus	—	5

Mais dans ce dernier cas l'on constate que l'endettement des agriculteurs n'apparaît pas sur le tableau des revenus, de même que son niveau par exploitant reste inconnu dans les comptes des GVC ; ce qui ne signifie pas une situation économique meilleure. La raison tient au système de gestion mis en place depuis 1985, système qui rend les paysans globalement solidaires vis-à-vis des dettes accumulées par les différents GVC au cours de leur existence.

Avant cette date, les riziculteurs assumaient individuellement la responsabilité de leurs dettes, et cela malgré leur appartenance à un GVC : les GVC servaient d'intermédiaires entre les paysans et la société d'encadrement qui prélevait sur les ventes de chaque adhérent tout ou partie de ce que chacun devait aux divers créanciers. Mais, du fait des charges élevées et des mauvaises récoltes, les dettes

se sont accumulées pour atteindre 209 297 430 FCFA en 1985 (4). Face à cette situation financière catastrophique, la Sodepalm (la société d'encadrement du projet) et les différents GVC ont mis en place une nouvelle structure de gestion dénommée Comité central de gestion pour le redressement (CCGR) dont le but principal est d'éponger toute la dette des GVC. Ainsi, pour atteindre cet objectif, le Comité a décidé que désormais les dettes ne seront plus considérées individuellement ; les paysans supporteront les dettes globales des GVC en proportion du volume de la production de riz vendu.

Pour ce faire, un prélèvement de 65 F est fait sur chaque kilogramme de riz vendu, ce qui représente plus de 68 % du prix d'achat au producteur de ce périmètre. Ce prélèvement est destiné à couvrir l'achat des facteurs de production, les prestations fournies par la société d'encadrement, le transport du paddy et les loyers des logements construits au profit des agriculteurs. La somme correspondant à ce prélèvement peut être ventilée de la manière suivante selon les agents destinataires :

Tableau n° 26

Prélèvements opérés par le CCGR sur le kilo de riz

Prélèvement (en FCFA)	Destination
18	Sodepalm (pour diverses prestations)
37	BNDA (impayés et contrats en cours)
2	Mécaniciens privés
3	Divers (transport, services extérieurs)
5	Épargne (pour renouvellement de l'équipement)

Au niveau global, ce système de solidarité forcée peut permettre de résorber assez rapidement les dettes accumulées. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1985, le montant

(4) Voir situation de l'endettement dans les tableaux de l'annexe 4.

des dettes a été réduit de plus de 57 millions de FCFA soit environ 27 % du montant total. Il s'agit donc d'une réussite au plan de la gestion financière stricte.

Mais dès qu'on se place sur le terrain social (en considérant les gains des agriculteurs), le système montre ses limites : d'abord les paysans qui, au cours d'un cycle ont une production nulle ou qui ne vendent pas leur récolte au vu et au su du CCGR, ne paient rien pour la résorption de la dette des GVC ; ce retard dans la participation à l'assainissement de la situation financière du groupe n'est pas considéré comme un arriéré à devoir au cycle prochain. Ensuite, les plus gros producteurs paient plus alors que les charges pour lesquelles ces prélèvements sont opérés ne sont pas toutes des charges proportionnelles. Enfin, tous les agriculteurs paient à la BNDA 37 F par kg dont une partie est affectée au loyer, alors qu'une minorité seulement de paysans (moins d'un tiers) est propriétaire des logements construits sur crédit BNDA. En définitive, ce système ne responsabilise pas les paysans en tant que producteurs indépendants ; il favorise un certain laisser-aller et génère surtout des ventes clandestines qui deviennent les seuls moyens de réduire la ponction du CCGR.

Face à ces problèmes, quelques aménagements ont été apportés au fonctionnement du CCGR. D'abord le cas des paysans non bénéficiaires des logements de la cité agricole est reconsidéré. Ensuite, le revenu net du paysan par kilogramme a été augmenté de 10 FCFA passant de 30 FCFA à 40 FCFA. Pendant ce temps, le prélèvement est reven-tilé de la façon suivante :

Tableau n° 27

Prélèvements par le CCGR après de légers aménagements

Prélèvement (en FCFA)	Postes d'affectation
21	Insecticides et herbicides
10	Amortissement
8	Réparations
4	Carburant et lubrifiant
10	Moissonneuse - batteuse
2	Transport

A côté de la situation d'endettement des agriculteurs décrite ci-dessus existent deux autres cas de figure qu'on peut déduire des tableaux de revenus : les revenus modestes et les revenus de croissance.

Les revenus modestes

Ils caractérisent un deuxième type de situation économique des paysans. Celle-ci concerne tous les comptes d'exploitation à résultats positifs mais dont les revenus nets sont inférieurs à 250 000 F, ce plafond de 250 000 F étant fixé en fonction des charges familiales (plus des 2/3 des exploitants sont mariés et ont en moyenne 4 enfants chacun).

Rappelons que les agriculteurs placés dans cette situation représentent à :

- Yabra : 57 % en 1982-1983, 52 % en 1983-1984 et 15 % en 1984-1985 ;
- San Pédro : 66 % en 1985-1986 ;
- Sakassou : 54 % en 1983-1984 et 35 % en 1985-1986.

Bien que moins catastrophique, cette seconde situation économique n'est pas du tout viable parce que les capacités d'autofinancement sont inexistantes ou faibles, et les paysans concernés se trouvent confrontés à l'habituel problème de l'endettement, ne serait-ce que pour payer tout ou partie des charges d'exploitation (environ 160 000 FCFA/ha/cycle).

Face à ces deux situations économiques, les paysans adoptent une réaction de survie. En effet, pour éviter d'avoir les mains vides ou de percevoir des revenus trop faibles, de nombreux paysans soustraient une partie de leur production de riz au contrôle des GVC en la vendant clandestinement à des particuliers. Bien que soulageant momentanément ces agriculteurs, cette pratique est en réalité un report de l'échéance des dettes envers les groupements coopératifs ; elle alourdit de ce fait ces dettes et contribue à diminuer la crédibilité des GVC auprès de la banque agricole. Et dans ce cas, ce sont les agriculteurs aisés appartenant à ces coopératives qui se trouvent freinés dans leur

effort de croissance, parce qu'ils ne peuvent plus bénéficier du concours de la banque, par la faute des autres membres des GVC.

Les revenus de croissance

Il s'agit du troisième et dernier type de situation économique ; elle caractérise les paysans dégageant régulièrement un bénéfice d'exploitation supérieur à 250 000 F. Les revenus nets de ces agriculteurs sont dits de croissance parce qu'ils permettent à ceux-ci d'autofinancer une partie souvent importante des charges d'exploitation, d'éloigner le spectre de la dette cumulative et d'assumer leurs responsabilités sociales et familiales avec une certaine aisance.

Ces agriculteurs aisés représentent à

- Yabra : 19 % en 1982-1983, 21 % en 1983-1984 et 6 % en 1984-1985 ;
- San Pedro : 34 % en 1985-1986 ;
- Sakassou : 46 % en 1983-1984 et 65 % en 1985-1986.

Le revenu annuel de certains de ces agriculteurs dépasse 500 000 FCFA. C'est le cas à Yabra pour 8 % des paysans en 1982-1983, 9 % en 1983-1984 et seulement 1 % en 1984-1985. A San Pedro, la proportion des agriculteurs classés dans cette tranche de revenus est de 2 % en 1985-1986. A Sakassou, elle est de 1 % en 1983-1984 et de 16 % en 1985-1986.

Cette situation de paysans aisés est l'objectif visé par tous les enquêtés. Malheureusement, une proportion importante parmi ceux-ci est endettée ou obtient des revenus très faibles à l'issue de la campagne agricole. C'est ainsi que pour la dernière campagne considérée (1985-1986), cette proportion atteint 85 % à Yabra, 66 % à San Pedro et 35 % à Sakassou.

Si à Sakassou le caractère récent du projet suscite quelque espoir chez les agriculteurs, il n'en est pas de même à Yabra et à San Pedro où le projet est vieux de plus de 12 ans. En effet, les difficultés rencontrées par les jeunes

agriculteurs dans l'exercice de leurs activités en ont découragé plus d'un. Cela a entraîné de nombreux abandons. Ainsi, des 650 et 231 jeunes recrutés au début du fonctionnement de ces deux aménagements, il n'en reste plus que 143 à Yabra et 151 à San Pédro soit respectivement 22 % et 65 % de l'effectif de départ. En poussant plus loin les investigations, on s'aperçoit que la catégorie des locataires a subi un renouvellement continu de sorte qu'aujourd'hui seulement 5 % d'entre eux à Yabra et 33 % à San Pédro proviennent de la première génération de paysans installés. Ainsi, en 13 ans de fonctionnement, ces aménagements ont connu parmi les premiers paysans installés un taux d'abandon de 95 % à Yabra et 67 % à San Pédro.

3. Résultats des cultures sèches encadrées

On rangera dans la terminologie « cultures sèches encadrées » toutes les cultures réalisées sans irrigation et dont la société d'encadrement est le maître d'œuvre. L'expression « culture de plateau » est souvent utilisée en lieu et place de culture sèche pour mettre en exergue la dimension physique de l'endroit où sont pratiquées les cultures considérées, et ce, par opposition aux bas-fonds dans lesquels se situent très souvent les aménagements affectés au riz irrigué. Quant à l'expression « culture sèche », elle introduit une dimension technique dans la mesure où elle évoque les techniques de culture mises en œuvre. Vu sous cet angle, elle est synonyme de « culture pluviale ».

A l'image de la culture irriguée, la culture sèche encadrée vise la maîtrise de nouvelles techniques de culture par les paysans en vue de l'amélioration des rendements. Pour ce faire, la société d'encadrement prend en charge le défrichement des blocs culturaux, fournit certaines semences améliorées, veille au respect du calendrier cultural mis en place par ses soins et à l'application des techniques culturelles vulgarisées.

Les conditions internes de chacun des trois aménagements hydro-agricoles étudiés expliquent l'intérêt accordé aux cultures sèches encadrées. Ainsi, à Yabra et à San Pedro où les aménagements étaient conçus et réalisés par l'ex-Soderiz, la culture du riz irrigué constituait le seul objectif de cette société d'État chargée du développement de la riziculture. On comprend dès lors que les cultures sèches encadrées y soient introduites très tardivement ou pas du tout. En effet, c'est seulement après plus de 10 ans de fonctionnement que les cultures encadrées de plateau ont fait leur apparition à Yabra (campagne agricole 1986-1987) tandis qu'à San Pedro elles ne sont pas encore à l'ordre du jour. Avant 1986 à Yabra, et encore aujourd'hui à San Pedro, pour sortir de l'engrenage de la monoculture du riz irrigué, les paysans installés sur ces deux périmètres pratiquaient, de leur propre initiative, l'agriculture pluviale de type traditionnel. Alors qu'à San Pedro cette agriculture avait comme support le terroir de l'aménagement, à Yabra il fallait avoir recours aux terres d'un village voisin du périmètre (Gogokro). Dans ce dernier cas, les paysans sont considérés comme allogènes par les villageois de Gogokro. De ce fait, l'accès à la terre n'est pas automatique pour eux. Ainsi, c'est au prix de nombreuses négociations qu'ils arrivent à obtenir un lopin. Mais sur celui-ci, les attributaires ne sont pas autorisés à cultiver des plantes pérennes en raison de leur qualité de simples usufruitiers.

Il découle de ce qui précède que les agriculteurs de Yabra et de San Pedro ont toujours réalisé la culture de plateau malgré la contrainte terre qui pèse sur certains d'entre eux. En raison du recul technique que ce système constitue par rapport à la culture irriguée, on se demande bien les raisons d'un tel engouement pour les cultures pluviales. La réalité est que les arguments en faveur de ces cultures ne manquent pas. Outre la diversification qu'elles introduisent dans la pratique agricole et l'alimentation, ces cultures représentent un volant de sécurité alimentaire pour bon nombre de paysans et en particulier pour les plus endettés. Grâce à ces cultures hors bloc rizicole, l'alimen-

tation de la famille peut être d'une certaine manière assurée même si le paysan, pour une raison quelconque, n'a pu récolter un seul kilogramme de riz, ou bien se situe dans les tranches de revenus négatifs ou faibles. Pour cette raison, les paysans des deux périmètres rizicoles non seulement pratiquent de façon systématique les cultures pluviales mais ils en ont fait des points de doléances destinées aux pouvoirs publics. De sorte que l'avènement, en 1986, des cultures sèches encadrées à Yabra a reçu un accueil favorable. S'il n'est pas aisé de lier cet acte à une pression quelconque des paysans, on peut tout au moins dire qu'il s'inscrit dans le sens des préoccupations des agriculteurs. Il reste à vérifier que les résultats de ces cultures sèches encadrées sont à la mesure des espoirs placés en elles.

A San Pédro, à la place de l'introduction de cultures pluviales encadrées au profit des paysans du périmètre, la société d'encadrement a préféré créer, en 1985-1986, un centre de bouturage de manioc et de taro qui jusqu'à présent n'a distribué aucun plant aux paysans de la région.

A Yabra 180 ha ont été défrichés au profit des paysans du périmètre pendant la campagne agricole 1986-1987, au moment où les travaux de réhabilitation du périmètre ont entraîné l'arrêt de la culture irriguée.

Les cultures pratiquées sont le maïs, l'igname et l'arachide. Au niveau du maïs, les semences de variété CJB (composite jaune de Bouaké) ont été fournies par la société d'encadrement. En ce qui concerne l'igname et l'arachide, il a été demandé aux paysans d'acheter eux-mêmes les semences, de sorte que ces trois plantes n'ont pu être cultivées par tous. De même, les variétés cultivées n'ont pas été identiques chez tous les planteurs.

Hormis le défrichement et le labour réalisés mécaniquement grâce à une entreprise de travaux publics, les opérations agricoles sont toutes manuelles. De plus, il n'y a pas eu d'apport d'intrants chimiques (herbicides, engrais). Si on exclut le défrichement et le labour, on constate que rien ne différencie ce système de culture de la pratique pluviale traditionnelle. On peut donc affirmer que sur le plan de la modernisation agricole, l'introduction des cultures

sèches à Yabra n'a apporté aux paysans aucune amélioration dans les techniques de la culture pluviale.

Dans la mesure où le défrichement a été fait gratuitement, les coûts de production ont été minimisés et le revenu du paysan ne devrait pas en souffrir. Malheureusement, les rendements n'ont pas été bons et l'écoulement des produits s'est avéré très difficile (nous en donnerons les raisons lorsque nous étudierons l'exemple de Sakassou). Inutile de dire que ces faibles ventes ont constitué les seules sources de revenu des agriculteurs pendant cette campagne étant donné l'arrêt de la culture irriguée consécutif aux travaux de réhabilitation du périmètre.

Si ces travaux arrivent à apporter une amélioration dans le fonctionnement du périmètre de telle sorte que les deux cycles annuels de riz puissent être possibles, alors la culture sèche encadrée dans les conditions actuelles deviendra une activité essentiellement féminine comme en milieu villageois traditionnel. Autrement, le chevauchement des calendriers culturels ne permettra pas aux paysans de se consacrer aux deux types de culture (culture sèche et irriguée). Alors, la culture qui s'avérera la plus rentable éclipsera inévitablement l'autre. Aujourd'hui, la réhabilitation n'a pas encore donné les résultats escomptés puisqu'au dernier cycle 1987, 135 ha ont été détruits du fait d'une carence hydrique elle-même due à une panne de la station de pompage. Pendant ce temps, la culture sèche encadrée a été arrêtée à sa deuxième année de fonctionnement. Tout ceci ne nous permet pas de tenter une conclusion sur l'impact de la culture pluviale encadrée.

Dans le cas de Sakassou, l'aménagement hydro-agricole n'est pas l'œuvre d'une société spécialisée dans la production d'une seule denrée, comme cela s'est passé à Yabra et à San Pédro. Cet aménagement a vu le jour dans le contexte d'un projet de développement péri-urbain visant la promotion d'une agriculture moderne pouvant générer un revenu moyen assez proche de celui du milieu urbain, de manière à donner un dynamisme économique à la ville. Dans cette perspective, toutes les spéculations adaptées aux conditions édaphiques et climatiques de la zone concernée

et s'inscrivant dans l'objectif de modernisation agricole ont été prises en compte dans le projet. Mais au plan de la réalisation, le schéma directeur a prévu des étapes pour l'introduction de ces spéculations, de sorte que le paysan modèle recherché n'apparaisse qu'au terme d'une sélection rigoureuse commençant par la culture irriguée. Ces étapes ont été instituées pour des raisons techniques et économiques. Les raisons techniques tournent autour de l'utilisation rationnelle des intrants, de la maîtrise des techniques de culture, de la conduite des machines agricoles et enfin de la capacité d'interpréter un compte d'exploitation. Les raisons économiques, quant à elles, concernent le choix judicieux de la spéculation de départ afin de motiver les paysans. A cause de son rendement prévisible suffisamment élevé, de l'existence d'un prix garanti au producteur et de nombreux débouchés (particuliers, usiniers), le riz irrigué a fait, le premier, son entrée sur le périmètre de Sakassou.

Toutes ces raisons expliquent l'introduction des cultures sèches à Sakassou seulement au cours de la 3^e année (1984) de fonctionnement du projet. Et d'ailleurs, seuls les paysans qui ont obtenu de bons résultats en culture irriguée ont été sélectionnés au cours de cette année-test de culture sèche, ce qui explique leur faible nombre : 13 sur 76. Depuis, les choses ont évolué. Ainsi, en 1985 et en 1987, le nombre atteint respectivement 42 sur 82 et 76 sur 99 paysans.

Les superficies cultivées sont loin du projet initial. En effet, en matière de culture sèche encadrée, l'objectif était de 20 ha par exploitant répartis sur plusieurs spéculations (maïs, arachide, igname, coton). Aujourd'hui, on se situe autour de 1 ha de maïs, 1 ha d'igname et 1 ha de coton.

Ces cultures introduites par la société d'encadrement sont des variétés améliorées :

— maïs : les variétés CJB dont la précocité est de 105 jours et le rendement en culture paysanne de 2,5 à 3 t/ha et IRAT 83 qui peut atteindre plus de 4 t/ha dans les mêmes conditions ;

— coton : la variété T120-7 avec un rendement de plus de 2 t/ha ;

— igname : plusieurs variétés de *D. alata* (Florida, Brazo fuerte, Yellow Lisbon et Hawaii Branchi...) ont été intro-

duites par le centre d'appui technique et cultivées jusqu'en 1986. Depuis, seule la variété Florido a été maintenue par les paysans du fait de ses qualités organo-leptiques et de son écoulement relativement facile par rapport aux autres variétés nouvelles. De plus, sa forme se prête à une mécanisation de la récolte, ce qui répond aux objectifs du projet Sakassou. Les potentialités de cette igname sont nettement supérieures à celles des ignames locales : 15 à 20 t/ha (en milieu paysan) contre 5 à 8 t/ha.

Les trois plantes qui viennent d'être citées sont cultivées manuellement ou mécaniquement selon les opérations agricoles considérées ainsi que le montre le tableau ci-dessous. Il convient de noter que la mécanisation est assurée par un tracteur de 45 cv.

Tableau n° 28
Coûts des divers travaux agricoles

Opérations agricoles	Travaux mécanisés	Travaux manuels	Coûts/ha de mécanisation (5)
Labour	maïs - coton igname		21 000 F
Pulvérisage (1 passage)	maïs - coton igname		12 000 F
Billonnage	igname		12 000 F
Semis	maïs - coton		7 500 F
Traitement herbicide	maïs - coton igname		6 000 F
Épandage d'engrais	—	maïs - coton igname	—
Récolte	—	maïs - coton igname	—

(5) Normes du Centre d'appui technique.

Sur le tableau de la page précédente, on constate que, hormis la récolte, les principales opérations agricoles liées à la culture sèche encadrée sont mécanisées. Si on ajoute à cela le fait que les plantes cultivées proviennent de variétés sélectionnées, on peut dire que le projet Sakassou a atteint un de ces objectifs, à savoir la modernisation agricole. A ce stade de l'analyse, il est permis de penser que la récolte finira, elle aussi, par être mécanisée si le système s'avère rentable, et pour le paysan et pour la société d'encadrement.

Les coûts de mécanisation déduits des normes Sodefel (voir annexe 5) sont du même ordre de grandeur que ceux provenant des normes établies par le Centre d'appui technique. Ils sont respectivement de 44 825 F/ha et 46 500 F/ha pour le maïs et le coton ; de 56 036 F/ha et 51 000 F/ha pour l'igname.

Afin de donner une idée plus claire des coûts de production dans la culture sèche encadrée, on s'apesantira sur l'exemple du coton. Pour l'heure, un commentaire mérite d'être fait sur cette spéculation. Culture de rente par excellence en zone de savane, le coton devient une spéculation stratégique dans toute action de modernisation en faveur de cette zone. Le choix porté par les promoteurs du projet Sakassou sur cette culture confirme, encore une fois, l'idée que le développement des cultures vivrières n'exclut pas celui des cultures de rente ; il s'agit d'un développement agricole global dont l'enjeu est la modernisation des exploitations ; car seule la modernisation apportera des solutions au caractère régressif de l'agriculture ivoirienne, caractère qui se manifeste à travers la raréfaction de certains facteurs de production (terre, main-d'œuvre), la stagnation des rendements, l'importation massive de certaines denrées alimentaires (notamment le riz). A condition que le coût de cette modernisation ne compromette pas la rentabilité économique des projets mis en place ! C'est à ce niveau que l'exemple du coton est utile parce qu'il fournit quelques indications de coûts.

Pendant la campagne 1985-1986, 18,90 ha ont été cultivés par les paysans du projet Sakassou. Le coût global de

production sur cette superficie a été évalué à 1 995 820 FCFA dont 44,4 % pour les travaux mécanisés et 55,6 % pour les intrants.

Les coûts de mécanisation se répartissent comme suit :

— labour	: 51,7 %
— pulvérisage (1 passage)	: 20,9 %
— semis	: 16,7 %
— traitement herbicide	: 10,7 %

Quant aux intrants, ils peuvent être ventilés en 3 postes de dépenses :

— herbicides	: 32 %
— NPK	: 54 %
— urée	: 14 %.

Dans cet exemple du coton, la modernisation, telle qu'elle est réalisée à Sakassou, revient à 105 600 FCFA par hectare. D'après les informations du tableau ci-dessus, le coût de mécanisation du maïs est le même que celui du coton tandis que celui de l'igname revient beaucoup plus cher que les travaux mécanisés des deux précédentes cultures. Ainsi, la culture de ces trois plantes (à raison d'un hectare pour chacune) au cours de la même campagne agricole entraînerait un coût global de l'ordre de 325 000 FCFA. A ce coût-là, il faudrait non seulement récolter mais aussi pouvoir vendre 2 640 kg de maïs, 920 kg de coton et 3 834 kg d'igname (6).

Au niveau de la production, aucun problème ne devrait se poser étant donné les potentialités des variétés cultivées. Malheureusement, les campagnes agricoles n'ont pas toujours été très bonnes. Ainsi, les rendements moyens sont de l'ordre 2 500 kg/ha pour le maïs et 1 400 kg/ha pour le coton. En ce qui concerne l'igname, les rendements n'ont pas été évalués par le service d'encadrement, lequel signale des mauvaises récoltes pendant les campagnes 1984-1985 et 1985-1986.

Ces données montrent que le maïs est produit à perte ou que, dans le meilleur des cas, et au prix actuel, sa vente

(6) A raison de 40 FCFA/kg de maïs, 115 FCFA/kg de coton et 30 FCFA/kg d'igname, bord-champ.

compense tout juste les coûts de production. Dans de telles conditions, peut-on espérer voir se développer la production mécanisée du maïs ? En cas de réponse négative, ce serait le constat de l'échec de la modernisation. Or, comme nous l'avons dit plus haut, celle-ci constitue l'enjeu que l'agriculture ivoirienne se doit de gagner. A cette fin, des sacrifices sont nécessaires. En effet, qui payera les coûts de cette modernisation agricole ? En tout cas, ce ne peut être uniquement le paysan qui, pour prendre définitivement cette option, attendra d'avoir son résultat d'exploitation largement créditeur. Et cela dépend du niveau des coûts de production et des prix d'achat au producteur. A ce niveau, on décèle la participation de deux autres agents aux coûts de la modernisation. L'État ? Son concours est attendu à travers les subventions à certains intrants et aux charges de mécanisation. Les consommateurs ? Leur participation se fera par l'acceptation d'un prix qui puisse offrir au producteur une assez large marge bénéficiaire, ce qui ne semble pas évident (voir 1^{re} partie du texte).

Le coton, quant à lui, dégage un bénéfice d'exploitation d'environ 50 000 FCFA à l'hectare, si l'on ne tient pas compte du coût de la main-d'œuvre salariée (les contractuels en l'occurrence) occasionné par l'opération de récolte.

L'igname connaît un double problème. Sa production a été jugée « mauvaise » en 1984-1985 par les agents d'encadrement. Ce problème de faible production serait sans répercussion majeure à l'échelle du paysan si toute la production avait pu être écoulee, d'autant plus qu'il fallait vendre moins du quart du rendement moyen de la variété plantée pour rembourser les coûts à l'hectare de mécanisation et d'intrants. Bien que les autres variétés aient été éliminées au profit de la variété Florido, les difficultés d'écoulement n'ont pas été entièrement aplanies. A cela plusieurs raisons. D'abord sur le plan purement local, l'igname Florido éprouve tout le mal du monde à trouver acquéreurs parmi la population autochtone baoulé de cette région, peuple attaché à son « Bètè Bètè » traditionnel. Ensuite, au niveau des commerçants grossistes, l'igname

Florido ne peut soutenir la concurrence face à des variétés traditionnelles en provenance du Nord ou du Nord-Est (la variété Kponan par exemple). De sorte que, désespérés, les paysans cèdent aux caprices des commerçants en bradant leurs produits afin de pouvoir réduire leurs dettes envers le GVC ou la société d'encadrement.

Du point de vue des recettes, les cultures sèches encadrées n'ont pas donné entière satisfaction aux paysans. Le niveau élevé des coûts de production ou des problèmes de commercialisation handicapent sérieusement le développement de ces cultures. De plus, le calendrier agricole de ce système de culture chevauche celui de la culture irriguée de sorte que, si les paysans devaient réaliser les deux cycles annuels de riz irrigué + la culture sèche encadrée, il leur faudrait ne pas manquer de main-d'œuvre. Autrement, le maintien des deux systèmes de culture devient illusoire.

Ouvrons ici une parenthèse pour rappeler que contrairement à la culture sèche encadrée, la culture pluviale traditionnelle n'est pas entravée par le chevauchement de son calendrier cultural avec celui du premier cycle de riz irrigué. En effet, il s'agit d'une activité exercée dans un cadre familial où la majeure partie des opérations est dévolue aux femmes. Cela libère l'homme qui peut ainsi s'atteler aux deux cycles de riz irrigué.

Le bilan qui vient d'être fait des deux systèmes de culture relevant du modèle d'inspiration étatique révèle des difficultés de plusieurs ordres. Peut-on, malgré tout, espérer en l'avenir de ce modèle ?

4. L'espoir est-il permis ?

Pour répondre à cette question, nous analyserons quelques-unes des causes des difficultés que connaissent les aménagements agricoles.

Ces difficultés peuvent être attribuées à des problèmes techniques et socio-économiques.

Les problèmes d'ordre technique se situent à deux niveaux : caractéristiques des infrastructures et disponibilité en matériel de production. Les aménagements réalisés en vue de la culture irriguée ne comportent pas de barrage (7). L'eau est ainsi directement pompée dans les rivières ou les fleuves situés à proximité du périmètre aménagé. Quelquefois, pour relever le plan d'eau de ces rivières, un complément est fourni par les barrages construits en amont de celles-ci et au profit d'activités autres qu'agricoles. Mais, pendant l'étiage, où les aménagements ont le plus besoin de ce complément d'eau, les barrages ne peuvent pas toujours libérer la quantité d'eau nécessaire. De plus, le réseau d'irrigation est long (plusieurs kilomètres) et la distance séparant les barrages des stations de pompage est si grande que l'eau n'arrive pas au moment voulu. Tous ces éléments montrent que la maîtrise de l'eau n'est pas effective sur les périmètres. Or, sans cette maîtrise de l'eau, il ne saurait être question de culture irriguée. Ce problème, plus que tout autre, constitue une préoccupation unanimement partagée par encadreurs et paysans. Le périmètre est traversé par de nombreux canaux d'irrigation dont le rôle est de prendre le relais de la station de pompage en acheminant l'eau jusque sur les parcelles. Or, on constate que plusieurs canaux (même principaux) ne sont pas bétonnés. Par ailleurs, les réseaux d'irrigation sont très longs si bien qu'une bonne partie de l'eau qui s'y écoule s'infiltré dans le sol, provoquant une perte pour les parcelles. Dans cette situation de pénurie, il va sans dire que les parcelles les plus éloignées de la station de pompage seront les plus mal desservies.

Si on ajoute ce problème à celui relatif au mauvais planage de certaines parcelles, l'explication de quelques bas rendements et, par conséquent, de quelques faibles revenus est en partie trouvée (8).

(7) Sauf à Yabra où un barrage sur la rivière du même nom ne permet d'irriguer qu'une trentaine d'hectares.

(8) Les résultats de l'étude exécutée dans le cadre d'une convention Aisa/Orstom sur la « contribution des nématodes à la chute des rendements rizicoles à Yabra » nous éclaireront sur d'autres éléments d'explication.

Face à ces difficultés techniques dont l'enjeu est la maîtrise de l'eau, il a été mis en place, sur certains périmètres, des plans de gestion de l'eau. Ces plans fixent l'heure de mise en marche et d'arrêt des motopompes, imposent un ordre d'ouverture des vannes des canaux principaux ainsi que ceux des canaux secondaires, de manière à pouvoir servir tous les paysans. Ces plans, il faut le dire, sont plus une solution à l'utilisation anarchique de l'eau et à son gaspillage qu'une réponse à la pénurie d'eau. C'est pourquoi de tels plans devraient être maintenus même en situation normale.

Le matériel de production disponible sur les périmètres est en nombre insuffisant. Cet état de fait est cause de retards dans l'exécution de certains travaux et explique le décalage qui apparaît souvent dans le calendrier cultural du riz irrigué. Ce décalage est non seulement préjudiciable au rendement mais aussi entrave la réalisation des deux cycles annuels de culture.

L'insuffisance de matériel agricole entraîne également leur surutilisation. Il s'ensuit de nombreuses pannes, qui malheureusement, sont réparées tardivement du fait de l'absence de mécaniciens parmi les agriculteurs installés et du manque de pièces de rechange (9). Les pannes s'expliquent aussi par le fait que certaines machines sont vieilles ou inadaptées.

Ainsi, à quelque niveau où il se situe, l'agriculteur des aménagements connaît soit des manques d'eau, soit des retards dans le travail, soit de longues attentes, soit des pertes de récolte (si les paysans ne font pas appel à une main-d'œuvre salariée) et cela, à cause de l'insuffisance et/ou du mauvais état des instruments de production.

A ces difficultés d'ordre technique s'ajoutent des problèmes socio-économiques. Ceux-ci concernent la conception, la mise en place et le fonctionnement des projets. D'une manière générale, les projets sont sous-tendus par des objectifs peu clairs et souvent trop ambitieux, ce qui est cause de tâtonnements dans le fonctionnement et conduit

(9) Ces machines sont toutes importées des pays européens ou asiatiques.

à des échecs en ce qui concerne l'adhésion des populations. Très souvent, on attend que les paysans s'installent sur les périmètres pour que commencent avec eux, et sur leurs parcelles, des essais sur certaines machines agricoles (surtout les tracteurs) et sur des variétés de plantes. Même si les essais ont jusqu'à présent été réalisés plus fréquemment sur les machines que sur les cultures, on ne doit point minimiser l'impact de ce dernier aspect car les essais variétaux ont bel et bien existé sur certains aménagements. A Sakassou, par exemple, quatre variétés d'igname ont été introduites dès la première année d'instauration de la culture sèche encadrée. Il a fallu que surgissent des problèmes liés aux caractéristiques de ces ignames et à leur écoulement pour voir le Centre d'appui technique se décider à abandonner plusieurs de ces nouvelles variétés. Avec ces essais, le projet glisse vers l'expérimentation qui, dans les faits, est du ressort des instituts de recherche (phase de pré vulgarisation). Cela ne veut pas sous-entendre que la recherche est interdite aux sociétés de développement (Sodé). Une entreprise qui s'en donne les moyens peut mener ses propres recherches. Mais dans les Sodé en question, cette condition est loin d'être satisfaite. C'est pourquoi elles ont tout intérêt à éviter la dispersion de leurs moyens humains et financiers. Le personnel utilisé pour les essais peut être utilement mis au service d'un encadrement plus serré. La Sodé gagnerait en moyens et en efficacité en signant des conventions de recherche avec les instituts de recherche qui, comme nous le savons, regorgent de compétences mais manquent souvent de moyens. Le type de recherche qui préoccupe les Sodé est la recherche-développement à laquelle le ministère de la Recherche scientifique prête une attention soutenue à travers ses structures de pré vulgarisation qui peuvent être les interlocutrices privilégiées des Sodé.

Dans le cadre des projets comme ceux de Yabra, San Pédro et Sakassou dont le but essentiel devrait être la lutte contre la pauvreté rurale, le tâtonnement n'est pas permis sinon on risque de décourager les paysans ; seules les techniques éprouvées et les cultures ayant des débouchés

sûrs devraient être retenues de façon à créer immédiatement les conditions de rentabilisation des efforts des paysans.

Les objectifs peu clairs des projets rendent les critères d'adhésion assez vagues. Le plus souvent, ces critères sont définis *a posteriori*. Autrement, comment expliquer la présence de vieillards, de personnes peu motivées dans des projets dont les critères d'adhésion affichés sont la jeunesse, le volontariat, et la motivation ? A moins que la complaisance des responsables du projet ne soit manifeste ! Si l'on parle de la complaisance de ces responsables, l'on doit aussi souligner les pressions exercées par les autorités politiques locales afin de placer leurs protégés.

Le flou des critères de recrutement se combine avec l'insuffisance d'information et de formation des candidats au projet. En effet, la plupart des paysans enquêtés sont venus dans le projet sans être suffisamment informés. Rien ne leur a été dit (ou bien ils n'ont rien retenu) de la réalité du travail qui les attendait. Ils disent avoir adhéré au projet parce qu'ils ont appris qu'il s'agit d'une opération d'installation d'agriculteurs modernes avec tous les travaux mécanisés et des revenus voisins de 600 000 FCFA par hectare et par an. Qui pouvait résister à la tentation d'un si bon revenu obtenu sans effort manuel ? On comprend dans ces conditions l'engouement suscité par les premiers projets (Yabra et San Pédro). Effectivement, les premières années d'activité sous la direction de la Soderiz avec une chaîne motorisée mise à l'essai sur le périmètre de Yabra ont coïncidé avec les attentes des agriculteurs (voir annexe n° 1). Si aujourd'hui les paysans installés au temps de la Soderiz ont la nostalgie de cette époque, c'est que le coût des prestations était subventionné par l'État, et les réparations à la charge de la Soderiz. Avec la dissolution de cette société, il fallait trouver les moyens d'entretenir ce matériel lourd. C'est ce qui explique l'orientation du choix des sociétés d'encadrement (qui ont pris le relais de la Soderiz) vers la petite motorisation (motoculteurs, petits tracteurs). Mais ce contexte d'évolution n'est pas bien appréhendé par les paysans qui accusent la société d'encadre-

ment de les avoir orientés vers un matériel peu performant et harassant. Si une large campagne d'information avait été menée auprès des paysans, le choix du matériel aurait été fait dans la concertation. Le manquement à cette procédure a fait passer ce choix comme une décision autoritaire de la société d'encadrement.

La formation donnée aux paysans avant leur installation s'est uniquement contentée de l'apprentissage de la riziculture irriguée. Ainsi le côté technique de la formation a été privilégié au détriment du côté moral et psychosociologique. L'esprit des paysans n'a pas été préparé aux difficultés, aux risques que comporte toute entreprise, tellement les responsables du projet faisaient preuve d'optimisme. Ainsi, les paysans ont abordé leur métier sans avoir une vision nette de leurs responsabilités et en particulier celles qui consistent à considérer l'aide de l'État (les moyens techniques mis à leur disposition) non pas comme une fin en soi mais comme un moyen de se prendre eux-mêmes en charge. Une formation ouverte à l'aspect social et moral pourrait aider à éveiller l'esprit d'initiative, de combativité et, par là-même, étouffer quelque peu toute mentalité d'assisté. Cette formation aurait dû commencer en même temps que celle d'initiation à la riziculture et se poursuivre après l'installation afin de donner aux jeunes l'occasion de se confronter à la réalité et, ainsi, raffermir leur esprit d'initiative et de combativité.

La sous-information et l'insuffisance de formation influent sur les rapports entre agriculteurs et encadreurs. En effet, le rôle des encadreurs n'est pas suffisamment compris des paysans. Le responsable direct de l'encadrement est considéré comme un intermédiaire entre l'État (tout puissant et inaccessible) et les paysans, un responsable à qui tous les moyens seraient donnés pour faire fonctionner correctement le projet. Alors, cet animateur de projet est considéré comme le responsable de tous les maux des paysans : lorsque des difficultés surviennent dans le fonctionnement du projet, il est accusé d'en être l'auteur parce que, dit-on, il détourne les fonds du projet à son profit et refuse d'aider les paysans. En tout cas, c'est ainsi

que les paysans interprètent les pannes des motopompes, le non-bétonnage des canaux d'irrigation, le choix des motoculteurs en lieu et place des gros tracteurs, le manque ou l'insuffisance des moissonneuses-batteuses, etc.

Lorsqu'en plus de cette suspicion qui pèse sur eux, les encadreurs et surtout les premiers responsables sont, eux aussi, attributaires de parcelles sur les périmètres, comme c'est le cas à Yabra et à Sakassou, les paysans ont vite fait de crier au scandale.

L'opinion d'un jeune déscolarisé devenu agriculteur à Sakassou depuis 1982, nous informe sur l'état d'esprit des paysans : « Si je trouve un autre travail, j'irai, car je trouve que l'encadrement n'est pas bon. Je veux être autonome. De 1982 à 1984, nous avions de bons encadreurs... Mais depuis leur départ, l'encadrement est défaillant. Nous avons actuellement (1987) des problèmes d'approvisionnement en matériel, engrais, gaz-oil, pièces de rechange, des problèmes d'irrigation... Et les encadreurs ne disent rien. Je n'ai aucun rapport avec les encadreurs car ils m'énervent ; ils ont eux-mêmes occupé des parcelles et ils utilisent pour leurs champs personnels les produits qu'on nous envoie. Je souhaite qu'on ait de nouveaux encadreurs. »

Fait écho à ce jeune, un vieil agriculteur autochtone (la soixantaine bien sonnée) : « Notre chef encadreur, Monsieur D., n'est pas compétent. En plus, il a pris un mécanicien comme assistant. C'est à cause de ce dernier que notre riz est gâté l'an dernier (1986)... Je vais voir le Directeur régional de la Sodefel de Bouaké pour qu'on les renvoie. »

Une chose est claire : pour les agriculteurs des trois périmètres rizicoles, l'encadrement actuel est à la base des mauvais résultats qu'ils enregistrent. Pour s'en convaincre, ils ne vont pas chercher loin. L'exemple des quelques cycles de culture réalisés sous l'encadrement Soderiz leur suffit (voir annexe n° 1). Les paysans savent en effet de quoi ils parlent. Certains d'entre eux ne sont-ils pas des ex-encadreurs de la Soderiz ayant démissionné de leur poste au profit du métier d'agriculteur moderne ?

Pour être conforme à leur idée que l'encadrement est de mauvaise qualité et les responsables de mauvaise foi,

les exploitants ont toujours présenté aux autorités des doléances dont le contenu tourne essentiellement autour des défaillances techniques de l'aménagement : manque d'eau d'irrigation, vieillissement du parc de machines, etc. Comme solution à leurs problèmes, les agriculteurs sont convaincus que si le niveau des salaires des encadreurs était lié aux résultats d'exploitation des paysans, il est certain que l'encadrement fonctionnerait correctement. Nos enquêtes tiennent tellement à cette idée qu'ils n'hésitent pas à suggérer la privatisation de l'encadrement. Car, disent-ils, la recherche de l'intérêt réciproque des deux parties (le promoteur privé et les paysans) ne peut que tendre à l'amélioration des conditions de production.

Sans se ranger à l'opinion des paysans, il faut reconnaître que le climat de suspicion qui règne autour de la moralité des encadreurs est dû au fait qu'en Côte d'Ivoire la population a été habituée à la « mauvaise gestion » (pour ne pas dire aux détournements de fonds). A tel point que tout responsable est suspecté de malversation. Malgré ce contexte général, il y a possibilité d'instaurer un climat de confiance dès lors que les exploitants agricoles sont associés aux décisions qui les concernent et que les encadreurs démontrent de manière convaincante leur qualité professionnelle et morale. Quoi qu'on dise, les rapports entre les hommes conditionnent l'efficacité des actions techniques ; il faut donc savoir les soigner.

Du côté de l'encadrement, en dehors de quelques agents qui reconnaissent que les difficultés techniques ruinent les efforts des paysans, il est généralement reproché aux agriculteurs la paresse, le désir de tout attendre de l'État et un comportement de patrons embauchant des manœuvres...

Il est trop sévère de qualifier de paresseux des paysans qui, malgré toutes les difficultés de la culture du riz irriguée, se battent dans les forêts avoisinantes pour tirer leur subsistance et se font même recruter comme manœuvres (10)

(10) Pendant le 1^{er} cycle 1987, après les travaux de réhabilitation à Yabra, 135-ha sont grillés par manque d'eau. Plusieurs parmi les paysans malheureux se sont rués sur les parcelles de paysans plus chanceux pour servir de main-d'œuvre salariée pendant la récolte.

sur les parcelles de leurs pairs afin de faire vivre femmes et enfants ; on peut par contre reconnaître que depuis quelques années un malaise subsiste sur les périmètres de Yabra et de San Pédro. La rancœur et le désespoir gagnent les paysans. Ces sentiments ont pour origine les difficultés techniques sans solution. A partir de là, les paysans s'interrogent sur leur avenir et celui de leur progéniture : que deviendra cette dernière au décès d'un père qui n'a aucun bien et, qui plus est, n'a aucun droit de propriété ni sur la parcelle exploitée ni sur la maison occupée ?

La sous-information, le manque de formation civique et morale des paysans et les rapports malsains entre encadreurs et paysans constituent certes des sources de difficultés dans le fonctionnement des périmètres rizicoles mais ils ne sont pas les seuls problèmes socio-économiques observés. Il y en a d'autres tout aussi importants parmi lesquels le manque de disponibilité des agents de vulgarisation et le refus de reconnaître ses erreurs de la part des responsables de l'encadrement.

On peut, en effet, parler de manque de disponibilité des agents d'encadrement lorsque ceux-ci sont rares sur les périmètres et lorsque leurs visites aux paysans ne sont effectuées qu'à l'occasion de la mise en place du riz. En dehors de cette occasion, aucune autre n'est créée pour établir par exemple le bilan de chaque cycle de culture afin de rechercher des correctifs aux lacunes qui auraient été décelées. Les encadreurs sont encore moins disposés à se mettre à l'écoute des problèmes des paysans. A tel point que ces derniers les trouvent inutiles : « Nous voulons notre liberté, car ceux qui sont dans les bureaux nous imposent des choses qui ne nous conviennent pas. Et puis, ils ne veulent pas descendre dans la boue (11). » Beaucoup d'*a priori* guident de tels comportements de la part des agents d'encadrement ; ils pensent, entre autres, que les agriculteurs ont des exigences démesurées, des tendances à vouloir abuser du matériel de l'État et à demeurer des éternels assistés.

(11) Autrement dit, les encadreurs ne se préoccupent pas du travail sur les parcelles.

De tels comportements ne favorisent pas un suivi régulier des aménagements et comptent au nombre des causes de la dégradation que connaissent les infrastructures de certains projets. Notre conception sur ce point est que l'encadrement devrait être total et assez rapproché des bénéficiaires tout en étant souple. De sorte qu'au fil du temps, il se relâche progressivement au profit d'une responsabilisation des paysans.

Le refus de reconnaître une erreur est une autre manière de qualifier le manque de modestie des responsables de l'encadrement. En effet, aucune occasion ne nous a été donnée de voir un seul responsable de projet reconnaître ouvertement les défaillances techniques ci-dessus évoquées, encore moins avouer sa part de responsabilité. Tout se passe comme si reconnaître le manque de suivi et les défaillances techniques du projet revenait à confirmer son propre échec et partant à lever le voile sur sa propre incompetence. Or, en tant que responsable du projet, l'agent se croit à l'abri des erreurs ou plutôt il feint de l'être pour protéger sa fonction. C'est une réaction de défense assez courante chez la plupart des responsables ivoiriens quel que soit le service considéré. Ainsi, au plus dur des crises de structures, ils parlent de succès jusqu'à ce qu'au plus haut niveau, on les libère de leur fonction pour « mission accomplie ». Cette triste réalité guidera très longtemps encore les pas des responsables ivoiriens tant que les considérations subjectives qui caractérisent leurs actes n'auront pas fait place aux débats d'idées en vue de se remettre perpétuellement en question.

Un autre problème socio-économique important, mais qui ne conditionne pas dans l'immédiat les résultats économiques du modèle d'inspiration étatique, est le statut individuel des agriculteurs vis-à-vis des terres exploitées. Ces terres ont été purgées des droits coutumiers et sont devenues de ce fait la propriété de l'État. Les agriculteurs, quant à eux, en demeurent de simples usufruitiers, pour certains depuis plus de douze ans. Et ils peuvent perdre ce droit en cas d'expulsion ou de démission ; c'est une situation d'insécurité foncière non seulement pour le pay-

san mais aussi pour sa progéniture à qui le père ne peut juridiquement léguer cette terre. Face à cette situation d'insécurité, les paysans s'interrogent sur leur avenir et se demandent s'ils doivent continuer une telle activité sans garantie. C'est pourquoi, l'accès à la propriété foncière constitue une de leurs principales doléances. Exprimées par des paysans qui n'ont plus grand-chose à espérer de leur situation, elles donnent ceci : « Le Yabra est le cobaye des autres. Nous sommes une génération ratée, mais il faut penser à nos enfants en nous accordant un titre foncier sur les parcelles que nous exploitons. »

De la mise en place et du fonctionnement des projets relevant du modèle d'inspiration étatique, découlent les principales leçons suivantes :

— la sensibilisation au projet doit s'écarter de la voie publicitaire ; elle ne doit pas seulement viser l'adhésion massive des populations au projet ; elle doit aussi et surtout créer les conditions psychologiques du succès de l'entreprise. Pour ce faire, elle doit fonder ses thèmes sur une vue réaliste du projet ;

— en fonction des objectifs de départ, des critères précis doivent régler les conditions de recrutement des adhérents, de sorte qu'on puisse limiter le nombre des « aventuriers » dont le recrutement est souvent favorisé par la complaisance des recruteurs et la pression des autorités politiques locales. L'objectif de ces « aventuriers » étant de se servir des projets agricoles comme tremplin pour rechercher mieux en ville, il ne serait pas du tout insensé d'axer les projets ruraux sur des personnes ayant déjà fourni les preuves de leurs capacités et de leur sérieux dans le travail de la terre ;

— les paysans doivent être largement informés des actions entreprises en leur faveur. Les avantages et les inconvénients des actions et des choix opérés doivent être exposés et discutés avec eux, au besoin ; de sorte qu'ils soient assez tôt préparés aux difficultés éventuelles et aux dures réalités du travail de la terre. Car, il n'y a rien de plus désagréable que les difficultés inattendues, source

de colère et surtout de réactions négatives de la part des paysans ;

— lorsqu'un projet en est à ses débuts, l'on ne doit y introduire que du matériel qui a déjà fait ses preuves. Dans ce contexte, les tests sur le matériel technique et même végétal devraient être évités au risque de faire douter les paysans ou de les décourager à la moindre difficulté ;

— le choix du matériel agricole doit se faire dans un sens évolutif. Autrement dit, il vaut mieux partir d'un matériel simple vers un instrument plus complexe, au lieu du contraire. A la limite, un matériel prévu en remplacement d'un premier doit avoir un niveau technologique au moins égal à celui qui a été abandonné, de manière à éviter des frustrations chez les paysans ;

— la formation des agriculteurs est essentielle pour la bonne conduite des exploitations, laquelle exige à la fois compétences techniques, sens de l'organisation et de la gestion. C'est pourquoi, dans une première phase, l'encadrement doit être proche et dense pour faciliter chez les paysans l'acquisition des réflexes du bon agriculteur. Déjà au cours de cette période, on doit leur inculquer le sens des responsabilités et préparer leur esprit à l'autonomie. La formation dispensée doit aller au-delà de l'initiation aux techniques agricoles et comptables pour s'intéresser aux domaines psycho-sociologiques tels que le goût de l'effort et l'esprit d'entreprise. Cette formation doit encourager le sens de l'organisation chez les paysans, ce qui leur permettra de se prendre eux-mêmes en charge. Elle doit combattre, par contre, la tendance à la facilité et la mentalité d'assisté. Si l'on veut atteindre l'objectif d'autonomie des paysans, l'encadrement devra se relâcher progressivement au bout de quelques années. L'encadreur de cette phase n'aura plus alors qu'un rôle de conseiller. Celui-ci doit ici, comme dans la phase précédente, savoir allier compétence technique et sens des relations humaines, gage de succès ;

— si former, encadrer et animer la vie rurale des agriculteurs est un impératif des projets d'installation des jeunes, alors il importe de rendre utiles ces actions par un suivi périodique des projets. Étant donné l'importance et

la complexité des problèmes socio-économiques auxquels se heurtent la mise en place et le fonctionnement des projets, le dispositif de suivi-évaluation gagnerait en efficacité s'il était élargi aux préoccupations socio-économiques.

Alors, l'espoir est-il permis dans ces projets ? Nous répondrons oui à une condition préalable. Cette condition est qu'on cesse de tromper l'opinion publique et les plus hautes autorités du pays et que la vérité sur le fonctionnement de ces projets soit la règle d'or à observer. Dans le cas qui nous concerne, les échecs qui apparaissent ont des causes essentiellement techniques ; celles-ci concernent, on l'a vu :

— la maîtrise de l'eau d'irrigation. Celle-ci peut être atteinte soit par le renouvellement des motopompes soit par la construction de barrage d'irrigation par gravitation (ce qui évite l'installation de motopompes). Ces actions devraient s'accompagner de travaux de réhabilitation des périmètres de Yabra et de San Pédro (planage, réfection de canaux, des drains, etc.) et d'un planning d'utilisation de l'eau ;

— le renouvellement et l'augmentation du parc de machines (motoculteurs, petits tracteurs, moissonneuses) et la disponibilité en pièces de rechange. Sur le plan du matériel, un choix judicieux tenant compte des capacités, de l'adaptabilité et des coûts d'entretien doit être opéré. Ces machines devraient être soumises à un système de gestion des dons et des achats qui permettraient à terme aux groupements paysans de se prendre en charge. Une telle orientation exclut la gratuité de l'utilisation du matériel agricole quel qu'en soit le mode d'acquisition. Mais les coûts de prestation devraient tenir compte de celui-ci, de sorte qu'ils soient économiquement supportables par les paysans.

Sur le plan des intrants, le rôle d'intermédiaire de la société d'encadrement n'est pas indispensable. Les paysans des périmètres de Sakassou et de San Pédro ont prouvé au dernier cycle 1987 qu'ils sont capables de traiter directement avec leurs fournisseurs et d'honorer leurs engagements, même si par ailleurs les paysans de San Pédro sont en état de cessation de paiement vis-à-vis de la BNDA et

de la Sodepalm. Il faut par conséquent encourager cette tendance des paysans à vouloir s'engager directement dans les transactions commerciales de telle sorte qu'ils s'aguerissent et se forment à l'esprit d'entreprise.

L'espoir est-il vraiment permis avec des créances BNDA et Sodepalm supérieures à 100 millions de FCFA dans chacun des périmètres de Yabra et de San Pédro ? Oui car il y a possibilité de réduire le poids de la dette en gelant la capitalisation des intérêts et en rééchelonnant ces dettes. C'est un procédé auquel les pays africains se sont habitués depuis quelques années face à l'endettement extérieur, et il convient de l'appliquer à ces groupements villageois en difficulté de paiement.

L'espoir semble permis avec les tentatives de réhabilitation du périmètre de Yabra commencées en 1986. Ces tentatives doivent se poursuivre avec la participation et les suggestions des paysans qui vivent chaque jour les réalités des défaillances techniques du périmètre.

L'espoir semble permis avec l'arrivée de nouveaux motoculteurs offerts par le FED et annoncés à Yabra, San Pédro et Sakassou. Si la volonté politique existe, d'autres matériels suivront probablement pour le bonheur de notre agriculture vivrière et à travers ces projets financés à grands frais par l'État.

L'espoir semble permis avec les projets d'extension du périmètre de Sakassou et de construction d'un barrage de retenue d'eau sur la rivière Loka.

L'espoir existe avec la création en 1988 d'un établissement public chargé exclusivement de la promotion des cultures vivrières : la Compagnie ivoirienne pour le développement des vivriers (CIDV). L'avènement de cette société offre un cadre autonome d'actions en faveur des cultures vivrières qui, pendant longtemps, ont vu leur développement confié à des sociétés ayant pour vocation première les cultures de rente. C'est le cas de la Satmaci pour le café et le cacao, de la Sodepalm autrefois pour le palmier à huile et le cocotier et de la CIDT pour le coton. Dans les conditions antérieures, les vivriers ne pouvaient qu'être à la traîne des spéculations suscitées. Aujourd'hui, la CIDV

vient rétablir l'équilibre entre les deux types de culture (spéculations de rente et vivriers). Et l'on est en droit de penser que, eu égard au niveau élevé des importations du riz en Côte d'Ivoire, une des priorités de cet organisme serait le développement du riz, et que ce faisant, les opérations agricoles déjà existantes devraient bénéficier de sa bienveillante attention.

Peut-on envisager, à l'échelon de l'État, une action de grande envergure pour la production du riz au détriment des importations, étant donné la loi des avantages comparatifs ? En décomposant le rôle des importations dans le système alimentaire de la Côte d'Ivoire, il apparaît que celles-ci offrent quelques avantages aux consommateurs, aux grossistes et à l'État. En effet, par le jeu d'un dispositif très contraignant mis en place par le biais de la Caisse de péréquation, l'État contrôle totalement l'ensemble des variables prix et quantités qui lui permettent de se procurer les ressources financières dont il a besoin grâce aux prélèvements opérés sur le riz importé (12). Le tableau 29, p. 138, donne le montant de ces prélèvements. Les ressources financières émanant de cette opération augmentent avec les quantités importées. Dans ces conditions, J. Roch peut affirmer que « l'État a donc intérêt à importer les quantités maximales de riz, même si cette pratique contredit le discours officiel de l'autosuffisance » (13). Le contexte actuel de crise financière qui secoue la Côte d'Ivoire semble donner raison à cette vision des problèmes de développement agricole. Notons toutefois que l'autosuffisance en riz ne saurait être envisagée sur le seul court terme. C'est un long processus dont les grandes lignes doivent être dessinées dès aujourd'hui même. Et dans cette perspective, il est possible d'imaginer la constitution d'un fonds spécial qui pourrait être alimenté par une partie des ressources que les importations de riz procurent à l'État.

(12) Le prélèvement correspond à la différence entre le prix grossiste et le prix à l'importation, le tout multiplié par la quantité importée.

(13) J. ROCH, 1987, p. 27.

L'espoir semble enfin permis avec la mise sur pied en 1988 d'une Commission nationale d'installation des jeunes agriculteurs modernes. L'initiative est très importante. Pour la suite, il serait souhaitable que le relais soit passé aux chercheurs, aux techniciens et autres hommes de terrain afin qu'ils dressent un bilan des actions passées dont le but serait d'éclairer l'avenir. Et dans ce cas, viendraient en bonne place les projets de Yabra et de San Pédro (pour ne citer que ces plus anciens) qui passent pour être des actions d'installation des jeunes agriculteurs modernes.

En guise de conclusion sur le modèle d'inspiration étatique, il faut dire que cette formule d'installation agricole est une aubaine pour un nombre limité de personnes. Même si un tel modèle était économiquement viable, le coût de mise en place de ses infrastructures, de leur fonctionnement et de leur entretien s'en faciliterait par la diffusion à large échelle. Aussi, le modèle d'initiative individuelle d'installation constitue-t-il le dernier recours pour la majorité des candidats à l'agriculture.

Tableau n° 29

Les prélèvements opérés par l'État sur le riz importé

	Montant des prélèvements (millions FCFA)
1977	1 942
1978	1 634
1979	3 553
1980	- 2 022
1981	- 1 676
1982	7 847
1983	8 415
1984	12 804
1985	6 638
1986 (11 mois)	24 598
Total	63 733

Source : J. ROCH, 1987.

Bilan du modèle d'initiative individuelle (MII)

Il faut rappeler que l'existence de ce modèle provient des seules volonté et initiative des candidats à l'agriculture. Pour que cette initiative s'exprime, ces candidats doivent avoir la possibilité d'accéder facilement à la terre. De façon générale, cette possibilité ne leur est offerte que s'ils vivent dans leur propre communauté villageoise. En effet, dans les différents villages de Côte d'Ivoire, l'accès au patrimoine foncier est encore régi par les principes fonciers coutumiers, et cela, malgré les déclarations officielles selon lesquelles l'État est le propriétaire des terres. Il est dans ces conditions beaucoup plus facile pour les jeunes gens d'avoir une portion de terre à culture dans leur propre village que partout ailleurs. Même si, avec l'avènement des cultures de rente dans toutes les régions, la propriété individuelle tend à se généraliser, la persistance des liens lignagers et familiaux a jusqu'à présent favorisé l'installation des jeunes dans leur village d'origine ; elle continuera pendant longtemps encore de le faire pour maintenir l'équilibre social du village et limiter les tensions sociales et politiques dans le pays.

1. Une formule de fortune

La base sociale du modèle d'initiative individuelle est composée de jeunes gens, scolarisés ou non, chômeurs ou sans emploi donc généralement démunis de moyens matériels. Cette base sociale va influencer les caractéristiques de ce modèle : exploitation de taille modeste, faible investissement, caractère dérisoire des instruments de production, pénibilité du travail. Ces caractéristiques rappellent celles de l'exploitation agricole villageoise (1) et prouvent que le facteur prépondérant d'inflexion des formes de production n'est ni l'âge ni le degré d'instruction mais plutôt le niveau des investissements.

En Côte d'Ivoire le modèle d'initiative individuelle a précédé la formule étatique. Il était la seule forme d'installation agricole à un moment où n'avaient pas encore pris corps les opérations agricoles d'État en faveur des paysans, opérations dont les principales sont aujourd'hui :

- les blocs cultureux (type ex-AVB et Satmaci) ;
- les plantations villageoises d'hévéas, de palmiers à huile et de cocotiers autour des grands blocs agro-industriels ;
- les aménagements hydro-agricoles (type ex-Soderiz et Sodefel).

Avant l'avènement de ces opérations, les jeunes qui n'ont pu trouver à s'employer dans les secteurs d'activités urbaines n'avaient d'autres choix que de pratiquer l'agriculture auprès de leurs parents. L'intégration à ce modèle était à l'époque facilitée par le faible taux de scolarisation et la faible ampleur de l'exode rural. Aujourd'hui, la tendance s'est inversée ; l'attrait exercé par la ville et les emplois extra-agricoles est si fort — même depuis une dizaine d'années de crise affrontée par le pays — que peu de jeunes se décident à embrasser le métier de la terre sous sa forme traditionnelle. En définitive, ce sont les espoirs déçus et la prise de conscience des difficultés sociales de l'époque moderne qui contraignent plusieurs jeunes gens

(1) Y.S. AFFOU, 1980.

à opter pour la formule individuelle d'installation, une formule de fortune en réalité !

Trois phases caractérisent généralement le processus d'installation. La première phase est celle d'initiation aux travaux champêtres ; au cours de celle-ci, le prétendant au métier d'agriculteur se met généralement au service de son père ou d'un membre de la famille qui, selon les principes de dévolution des biens en vigueur dans la communauté villageoise, est censé lui céder la terre ou les parcelles en culture. Là, il occupe un statut d'actif familial ; il participe ainsi à toutes les opérations agricoles. Sa présence sur l'exploitation accroît la capacité de travail de l'unité économique du chef d'exploitation (père ou tuteur) ; lorsqu'il est un travailleur dévoué et consciencieux, cet actif agricole devient une pièce maîtresse dans un dispositif agricole où les instruments de production sont rudimentaires et où apparaît, de plus en plus, une raréfaction de la main-d'œuvre. Le bénéficiaire de cette force de travail familial peut, selon que son exploitation est petite ou grande, se passer de la main-d'œuvre salariée ou en réduire le coût. De ce point de vue, cette première phase du processus d'installation du jeune profite au père ou au tuteur... qui est censé assumer les responsabilités de formateur. En revanche, celui-ci offre au candidat agriculteur, un gîte, de la nourriture et, après la commercialisation de la récolte, divers cadeaux en espèces et en nature pour encourager le jeune à persévérer dans l'effort. Car c'est, en dernière analyse, le critère d'un premier jugement émis sur l'opportunité du passage à la phase suivante.

La deuxième phase récompense les efforts consentis dans la première et teste les capacités du candidat agriculteur à gérer en toute autonomie une parcelle en rapport. Pour ce faire, le jeune reçoit une parcelle en guise de don. Il continue néanmoins à jouer son rôle de main-d'œuvre familiale au service de son donateur en partageant son temps entre sa propre parcelle et celles du premier. Ici, le jeune est appelé à satisfaire lui-même plusieurs de ses besoins grâce aux produits de la parcelle qui lui a été offerte. Cette phase, tout comme la première d'ailleurs,

peut durer deux ou trois ans. Dans tous les cas, cette durée dépend à la fois des préoccupations immédiates de père ou du tuteur et des aptitudes reconnues au jeune.

Si celui-ci est jugé suffisamment apte à conduire une exploitation, alors le père ou le tuteur lui indique une portion de terre (forêt, jachère) où il peut s'installer en toute autonomie. C'est le début de la troisième phase. Au cours de cette dernière, le jeune continue de jouir des revenus de la parcelle qui lui a été léguée par don pendant qu'il crée ses propres plantations. Ce revenu de départ, il faut bien le souligner, n'est pas très élevé étant donné la faible dimension des plantations offertes au jeune et leur ancienneté. A Affalikro, avec des plantations de 1,75 ha (en moyenne) ayant un âge moyen de 20 ans, ce revenu ne dépasse guère 50 000 FCFA.

La dernière phase d'installation coïncide très souvent avec la période de maturité sociale du jeune qui peut alors prendre épouse en vue de se faire aider dans les travaux. A défaut d'épouse, le jeune fait appel à une soeur ou à une cousine. Tout ceci souligne le rôle prépondérant des femmes dans le système de culture relevant du modèle d'inspiration individuelle.

L'intégration à ce modèle des jeunes gens instruits n'enchantent pas beaucoup leurs parents qui considèrent comme un échec le retour de leurs enfants à ce type de pratique agricole. Les parents interviewés à Affalikro ne conseilleraient pas à leurs enfants diplômés d'entreprendre l'agriculture ; quant aux autres, déscolarisés, ils pourraient, toujours selon les parents, tenter leur chance ailleurs et ne venir à l'agriculture qu'à défaut de mieux. Ils affirment toutefois qu'ils seraient prêts à céder des terres à leurs fils qui demanderaient à les cultiver ; mais ils ne croient pas beaucoup au courage des jeunes gens actuels à travailler la terre dans les mêmes conditions que leurs parents, c'est-à-dire sans un minimum de moyens techniques.

Il y a donc un contexte social qui explique l'attitude des jeunes, surtout déscolarisés, vis-à-vis du travail de la terre. Au village, tout le monde mesure la réussite des enfants

par leurs emplois urbains, lesquels se traduisent par des réalisations telles que les villas. Nulle part dans les villages, on n'a souvenance de la reconversion totale en agriculteurs des fils ayant réussi leurs études. Et d'ailleurs, une telle reconversion serait vite considérée comme l'expression d'un mauvais sort jeté à cet individu. Selon la conception des villageois, l'évolution du monde moderne ne condamne à l'agriculture de type traditionnel que les vieux (parce qu'ils y sont déjà) et les jeunes gens qui ont échoué ailleurs. Du coup, le métier de la terre se trouve dévalorisé même s'il a fait la fortune de plusieurs villageois (2). Dans ces conditions, aucune vocation ne peut sous-tendre l'intégration des jeunes au modèle d'initiative individuelle. En conséquence, la réticence et le manque de motivation de certains jeunes, ne sauraient, outre mesure, constituer une surprise.

Cette disposition d'esprit au sujet du travail de la terre est renforcée aussi bien par les conditions du travail agricole que les maigres revenus, sources de conditions de vie souvent très difficiles. C'est le lieu d'attirer l'attention des responsables de la politique d'installation des jeunes sur la sérénité dont il convient de faire preuve face aux engouements des premiers instants. En effet, ce que les jeunes attendent objectivement des appels pour le retour à la terre, n'est ni leur conscientisation ni la mise à disposition de jachères à chacun d'entre eux par l'État ; tous ceux qui ont des parents dans les campagnes peuvent individuellement avoir accès aux jachères de leur famille sans intervention extérieure, surtout dans la mesure où les vieux ne manifestent pas une opposition farouche à ce projet. Ce que les jeunes attendent et qui motive leur inscription auprès des autorités administratives et politiques régionales, c'est l'acquisition des moyens techniques et matériels de leur installation, de sorte que les conditions de travail leur soient facilitées. Toute bousculade des jeunes dans les bureaux des autorités doit être vue dans ce contexte et non

(2) Même les grands planteurs qui, aujourd'hui, doivent leur réussite économique à l'agriculture, sont concernés.

interprétée d'emblée comme l'expression d'une quelconque motivation. Car, vu l'absence des moyens qu'ils espèrent, il n'est pas évident que tous les jeunes inscrits prennent le chemin des champs, même si la presse du pays est exclusivement vouée à la sensibilisation. Les séances de formation de l'Inades ne peuvent non plus y changer grand-chose. C'est pour cette raison que tout l'effort (notre effort) doit tendre vers la recherche des moyens pouvant améliorer le sort de ceux qui ont eu le courage de commencer quelque chose et qui s'y adonnent avec dévouement, de manière à inculquer aux autres l'idée que la réussite passe toujours par l'effort. Si les jeunes déjà installés suscitent plus l'envie que la pitié, il n'y a pas de raison qu'ils ne soient pas imités. C'est là la voie du succès de la relève paysanne.

Pour l'étude du modèle agricole d'initiative individuelle, deux zones ont été explorées : les départements d'Agboville et d'Abengourou, avec comme exemple le village de Grand-Yapo pour le premier département et celui d'Affalikro pour le second. L'activité principale de ces zones, l'agriculture d'exportation, est fondée sur la culture du cacaoyer et du caféier, les cultures vivrières venant en complément de ces derniers. Il faut souligner, toutefois, que la nature des spéculations végétales peut changer d'une région à une autre mais elle n'affecte pas les fondements des systèmes de cultures qui, à tous égards, ressemblent à ceux pratiqués par l'ensemble des agriculteurs villageois.

On peut schématiser l'organisation agricole des deux zones de la manière suivante :

— polyculture. Un même exploitant s'adonne à la culture de plusieurs plantes (cacaoyers et/ou caféiers, vivriers, légumes, etc.) sur une même parcelle ;

— pratiques itinérantes. De nouveaux champs sont ouverts chaque année pour la culture des vivriers tandis que les anciens sont laissés au repos pendant plusieurs années dans le souci d'en restaurer la fertilité ;

— faible consommation d'intrants. A l'exception de quelques parcelles de cacaoyers et de caféiers qui reçoivent des soins sporadiques (traitements anti-capsides),

l'agriculture des deux zones concernées n'utilise ni fertilisants ni produits phytosanitaires ;

— travail essentiellement manuel générant une forte consommation de main-d'œuvre (notamment salariée). Les seuls instruments utilisés dans la production sont la machette, la hache, la daba et, dans une moindre mesure, la tronçonneuse et les atomiseurs.

Plusieurs systèmes de culture ont été observés dans les deux zones d'enquête. Ils peuvent être schématisés en trois systèmes communs à ces deux zones. Les deux premiers sont à la base d'igname (à Affalikro) et à base de banane plantain (à Grand-Yapo).

Tableau n° 30

Systèmes d'association et de rotation observés à Affalikro et à Grand-Yapo

Années Systèmes culturaux	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Durée de jachère
1	Igname + plantain + taro + légumes + cacao- yer ou caféier	Plantain + taro + légumes + cacao- yer ou caféier	Plantain + taro + cacaoyer ou caféier	Cacaoyer ou caféier	Pas de jachère
2	Igname + plan- tain + taro + légumes + manioc	Plantain + taro + manioc	Plantain + taro	Début de jachère	4 à 10 ans
3	Maïs + légumes + (riz ?) + manioc	Manioc	Début de jachère	Jachère	2 à 5 ans

La différence fondamentale qui apparaît dans les deux zones est la pratique ou non d'un deuxième cycle annuel de culture. A Affalikro, cette pratique est fréquente. Ainsi, dans le système 2, les paysans sèment du maïs et surtout de l'arachide (après la récolte de l'igmane précoce). L'arachide est également semée en deuxième cycle dans le système 3 (après la récolte du maïs) ; elle est quelquefois cultivée deux fois au cours de la même année (en mars-avril puis en octobre-novembre).

Il est à remarquer que la pratique d'un second cycle de culture est traditionnellement très rare (sinon inexistant) chez les autochtones de la région d'Abengourou ; elle est par contre systématique chez les allogènes, notamment les Dioula et les Mossi, en ce qui concerne les plantes à cycle relativement court telles que le maïs et l'arachide. L'existence de cette habitude culturelle aujourd'hui parmi les autochtones d'Affalikro, en particulier chez les jeunes et les femmes, fait penser à un emprunt auprès des allogènes, très nombreux dans le village (plus de 68 % au recensement électoral de 1984). Cette pratique agricole avec culture de deuxième cycle se présente comme une meilleure manière de rentabiliser la terre ; elle est favorisée par l'existence de deux saisons pluvieuses dans la zone. A regarder de plus près, cette pratique ne traduit-elle pas une faible disponibilité foncière à Affalikro ? En tout cas, le raccourcissement de la durée de la jachère dans le système 3 semble être une indication de la faible disponibilité en terre. On peut ajouter que le contexte de production (raréfaction des terres, habitude de l'effort supplémentaire pour un deuxième cycle annuel de culture) semble favorable à une intensification agricole. Encore faut-il en étudier les conditions.

Pour l'heure, exposons les conditions matérielles et humaines de la production telles qu'elles se présentent dans la formule d'initiative individuelle.

Les conditions matérielles

Il sera essentiellement question du support technique des principales opérations agricoles réalisées par les jeunes des villages d'Affalikro et de Grand-Yapo. A travers cette présentation, on se propose de situer le niveau d'équipement des exploitations appartenant à ces jeunes.

Sur une soixantaine de jeunes enquêtés entre 1984 et 1986, cinq seulement utilisaient, pour leurs travaux, des instruments modernes (pulvérisateurs et atomiseurs). Ces instruments sont soit empruntés à un parent soit loués chez un voisin. Le peu d'intérêt accordé à ces instruments essentiels aux traitements phytosanitaires va affecter les rendements des cultures, d'autant plus qu'aucun fertilisant n'est utilisé.

En dehors de ces 5 jeunes agriculteurs, tous les autres n'ont recours qu'aux outils traditionnels que sont la machette et la daba. Compte tenu des faibles moyens financiers de ces jeunes et de la petite taille de leurs exploitations, l'emprunt d'atomiseur ou de pulvérisateur semble être le mode d'accès à privilégier chez les jeunes possédant des parcelles de cacaoyers et de caféiers. Ainsi, l'entretien des parcelles pourrait être assuré sans grands frais et cela, grâce à l'exercice de la solidarité familiale. A ce niveau, la seule difficulté demeure l'existence de ces instruments au sein de la sphère familiale du jeune agriculteur et leur disponibilité en temps opportun.

Si les traitements phytosanitaires sont importants pour l'augmentation de la productivité, les travaux de régénération ne le sont pas moins. Or, sur ce dernier plan, les jeunes agriculteurs enquêtés restent passifs. En effet, la plupart des parcelles de cacaoyers ou de caféiers offertes aux jeunes par les parents ou acquises par héritage sont vieilles (environ 20 ans). Mais plutôt que de penser au rajeunissement du verger par recépage des caféiers et renouvellement des plants cacaoyers, les jeunes agriculteurs se contentent de récolter les quelques fruits que portent leurs vieux arbres. Cette attitude laisse croire qu'ils se préoccupent plus du maigre gain monétaire immédiat que de la

création des conditions d'amélioration de ce gain. Est-ce l'effort supplémentaire lié au programme de régénération qui rebute tant ces jeunes ? Ou est-ce la peur de voir ce maigre gain baisser pendant deux ou trois ans par suite du recépage ou de l'arrachage de tout ou partie des vieilles parcelles en cause ? Ce qui est sûr, c'est que cette attitude des jeunes ne peut se justifier par un manque d'informations sur le programme de régénération et/ou par l'indisponibilité permanente des agents d'encadrement aptes à animer et à conduire ce programme. Ce programme est très ancien ; il a fait l'objet de sensibilisation dans les villages, et son exécution par quelques paysans a été suivie d'offres de primes à ces derniers. Par ailleurs, l'Institut de recherche sur le café et le cacao (IRCC) dispose d'une antenne à Abengourou où des démonstrations thématiques sont organisées au profit des paysans invités pour la circonstance. Les paysans et plusieurs jeunes d'Affalikro ont pris part à ces séances de démonstrations en 1985. Dans le cadre du thème de la régénération cacaoyère, l'IRCC a procédé à des démonstrations dans certaines parcelles de paysans afin que les résultats obtenus par ceux-ci motivent les voisins. On s'aperçoit, ainsi, que les conditions de réalisation du programme de régénération existent. Et, pour les paysans qui ont suivi les démonstrations, il n'est pas besoin d'attendre l'intervention des agents d'encadrement. De ce point de vue, s'il y a une responsabilité à situer, celle-ci incombe entièrement aux jeunes agriculteurs, surtout quand on sait que ce type d'opération n'exige pas des moyens au-dessus de leurs possibilités.

Si les opérations d'entretien les moins coûteuses en argent ne sont pas conséquemment réalisées, celle de fertilisation chimique devient plus qu'un rêve.

Les problèmes relatifs à l'équipement des exploitations ont été analysés dans les études consacrées aux exploitations agricoles villageoises (3) auxquelles s'apparentent les exploitations relevant du modèle d'installation individuelle. Nous n'allons pas nous y apesantir.

(3) Y.S. AFFOU, 1979, 1980 et 1987.

Nous nous intéresserons à l'organisation humaine des exploitations détenues par les jeunes agriculteurs, dans la mesure où l'enquête a comporté un volet d'étude légère de temps de travaux.

L'organisation humaine des exploitations

D'une manière générale, les exploitations agricoles apparentées au type que nous avons étudié se présentent comme des exploitations familiales. Mais, selon les circonstances, elles font appel à une main-d'œuvre extérieure à l'unité domestique du chef d'exploitation.

Les observations menées auprès des 60 jeunes exploitants des deux villages d'enquête (Affalikro et Grand-Yapo) montrent que :

— une dizaine de ces agriculteurs se retrouve dans une situation où les chefs d'exploitation constituent la seule force de travail ; les exploitations concernées n'ont ni main-d'œuvre familiale fixe (en dehors de l'apport en travail du propriétaire) ni main-d'œuvre salariée. Il s'agit en général d'exploitations appartenant à de jeunes célibataires qui, dans le meilleur des cas, bénéficient occasionnellement du travail coopératif d'amis ou de camarades de clubs culturels. Dans les villages où existent des groupes de travail au sein des jeunes, le manque de main-d'œuvre est momentanément compensé par les membres de ces groupes. Dans les deux villages sus-mentionnés, cette solidarité de groupe ne s'est manifestée qu'à travers les travaux de défrichement et de préparation du sol.

— exception faite du cas ci-dessus présenté, tous les autres agriculteurs s'attachent les services d'une main-d'œuvre familiale et/ou salariée.

La main-d'œuvre familiale servant dans les exploitations des enquêtés est à dominante féminine (67 % des cas) ; ce fait corrobore l'importance capitale du travail des femmes dans l'agriculture de type paysan. Elle se décompose,

selon le lien de parenté (avec le chef d'exploitation) de la manière suivante :

Tableau n° 31

Main-d'œuvre familiale et liens de parenté

Liens de parenté	Fréquence (en % de cas)
Épouses	28
Mères et tantes	29
Sœurs et cousines	10
Frères et cousins	30
Amis et autres	3

Parmi les agriculteurs qui utilisent la force de travail de manœuvres agricoles, on observe deux catégories. La première est celle tout à fait habituelle d'agriculteurs qui recrutent, pour une durée plus ou moins longue, des travailleurs rétribués selon les modalités arrêtées d'un commun accord. Ici, le manœuvre est payé par l'agriculteur lui-même. Le contrat d'utilisation de salariés agricoles le plus couramment rencontré est le contrat à la tâche. Le métayage est plutôt rare en raison, sans doute, de la petite taille des exploitations en production.

La deuxième catégorie d'utilisateurs de manœuvres ne paie pas elle-même ses salariés. Ceux-ci appartiennent généralement à l'exploitation du père ou de l'oncle du jeune agriculteur, lequel les prête à son protégé pour des travaux spécifiques. Ces manœuvres sont métayers au tiers (Abou-san), et selon les clauses du contrat conclu avec leurs employeurs, ils doivent défricher la parcelle devant servir à ouvrir le nouveau champ annuel. C'est ce travail que le père ou l'oncle fait exécuter au bénéfice de son protégé par quelques-uns de ses manœuvres. Cette pratique qui fournit un appoint important de force de travail au jeune agriculteur a été observée à Affalikro.

Si la main-d'œuvre salariée agricole ne se faisait pas rare et exigeante, on pourrait imaginer la généralisation de cette pratique qui, du coup, encouragerait beaucoup de jeunes, surtout les déscolarisés, à entreprendre l'agriculture dans leur village ; car, ce que semble redouter le plus les jeunes déscolarisés, c'est la pénibilité des travaux agricoles parmi lesquels le défrichage manuel. Tout compte fait, seules 18 personnes sur les 60 utilisent à leurs frais des salariés agricoles. Les opérations ayant justifié le recours à cette main-d'œuvre sont le défrichage, l'abattage, la préparation du sol et le buttage.

Le coût moyen de cette main-d'œuvre par paysan relevé à Affalikro entre décembre 1984 et juillet 1984 est le suivant :

Tableau n° 32

Coût des opérations agricoles à Affalikro

Opérations agricoles	Coût moyen/paysan
Défrichage	7 500 FCFA
Abattage	8 500 FCFA
Préparation du sol	8 000 FCFA
Buttage	8 000 FCFA

Le défrichage étant un travail à la tâche donné à un ou plusieurs manœuvres, le prix payé par l'agriculteur dépend de la dimension de la parcelle à défricher, de l'état de la végétation adventice et des capacités de négociation du propriétaire. Mais globalement, on peut estimer à 15 000 FCFA le coût à l'hectare du défrichage réalisé.

Le coût moyen à l'hectare de la préparation du sol n'a pu être évalué parce que la plupart des agriculteurs ont combiné main-d'œuvre familiale et apport de travail salarié sur la même parcelle.

Quant au buttage, le coût de sa réalisation est fixé à 5 FCFA/butte. Sur cette base, on peut estimer que cha-

que paysan a fait appel à la main-d'œuvre salariée pour la confection d'environ 1 600 buttes.

Le suivi des activités des jeunes agriculteurs d'Affalikro nous permet d'avoir une idée des temps de travaux et du calendrier cultural suivi pendant l'année et la période d'enquête.

L'enquête des temps de travaux à la base des informations qui vont suivre est une enquête légère bâtie suivant un protocole très simple ; elle a débuté en décembre 1984 et s'est achevée en juillet 1985 ; elle a consisté à répartir les paysans en 3 groupes et à suivre chacun d'eux pendant la semaine. Les informations recherchées étant l'inventaire des opérations agricoles réalisées chaque jour de la semaine, le sexe, le nombre et le statut économique des personnes ayant participé à ces opérations.

Le nombre d'exploitants suivis au cours de la période d'enquête est de 30.

Les journées de travail se concentrent dans cinq opérations agricoles : désherbage/sarclage (27 %), buttage (24 %), préparation du terrain (16 %), mise en place/semis (15 %) et défrichement (10 %).

Le dénombrement des personnes ayant participé aux diverses opérations agricoles concernées par l'enquête des temps de travaux révèle quatre opérations comme étant les principales utilisatrices de main-d'œuvre. Il s'agit du désherbage/sarclage (24 %), de la préparation du terrain (22 %), du buttage (19 %) et du défrichement (15 %).

Cette même enquête, parce qu'elle s'intéressait aux dates du début de chaque opération agricole et au nombre total de jours pour la réaliser, a permis de reconstituer le calendrier cultural suivi par les jeunes agriculteurs d'Affalikro.

Par rapport aux mois de l'année agricole considérée, les journées effectivement consacrées aux nouveaux champs, de décembre-janvier-février (12 %), mars-avril (54 %), mai-juin (32 %) et juillet (2 %).

La conjonction des facteurs techniques et humains au sein des exploitations considérées a produit des résultats économiques qui nous permettront de situer le degré de succès de l'insertion des jeunes dans leur milieu d'origine.

2. Résultats économiques : des contraintes à l'accroissement des revenus

Ces résultats concernent essentiellement le village d'Affalikro où des données sur les activités agricoles des jeunes ont été mesurées avec assez de précision. Cela n'exclut pas qu'on évoque de temps à autre l'exemple du village de Grand-Yapo pour en souligner la spécificité.

Les 30 jeunes d'Affalikro dont les exploitations ont été mesurées possèdent 133,58 ha de terre dont 8 % sont constituées de réserves de forêt, 30 % de jachères et 62 % de cultures.

Les réserves forestière évaluées à 10,72 ha ne concernent pas tous les exploitants ; seules 5 personnes en possèdent (4). Les superficies de chacune d'elles est la suivante : 0,72 ha ; 1,80 ha ; 0,57 ha ; 1,68 ha et 5,95 ha.

Les jachères sont possédées par 23 personnes sur 30, avec en moyenne 1,73 ha par exploitant. La superficie la plus faible appartient au chef d'exploitation N° 26 (CE26) : 0,08 ha. La plus grande jachère est la possession du CE33 : 6,12 ha.

On dénombre 26 parcelles de jachères dont 25 ont un âge connu :

- onze d'entre elles ont moins de 4 ans et représentent 27 % de la superficie totale des jachères ;

- six ont entre 4 et 9 ans avec 27 % de la superficie ;

- trois situées dans la tranche 10 à 19 ans représentent 12 % ;

- cinq ayant un âge supérieur ou égal à 20 ans représentent 34 % de la superficie des jachères.

Les surfaces portant des cultures concernent tous les 30 jeunes paysans ; elles comprennent :

- 3,91 ha de vivriers purs (sans cacaoyers ni caféiers) qui s'associent et/ou se succèdent dans le temps et l'espace

(4) Ce sont les exploitants n° 3, n° 21, n° 22, n° 31, n° 32. Il faut préciser que 37 exploitants ont été recensés à Affalikro (avec chacun un numéro) parmi lesquels 30 ont vu leur domaine mesuré, ce qui explique des numéros allant au-delà de 30.

selon les systèmes cultureux exposés dans les pages précédentes ;

— 78,96 ha de cultures pérennes dont 37,85 ha de cacaoyers, 17,28 ha de caféiers et 23,83 ha d'association cacaoyers + caféiers.

Les superficies uniquement consacrées aux vivriers représentent environ 5 % de la surface totale cultivée ; et ce cas de vivriers en culture pure ne se retrouve que chez 9 exploitants sur 30 (soit 0,43 ha par paysan). En dehors de ces cas, les vivriers sont généralement associés aux cultures pérennes pendant les trois premières années de culture de celles-ci, si bien qu'un raisonnement en terme de superficie de vivriers nécessaires aux besoins des chefs d'exploitation doit tenir compte de ces surfaces portant des cultures associées.

Pour évaluer la superficie vivrière totale des exploitants, on a émis les hypothèses suivantes :

— en première année de culture associée (vivriers + cultures pérennes), on affecte aux vivriers une unité de la superficie physique de ces cultures pour la simple raison que les cultures pérennes viennent à la suite des vivriers et sont disposées autour des buttes d'igmane. A ce stade, et compte tenu des techniques de culture en vigueur dans les exploitations considérées, les cultures pérennes n'émergent pas encore en tant que spéculation de rente ; elles sont dominées par les vivriers.

— à la fin de la première année et pendant la deuxième année, des vivriers tels le maïs, les légumes et l'igname disparaissent, il ne reste plus que le taro (très souvent conservé pour l'alimentation des manœuvres) et le plantain (servant de plante d'ombrage aux jeunes plants de cultures pérennes). Ainsi, pour la deuxième année, on affecte aux vivriers la moitié de la surface physique couverte par les cultures associées.

— pendant la troisième année, quelques plantains et taros demeurent encore dans la parcelle sans constituer l'essentiel des cultures ; les cultures pérennes affirment leur prépondérance par la vigueur des plants ou en donnant leurs premiers fruits. Pendant cette troisième année on

affecte aux cultures vivrières un quart de la superficie de départ.

— pendant la quatrième année, on considère que les cultures vivrières sont épuisées et qu'elles laissent toute la place aux cultures pérennes.

Les hypothèses se fondent sur la surface physique des cultures associées. Pour sa conversion en superficie de vivriers purs (superficie théorique), cette surface physique est pondérée par la durée de sa mise en valeur. Ainsi, on obtient la superficie totale de vivriers nécessaires aux exploitants par sommation des superficies découlant de chaque situation :

$$S_{vt} = S_{vp} + Sa_1 + \frac{1}{2} Sa_2 + \frac{1}{4} Sa_3$$

S_{vt} = superficie vivrière théorique totale ; S_{vp} = superficie en vivriers purs ; Sa_1 , Sa_2 , Sa_3 = superficie en cultures associées pendant la 1^{re}, la 2^e et la 3^e année de culture.

A partir de ces hypothèses et des superficies physiques mesurées chez les jeunes paysans d'Affalikro, on obtient une superficie vivrière totale de 19,64 ha. Rapportée au nombre d'individus concernés, on détermine la superficie vivrière théorique nécessaire à chaque exploitant : 0,78 ha.

La majorité du domaine foncier des paysans est couverte par les cultures pérennes ; celles-ci représentent 59 % de la superficie physique du domaine et 95 % des superficies plantées en 1985. Elles se répartissent selon les spéculations comme suit :

— cacaoyers	: 48 %
— cacaoyers + caféiers	: 30 %
— caféiers	: 22 %.

Sur la totalité des superficies de ces cultures pérennes, 16 % ont moins de 2 ha, 39 % sont comprises entre 2 et 4,99 ha et 45 % se situent entre 5 et 9,99 ha. Pour les 28 personnes qui en possèdent, la moyenne par exploitant est de 2,82 ha.

Trois modes d'acquisition des plantations détenues par les paysans apparaissent distinctement. Les plantations

créées par les agriculteurs eux-mêmes représentent en superficie 47,38 ha (60 %), celles acquises par don 15,85 ha (20 %), et celles obtenues par héritage 15,73 ha (20 %).

Les parcelles les plus jeunes sont l'œuvre des agriculteurs eux-mêmes tandis que les plus anciennes proviennent d'héritages ou de dons émanant de parents. Les dons de plantations ont généralement eu pour but de récompenser les efforts d'un jeune qui a aidé régulièrement ses parents dans l'exploitation afin de l'inciter à se fixer à la terre.

Les plantations cacaoyères et caféières recensées à Affalikro sont, comme leurs propriétaires, assez jeunes. La répartition de la superficie par âge est la suivante :

- moins de 4 ans : 28 %
- de 4 à 8 ans : 11 %
- de 8 à 16 ans : 24 %
- de 16 à 20 ans : 14 %
- de 20 ans et plus : 23 %.

Dans le village de Grand-Yapo, nous n'avons pas entrepris de levé de parcelles. Aussi, les informations qui se rapportent à ce village ne concerneront-elles pas la dimension des exploitations. Les jeunes recensés dans ce village possèdent dans leurs exploitations, à l'exception de l'arachide, toutes les plantes énumérées dans le tableau des systèmes d'association et/ou de rotation. En plus du cacaoyer et du caféier, une autre plante pérenne est cultivée : le colatier. Généralement, cette plante est disséminée dans les parcelles de caféiers ; elle peut aussi être cultivée en pur (5). Les jeunes agriculteurs recensés tirent l'essentiel de leur revenu monétaire des plantations cacaoyères et caféières.

A Affalikro, la superficie en production relative à ces cultures représente 72 % de la superficie totale et le volume de la production réalisée en 1985 par exploitant va de 170 kg (exploitant n° 24) à 3 240 kg (exploitant n° 6).

(5) Les colatiers exploités par les jeunes agriculteurs ont été généralement acquis par don ou héritage.

Cette production concerne 24 paysans. Elle se distribue de la manière suivante :

- moins de 500 kg : 7
- de 500 à 1 000 kg : 8
- plus de 1 000 kg : 9.

A Grand-Yapo sur les 30 exploitants recensés, 9 seulement possèdent des parcelles de caféiers et de cacaoyers en production. Le volume de la production déclarée par ces paysans est de 2 895 kg de cacao et 470 kg de café pour l'ensemble des exploitants. Quant à la noix de cola, elle est produite par 20 paysans dont la récolte moyenne atteint 735 kg.

D'autres sources secondaires de revenu s'ajoutent à celles énumérées plus haut. Ce sont l'arachide (à Affalikro), l'huile de palme (à Grand-Yapo) et subsidiairement quelques tubercules : igname (à Affalikro) et manioc (à Grand-Yapo).

Les revenus annuels bruts procurés par les deux principales cultures de rente se répartissent chez les exploitants comme suit.

A Affalikro, pour les 24 exploitants dont il a été question précédemment, on a la situation suivante :

- moins de 100 000 FCFA : 6
- de 100 000 à 299 000 FCFA : 10
- de 300 000 à 499 000 FCFA : 4
- 500 000 FCFA et plus : 4.

A Grand-Yapo, pour 20 personnes produisant du cacao, du café et/ou de la noix de cola, le revenu annuel brut se distribue de la manière suivante :

- moins de 100 000 FCFA : 13
- de 100 000 à 299 000 FCFA : 3
- de 300 000 à 499 000 FCFA : 1
- 500 000 FCFA et plus : 3.

Le revenu annuel moyen procuré aux jeunes agriculteurs par les principales cultures de rente est de l'ordre de 248 000 FCFA à Affalifro et de 150 000 FCFA à Grand-Yapo. Ramené au mois, ce revenu est inférieur au SMIG (35 000 FCFA). Il est de 1,7 fois à Affalikro et de 2,8 fois à Grand-Yapo.

En faisant la part des choses, on se rend compte que 9 personnes (5 à Affalikro et 4 à Grand-Yapo) se situent dans une tranche de revenu supérieur au SMIG : en moyenne 1,2 fois à Affalikro et à Grand-Yapo.

Les sources secondaires citées plus haut n'améliorent pas de façon sensible le revenu des jeunes agriculteurs. Ces sources sont essentiellement constituées de produits vivriers. Or, ceux-ci trouvent difficilement un marché sûr d'écoulement, si bien que les paysans procèdent à des petites ventes éparses à l'intérieur même du village. La plupart de ces produits n'ont pas de prix garanti ; ils sont périssables et arrivent sur le marché à la même période de l'année, ce qui ne met pas le producteur en position de force pour négocier le prix de ses denrées. C'est dire qu'à l'heure actuelle, les produits vivriers seuls (surtout ceux à base de tubercule et de féculents) auront du mal à fixer définitivement les jeunes déscolarisés à la terre.

Peut-on espérer que les produits tels le cacao et le café leur procurent un revenu plus attractif ? La chose n'est pas aussi sûre si l'on tient compte du patrimoine foncier détenu par ces jeunes agriculteurs. En effet, si l'on suppose que toutes les parcelles de cacaoyers et de caféiers appartenant à ces exploitants sont en production, soit 78,96 ha, seuls 10 agriculteurs sur 30 à Affalikro peuvent espérer gagner un revenu supérieur ou égal au SMIG. Cela démontre que la majorité de ces jeunes installés n'est pas financièrement aisée et le sera difficilement dans l'avenir.

Par ailleurs, étant donné que les réserves forestières, les jachères et les parcelles cultivées uniquement en vivriers (donc des jachères potentielles) représentent 41 % du patrimoine foncier total de ces exploitants, avec en moyenne 2 ha par individu, les possibilités d'extension des cacaoyères et des caféières deviennent très limitées. Dans ces conditions, pour accroître leur revenu, les paysans se trouvent dans l'obligation d'opérer des modifications dans les techniques de culture, de façon à améliorer les rendements de leurs parcelles de cultures pérennes. Sur ce plan, des « paquets » technologiques existent, mis au point par l'IRCC et vulgarisés par la Satmaci. Il reste aux jeunes

agriculteurs de s'ouvrir à ces nouvelles techniques de culture. Pour cela, l'encadrement au niveau de ces jeunes devrait être plus serré, qu'il ne l'est à présent et demander aussi bien l'intervention de la Satmaci que celle du service de vulgarisation de l'Institut de recherche.

À partir du moment où les jeunes agriculteurs sont conscients des contraintes foncières et de la nécessité pour eux de mettre l'accent sur les cultures de rente, les conditions semblent favorables à la vulgarisation de certains thèmes techniques liés à la promotion de ces cultures. Et l'adoption de ces thèmes sera effective si son coût ne dépasse pas les capacités financières déjà très faibles des jeunes agriculteurs.

Tout compte fait, les jeunes installés dans leur village d'origine s'intègrent à la pratique culturelle en vigueur et visent les spéculations les plus rentables du moment. Ainsi, ils privilégient la culture du cacaoyer et du caféier qu'ils considèrent comme leur raison d'être dans le village. C'est pourquoi ils ont investi, malgré les maigres moyens qui sont les leurs, toute leur énergie dans ces cultures. Quant aux vivriers, ils sont essentiellement produits à des fins d'autoconsommation et ils le sont suffisamment pour les besoins des producteurs. Cette réalité nous montre clairement que les discours officiels sur les cultures vivrières et l'autosuffisance alimentaire ne concernent pas beaucoup de paysans. C'est un discours d'urbanisés à destination d'urbanisés. Ce que recherche avant tout les paysans en se portant vers telle ou telle spéculation, c'est une meilleure valorisation de la journée de travail. Or, sur ce plan, les vivriers ne résistent pas à la concurrence du cacao et du café comme le montre le tableau page suivante tiré de la FAO.

Du fait de cette faible valorisation de la journée de travail et des problèmes liés à la commercialisation des vivriers, on ne peut espérer voir les jeunes redoubler d'ardeur dans la culture de ces denrées, malgré les slogans d'autosuffisance alimentaire. La production de ces denrées visera alors en priorité la satisfaction des besoins de l'unité familiale afin de permettre aux paysans de limiter leurs risques.

Vu les conditions de travail et les résultats du modèle d'initiative individuelle, disons tout simplement que celui-ci ne peut accorder la priorité aux cultures vivrières étant donné leur faible rentabilité actuelle. Ainsi quelle que soit la dimension de leur patrimoine foncier, les paysans intégrés à ce modèle seront toujours tentés de partager leur temps entre cultures de rente et cultures vivrières. A moins qu'un mécanisme de prix incitateur s'installe en faveur de ces dernières.

Le blocage foncier auquel se heurtent les jeunes d'Affalikro dans la culture du cacaoyer et du caféier, et les contraintes institutionnelles qui pèsent sur les principaux produits vivriers apparaissent comme des sources possibles de découragement de ces exploitants.

Tableau n° 33

Recettes par journée de travail de quelques produits

Culture	Recette par journée de travail (FCFA)
Riz pluvial	820
Maïs	590
Igname	950
Manioc	1 190
Arachide	480
Café	1 890 à 2 820
Cacao	2 400 à 3 110

Source : FAO, 1984, Côte d'Ivoire, Projet national de recherche agromomique.

On peut aisément imaginer dans ces conditions que certains jeunes agriculteurs quittent leur village, qui à la recherche de zones à possibilités foncières plus grandes (cas des migrations rurales vers le Sud-Ouest ivoirien), qui à la recherche d'une autre activité (secteur informel urbain). Cette dernière voie intéresse les jeunes qui n'ont pas suf-

fisamment vécu les dures réalités de la ville avant leur installation en qualité qu'agriculteurs.

Outre ces problèmes, les jeunes agriculteurs établis individuellement connaissent d'autres difficultés, notamment la difficulté d'accès au crédit bancaire. Ainsi, sans moyens financiers, ces agriculteurs verront difficilement se réaliser leurs ambitions et cela malgré la volonté et le courage dont ils peuvent faire montre. Or, c'est en particulier cette forme d'aide qu'espère obtenir chaque jeune déscolarisé qui choisit de s'adonner à l'agriculture. Les listes interminables des candidats au retour à la terre qui se sont constituées dans tout pays à la faveur de la création du secrétariat d'État à l'Agriculture devenu, plus tard, ministère du Développement rural, en sont un témoignage éloquent.

Le secrétariat d'État à l'Agriculture vit le jour en 1982 au sein du grand département ministériel en charge des affaires agricoles ; il avait pour objectif spécifique de développer la production vivrière et l'élevage. Une direction, au sein de ce secrétariat d'État, était chargée de l'installation des jeunes en vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire du pays. C'est dans ce cadre que cette direction et les préfets des départements ont ouvert une inscription à l'intention des candidats au programme d'autosuffisance alimentaire. Dans le département d'Agboville qui constitue une de nos zones d'enquête, nous nous sommes intéressé à explorer ces listes établies en 1982. Il a été dénombré 833 personnes (dont 74 femmes) provenant de 25 villages. Sur les 833 individus, 418 (soit 50 %) ont mentionné leur âge. Ces personnes se répartissent comme suit :

- moins de 21 ans : 51 (12 %)
- de 21 à 25 ans : 84 (20 %)
- de 26 à 30 ans : 169 (40,5 %)
- de 31 à 35 ans : 82 (19,5 %)
- 36 ans et plus : 32 (8 %)

Sur les 833 inscrits, 357 (soit 43 %) ont précisé leur niveau scolaire :

- niveau primaire : 166 (46,5 %)
- secondaire (1^{er} cycle) : 41 (11,5 %)
- secondaire (2^e cycle) : 6 (1,5 %)
- cycle supérieur : 2 (0,5 %).

La majorité de ces personnes est sans emploi urbain. On y trouve des travailleurs agricoles familiaux, des agriculteurs et des sans-emploi. Douze personnes seulement sur les 833 (1,3 %) font exception : 4 artisans, 4 employés d'usine et 1 fonctionnaire, tous travaillant à Agboville.

Depuis la constitution de cette liste, aucune action n'a été menée en faveur des personnes inscrites. Et pourtant quel espoir avait suscité à travers le pays l'ouverture de cette inscription au programme d'autosuffisance alimentaire ! Cet espoir était celui de bénéficier d'une aide de l'État soit en argent (espèces ou facilités d'accès au crédit bancaire) soit en facteurs de production (instruments de travail, divers intrants et éventuellement terre à culture), soit en matière de commercialisation des produits. C'est ainsi qu'en attendant les autres formes d'aide, 192 personnes dont 88 allogènes (du département d'Agboville) ont formulé des demandes de terrain à culture, en même temps qu'ils s'inscrivaient au programme vivrier. La superficie sollicitée par 127 de ces personnes s'élève à 445 ha soit 3,5 ha par demande (6). A travers ces demandes, les auteurs visaient l'accès au domaine classé de l'État.

A défaut de pouvoir disposer de ces moyens d'État sur lesquels se fondaient tous les espoirs, les jeunes inscrits au programme vivrier se sont trouvés dans une situation qui les condamne à opter pour le modèle d'initiative individuelle dont nous connaissons les résultats. Encore fallait-il qu'ils aient connu des déceptions et des difficultés dans la recherche d'emplois urbains pour ne pas se nourrir d'illusions extra-rurales. Sinon l'exode sera la première réponse à l'échec de leur tentative d'installation agricole fondée sur l'aide de l'État.

L'analyse présentée ci-dessus mérite d'être nuancée par des exemples d'aide accordée aux jeunes de certains villages, de manière à mieux apprécier les comportements de ceux-ci vis-à-vis de l'installation à la terre. Pour ce faire, un seul exemple nous suffira : l'expérience des camps de jeunesse rurale. Ces camps, placés sous la tutelle du minis-

(6) Les autres demandes ne précisent pas la superficie sollicitée par leurs auteurs.

tère de la Défense ont formé beaucoup de jeunes au métier agricole afin que ceux-ci s'installent dans leur village d'origine. C'est la raison pour laquelle une des conditions d'accès à ces camps était l'obligation faite au candidat de disposer d'un lopin de terre dans son village. Et les parents de celui-ci étaient tenus d'en donner une promesse ferme. Pour faciliter cette installation, certaines conditions favorables étaient offertes aux jeunes : une formation agricole, une solde mensuelle versée aux jeunes sur laquelle une épargne forcée était réalisée sous la garde vigilante de l'administration du camp. Au sortir de la formation, une prime d'alimentation était accordée pendant deux ans aux jeunes au début de leur installation ; ils bénéficiaient de l'assistance des structures d'encadrement agricole (défrichements collectifs, semences, plants et certains intrants leur étaient fournis gratuitement). Mais, au lieu de profiter à fond de ces conditions pour consolider leur insertion dans le milieu rural, plusieurs de ces jeunes des camps ont préféré, dès leur libération, abandonner villages et champs pour prendre le chemin des villes à la recherche d'un hypothétique emploi. Ils avaient, pour ce faire, la petite économie réalisée au cours de la période de formation. Ainsi, une partie de l'investissement réalisé par les pouvoirs publics en vue de faciliter l'émergence d'une catégorie de jeunes agriculteurs modernes dans les villages est détournée de son objectif par les premiers concernés.

Pour étayer ces arguments, examinons le cas d'Abengourou où la curiosité du chercheur s'est portée sur 4 blocs de culture défrichés au profit des anciens pensionnaires du camp de jeunesse de ladite localité. Ces blocs ont été offerts aux jeunes dans la forêt classée de la Béki. On a constaté, au cours d'observations en 1985 puis en 1986 que plusieurs de ces parcelles ont été vendues ou simplement abandonnées par les attributaires. Ainsi sur les 4 blocs, la situation est comme le démontre le tableau n° 34 page suivante.

Ce tableau révèle que 40 % des anciens pensionnaires des camps de jeunesse rurale installés sur les blocs mis à leur disposition ont abandonné leurs exploitations agricoles pour d'autres destinations. Un rapport rédigé en 1983

par le sous-directeur de la zone Sud-Est fait état de 276 jeunes en activité dans les villages sous tutelle sur 523 personnes libérées (soit 47 % d'abandon). Ici l'on ne peut invoquer les raisons de manque de terre puisqu'une partie du domaine d'État leur a été gracieusement cédée ; de plus, le domaine foncier de chaque attributaire ne souffre d'aucune limitation rigide ; un seul côté de la future exploitation est mesurée comme base à partir de laquelle le jeune crée ses champs, de sorte que les paysans les plus dynamiques peuvent accroître leurs exploitations. Cette disposition donne une égalité de chance aux jeunes provenant du service civique mais tous n'en profiteront pas au même degré. Ainsi, pour 5 jeunes célibataires libérés en 1983 dont les parcelles de cultures pérennes ont été cadastrées en guise de test par notre équipe, on constate déjà en 1985 des différences significatives : 1^{er} = 0,78 ha ; 2^e = 1,60 ha ; 3^e = 1,64 ha ; 4^e = 0,86 ha ; 5^e = 1,32 ha. Au-delà de l'émulation que cette disposition peut introduire au sein des jeunes installés sur les blocs, il faut craindre les litiges qui sont toujours la conséquence d'un tel flou foncier.

Tableau n° 34

Situation des blocs cultureux créés par le CJR d'Abengourou

Villages	N° des blocs	Superficie (ha)	Planteurs	Anc. pens. des CJR (7)	Expl. vendues ou abandonnées
Kouassikro	1	146	15	12	3
	2	75	43	15	28
Assakro	3	87	30	19	11
	4	148	26	22	4
Total	—	—	114	68 = 60 %	46 = 40 %

(7) Anciens pensionnaires des camps de jeunesse rurale.

En ce qui concerne la défection des jeunes, on note que la nature de la spéculation végétale cultivée ne peut constituer un alibi puisqu'il s'agit, dans le cas précis de ces blocs, de plantes pérennes, en l'occurrence des cacaoyers et des caféiers dont nous connaissons l'intérêt économique pour la région d'Abengourou dont il est question.

Si malgré quelques disponibilités en terre, et la possibilité de pratiquer des cultures relativement rentables (café et cacao), les jeunes du camp de jeunesse rurale d'Abengourou émigrent dès leur libération, on comprend aisément qu'il ne pourra en être autrement dans les régions où ces possibilités sont totalement inexistantes. Il va sans dire que le départ des jeunes issus de ces camps vers d'autres lieux apparaît comme un phénomène général dont il faut esquisser quelques éléments d'explication :

— beaucoup de jeunes viennent au Service civique dans l'intention de bénéficier d'une part des uniformes militaires afin de pouvoir se distinguer de leurs pairs restés au village et d'autre part de la prime mensuelle d'alimentation de 18 900 F et cela, sans réelle volonté de s'adonner au métier de la terre. Ces intentions sont souvent mal comprises au départ et naïvement interprétées par les initiateurs des projets comme un signe d'engouement. L'histoire de plusieurs projets de développement en Côte d'Ivoire nous permet de dire qu'il faut dorénavant garder la tête froide face à l'euphorie des premières heures et éviter de voir trop vite des succès dans les actions entreprises ;

— le jeune âge des personnes recrutées constitue aussi un facteur d'instabilité. Ces jeunes de 18 à 25 ans du niveau maximal de la classe de 6^e ne connaissent que les villages de leur naissance ; au mieux le chef-lieu de la sous-préfecture dont dépend le village. Cela ne veut pas dire qu'ils ignorent tout des grandes villes et de leurs « merveilles ». Même s'ils sont avides d'aventure, les jeunes n'en ont pas souvent les moyens. Or, le Service civique développe, à travers l'éducation militaire, l'éveil de l'esprit et l'endurance. Par les conditions d'accueil, il offre aux stagiaires les moyens financiers leur permettant de tenter l'aventure hors du village. Et comme la plupart n'ont

aucune responsabilité familiale, rien en général ne freine leur élan ;

— une fois entrés au Service civique, certains jeunes rêvent de faire carrière dans l'armée et cela malgré les campagnes d'explications qui sont faites dans les villages et pendant le stage au sujet du débouché agricole du Service civique. Et ce sont de tels rêves déçus qui causent certaines défections ;

— les jeunes éprouvent des difficultés à intégrer leur milieu d'origine après leur formation au camp. En effet, pendant leur incorporation, ils sont considérés comme éléments d'une certaine hiérarchie sociale au sein des jeunes du village ; ils sont de ce fait enviés et jaloués par certains de leurs pairs. La conscience qu'ils ont de leur situation privilégiée ne favorise pas toujours la bonne entente avec les autres jeunes du village et même avec les parents qui, parce qu'ils les croient militaires, ne se sentent plus habilités à exercer sur eux une quelconque autorité ;

— c'est surtout après la libération qu'on enregistre le plus grand nombre d'abandons. En effet, lorsque survient cette phase, le jeune perd sa prime mensuelle d'alimentation et son paquetage militaire ; aussi a-t-il le sentiment d'avoir perdu une situation de salarié dans laquelle tout jeune de son niveau aurait bien voulu se complaire ; il doit alors affronter les dures réalités de l'agriculture paysanne au même titre que les autres jeunes n'ayant pas transité par le Service civique ; une condition péniblement acceptable pour lui, étant donné sa situation antérieure relativement aisée. Tout se passe à ses yeux comme s'il venait d'être frappé d'une mesure de dégradation (au sens militaire du terme). Cela est encore plus durement ressenti avec la perte de l'uniforme militaire. Pour tout dire, le jeune placé dans cette nouvelle situation se sent humilié, d'où son désir de quitter le village.

Comme nous venons de le voir, le modèle d'initiative individuelle d'installation agricole s'apparente, dans certaines conditions, à la pratique agricole villageoise en vigueur chez la majorité des paysans ivoiriens. Ces conditions sont celles de toutes les personnes qui optent pour

l'agriculture faute de mieux et, surtout ne disposant pas de moyens matériels. Les circonstances qui sont généralement à la base de ce type d'installation agricole transforment les acteurs en agriculteurs malgré eux ; il va sans dire qu'aucune motivation réelle ne sous-tend l'activité pratiquée par les jeunes. De même, le contexte psychosociologique du village n'encourage pas outre mesure les jeunes (surtout les déscolarisés) à embrasser le métier de la terre.

La description du modèle d'initiative individuelle a mis en lumière les principales difficultés qui jalonnent le chemin du retour à la terre des jeunes déscolarisés : manque de fonds de démarrage, pénibilité du travail (essentiellement manuel), difficultés d'écoulement de la production vivrière, blocage foncier en matière de cultures pérennes. La conséquence la plus visible de cette situation est la faiblesse du revenu des paysans. Cette situation risque de servir de prétexte à l'abandon de l'activité agricole et à l'exode d'une partie de ces jeunes agriculteurs vers les centres urbains. Du coup, le problème tant redouté de l'engorgement des villes et du chômage des jeunes reste entier. Les personnes susceptibles de demeurer dans les villages malgré ces difficultés sont celles qui n'ont plus d'autres choix, parce qu'elles connaissent l'insoutenable situation de l'emploi en milieu urbain pour y avoir vécu plusieurs années à la recherche de la moindre activité et qui, de retour dans leur village, se retrouvent en face de responsabilités familiales (femmes et enfants à charge...).

Si les causes exogènes que sont le manque de fonds de démarrage et le blocage foncier freinent la participation des jeunes déscolarisés à l'agriculture, on ne peut par contre négliger la part de responsabilité de ces personnes dans l'échec des projets de relève paysanne. En effet, beaucoup de jeunes se sont servi des camps de jeunesse rurale comme tremplin pour leur insertion dans le milieu urbain. A cette fin, les épargnes réalisées au cours de leur période de formation ont été détournées de leur objectif premier. Si bien qu'aujourd'hui plusieurs parcelles de cacaoyers ou de caféiers créées grâce au concours du Service civique ont

été revendues ou abandonnées par les premiers attributaires.

Pour terminer, disons un mot au sujet du rapport relève paysanne — dynamisme vivrier. Le renouvellement des chefs d'exploitation ne suffit pas à lui seul pour développer l'agriculture vivrière. Des changements dans les techniques de production, grâce à une formation professionnelle de type fonctionnel, et surtout une meilleure valorisation de la journée de travail devraient être les mesures incitatives à mettre en œuvre. De même, une meilleure organisation des paysans et un plus grand sens des responsabilités et de l'initiative inculqué aux agriculteurs pourraient amoindrir les difficultés que rencontrent les jeunes dans le financement de leurs activités et l'écoulement de leurs produits vivriers.

Les deux modèles d'installation agricole à travers lesquels s'exerce la production vivrière ont révélé leurs faiblesses : défaillances techniques, manque de suivi des aménagements, faible rentabilisation de certaines productions vivrières pour ce qui concerne le modèle d'inspiration étatique ; manque de fonds de démarrage, pénibilité des tâches, difficultés dans la commercialisation des vivriers à base de féculents, blocage foncier pour les cultures pérennes de rente sont les contraintes qui pèsent sur le modèle d'initiative individuelle. Le résultat de ces contraintes apparaît dans les faibles revenus monétaires des jeunes agriculteurs insérés dans ces modèles et les condamne à des conditions de vie très peu enviables.

Les conditions sociales des jeunes agriculteurs

Ce chapitre expose les conséquences et les circonstances sociales des résultats économiques. Il se propose de décrire l'environnement social ainsi que les conditions de vie des paysans. L'accent sera surtout mis sur le cas des agriculteurs relevant du modèle d'inspiration étatique parce qu'ils sont présentés comme exemples de réussites. Cette démarche permettra de voir si ces nouveaux paysans bénéficient, plus que les autres, des commodités de la vie moderne. Il sera également question de voir si ces commodités, en l'occurrence celles des cités agricoles, émanent en partie ou en totalité de l'effort et de l'initiative de ces paysans dits modernes.

L'agriculture vivrière ne peut se moderniser et se développer que si les hommes et les femmes qui s'y consacrent en tirent réellement bénéfice. Il va sans dire que les revenus issus de cette activité doivent permettre aux agriculteurs d'améliorer sans cesse leurs conditions de vie. L'obtention de cet objectif s'exprime à travers la création d'infrastructures socio-économiques et culturelles par les nouveaux paysans ou avec leur participation. Elle peut se traduire aussi par la réalisation d'activités économiques annexes.

Or, les revenus annuels obtenus par les agriculteurs enquêtés dépassent rarement le salaire annuel d'un travail-

leur payé au SMIG. Dans ces conditions et en fonction du milieu qui est le leur, comment les agriculteurs organisent-ils leur vie : quels sont les problèmes quotidiens auxquels ils sont confrontés et les tentatives de solutions ?

Le milieu dans lequel évoluent quotidiennement les paysans enquêtés présente une triple physionomie.

— Ce peut être tout d'abord un milieu urbain dont les exemples sont les agglomérations (chefs-lieux de département) telles que Sakassou et San Pédro. Dans ces villes en effet, résident, en ce qui concerne Sakassou, la plupart des riziculteurs du projet de ladite localité et, en ce qui concerne la ville de San Pédro, une bonne partie des paysans du périmètre rizicole de cette dernière agglomération. A Sakassou, le projet est situé à environ 3 km de l'agglomération urbaine et non loin des quelques villages dont les terres ont été occupées pour l'aménagement du périmètre. Ce projet ne dispose pas de cité agricole construite de toute pièce pour les nouveaux paysans. Ceux-ci résident donc dans des maisons de famille sises soit à Sakassou (ville) soit au village d'origine (nous y reviendrons). A San Pédro existe une cité agricole acquise par les paysans sur prêts bancaires. Comme cette cité ne comporte que 45 maisons, elle ne peut héberger tous les actifs travaillant sur le périmètre. Aussi, de nombreux paysans louent-ils des maisons dans l'agglomération urbaine de San Pédro et particulièrement dans le quartier populaire dénommé Bardo. Pour se rendre sur le périmètre, ces paysans parcourent plusieurs kilomètres par jour. C'est pour cette raison que la majorité d'entre eux possède des bicyclettes ou des mobylettes.

— Ce peut être ensuite un milieu péri-urbain qui caractérise la position géographique de la cité agricole de San Pédro situé à 5 km de la ville. Cette position facilite les courses des paysans : (achats, ventes, soins médicaux, loisirs...).

— Ce peut être enfin un milieu rural caractérisé par la position de l'établissement humain par rapport à l'agglomération urbaine, les types d'activités économiques pratiquées et le mode de vie essentiellement villageois. Des

exemples de ce milieu sont la cité agricole de Yabra, les villages d'origine de certains paysans du projet Sakassou, les villages d'Affalikro et de Grand-Yapo.

Ces cadres différents montrent que les jeunes agriculteurs ne vivent pas dans les mêmes conditions. En milieu urbain et dans leur village d'origine, les jeunes sont noyés dans la population et administrés par les organes étatiques (préfectures, sous-préfectures, mairies...) et coutumiers (chefferies villageoises). Dans les cités agricoles, la situation est différente. Ici, le rôle des jeunes dans l'organisation et la hiérarchie sociale est évident parce que ce sont ces jeunes eux-mêmes qui administrent leur cité ; celle-ci fonctionne selon l'organigramme d'un village typique, mais les chefs de village de ces cités ne sont pas imposés par une quelconque règle coutumière ; ils sont élus par l'ensemble des agriculteurs.

La différence de conditions de vie des paysans se situe au plan de l'animation qu'offre chaque milieu. Ainsi, certains agriculteurs, après une journée de dur labeur, baignent dans une ambiance citadine avec ses attractions et ses dérivatifs (bars, restaurants populaires, cinémas...) et ses bruits nocturnes ; tandis que d'autres, du fait de leur éloignement par rapport au centre urbain, doivent s'accommoder de la monotonie et de l'ennui que ressentent habituellement les jeunes installés dans les villages.

Le caractère rural de l'établissement humain habité par les jeunes n'implique pas une homogénéité de l'environnement socio-économique. Dans les quatre villages d'enquête relevant du milieu rural (ou péri-urbain), les infrastructures sont inégalement réparties. Les deux villages typiques (Affalikro et Grand-Yapo) se trouvent nettement mieux pourvus en équipements que les cités agricoles de Yabra et de San Pédro. Le tableau p. 172 donne la situation détaillée de chacun de ces villages.

Comme on peut le constater, les villages d'agriculteurs (ou cités agricoles) de Yabra et de San Pédro sont dépourvus d'infrastructures sanitaires et commerciales. En conséquence, les paysans de ces villages sont obligés, en cas de maladie ou pour leur approvisionnement en marchan-

dises de première nécessité, de se rendre en ville. Si pour la cité agricole de San Pédro, la proximité du centre urbain facilite ces courses, il n'en est pas de même pour Yabra situé à plus d'une vingtaine de kilomètres de Yamoussoukro. Dans cette dernière cité, le transfert d'un malade ou d'une parturiente était un calvaire qui a causé de grands soucis aux parents jusqu'en 1985. En effet, avant cette date, la piste de cette cité était à peine praticable en saison sèche et impraticable en temps de pluie. Ainsi, les taxis de la ville s'y hasardaient rarement. C'est seulement en 1985, à la veille de la visite du chef de l'État aux jeunes de Yabra que la piste a été refaite. De plus, l'acquisition par la coopérative d'une camionnette Peugeot 404, grâce à une subvention du FED, a contribué à améliorer de façon significative les conditions de transport des habitants de la cité agricole de Yabra.

Tableau n° 35

Infrastructures socio-économiques des 4 villages

Infrastructures	Yabra	Cité agricole de San Pédro	Affalikro	Grand-Yapo
Écoles primaires	+	+	+	+
Marchés			+	+
Boutiques			+	+
Dispensaires			+	+
Adduction d'eau				+
Forages	+	+	+	+
Électrification nationale			+	+
Groupe électrogène	+			
Moulins	+		+	+
Foyer de jeunes				
Terrains de sport	+	+	+	+
Édifices religieux			+	+

Pour les soins de santé les plus élémentaires, les cités agricoles disposent de boîtes à pharmacie approvisionnées par les groupements à vocation coopérative.

Quant aux activités commerciales, elles sont marginales dans ces cités. Seuls existent quelques tabliers, vendeurs d'allumettes, de cigarettes, de boissons, de savons, de sucre, et quelques vendeuses de poisson séché et de petits déjeuners (beignets, pain et café au lait). En plus de ces produits quotidiennement proposés, se tient à Yabra un marché hebdomadaire dont le rayonnement se limite à la cité agricole et au plus proche village (Gogokro). L'échantillon de marchandises exposées pendant les jours de marché est dominé par les vivres.

La conclusion qui ressort de nos observations est que les paysans installés sur les périmètres rizicoles n'ont pas d'assise économique. Leurs réalisations individuelles sont rares ou insignifiantes lorsqu'elles existent ; ces agriculteurs ne possèdent ni maisons en location en ville ni boutiques dignes de ce nom comme on en trouve fréquemment chez les planteurs villageois aisés (1).

Ce manque d'assise économique se répercute sur l'infrastructure des cités. Ne disposant pas de ressources qui puissent leur permettre de contribuer à l'équipement de ces cités, du fait des dettes qu'ils accumulent, les paysans ne doivent leur très relative aisance sociale qu'à la manne de l'État et des subventions extérieures. Ainsi, les écoles, les forages (dans les deux cités agricoles), le groupe électrogène, le moulin à céréales et la camionnette (à Yabra) ont été acquis grâce à ces principales et exogènes sources de financement. Et les doléances continuent de se faire plus nombreuses à chaque visite des autorités de tutelle. Dans ces conditions, on est en droit de se demander : à quand la prise en charge des agriculteurs par eux-mêmes ? En réalité, si l'on voulait attendre de ces paysans une contribution financière assez substantielle comme l'exigent les programmes du fonds d'aide pour l'aménagement rural (FRAR), les cités végéteraient purement et simplement dans un état de sous-équipement chronique et les habitants seraient en permanence confrontés à un milieu incommode et inhospitalier.

(1) Y.A. FAURÉ et J.F. MÉDARD (éd.), 1982, p. 172 à 197.

Les villages d'agriculteurs créés à proximité des blocs de culture se voulaient modernes, suffisamment équipés et animés pour maintenir sur place les jeunes installés. Mais force est de constater que malgré les efforts énumérés ci-dessus, ils présentent tous, en considérant le niveau de l'animation économique et socio-culturelle, l'aspect de campements de culture. De ce fait, les petits villages de type traditionnel dotés uniquement d'écoles primaires et de points de forages d'eau n'ont rien à leur envier ni sur le plan de l'équipement ni sur celui de l'animation.

Ce qui fait aussi défaut dans ces cités agricoles, ce sont les infrastructures socio-culturelles telles que les locaux pour réunions, animations et offices religieux. La présence de ces locaux dans les villages est nécessaire parce qu'ils facilitent le contact entre villageois, et incitent à l'animation culturelle et religieuse, moyen d'évasion et d'équilibre moral des populations.

Bien que les cités agricoles soient dotées de maison en dur, les familles ne s'y sentent pas toujours à l'aise. L'exemple le plus flagrant de cette situation est celui de Yabra où deux familles se partagent un même bâtiment séparé en deux appartements de deux pièces chacun. Ces deux pièces offrent à chaque famille une surface de 25 m² (2). En rapportant cette surface à l'effectif moyen des familles (6 personnes), on se rend compte de l'état de promiscuité qui prévaut dans ces cités agricoles.

Les jeunes agriculteurs résidant dans des lieux autres que les cités agricoles possèdent leurs propres maisons ou sont hébergés par les parents. Le premier cas traduit une marque d'autonomie sociale et ne préjuge en rien de l'aisance économique de ces jeunes. Nous en avons pour preuve l'état de leurs maisons et le type de matériaux qui ont servi à leur édification (terre, bois, paille...). Quant aux jeunes vivant sous le toit des parents, ils sont généralement célibataires ; leur contribution au foyer des parents se limite

(2) Quelques paysans parmi les plus anciens et appartenant à la hiérarchie du village occupent un bâtiment entier par famille. Pour plus de détails voir AFFOU Yapi S., 1988, annexe 29.

à des prestations de travail, aux produits vivriers de leurs champs et occasionnellement au gibier rapporté.

Outre le cadre de vie (qui vient d'être brièvement présenté), d'autres éléments déterminent les conditions sociales des paysans ; il s'agit des problèmes de consommation alimentaire et des autres charges familiales, en particulier les dépenses de scolarisation des enfants.

Pour les paysans des trois périmètres hydro-agricoles (Yabra, San Pedro et Sakassou), le riz constitue la source principale de revenu monétaire en même temps qu'il entre, pour une bonne part, dans l'alimentation de ces agriculteurs. Les autres denrées produites (igname, maïs, manioc, banane plantain) connaissent des difficultés de commercialisation (cas de l'igname et du maïs encadrés à Sakassou) ou sont essentiellement destinées à l'autoconsommation familiale (cas du manioc, de la banane plantain et de l'igname produits hors-aménagement à Yabra et à San Pedro). Ainsi, malgré le faible niveau de leur revenu monétaire ou leur état d'endettement, les paysans parviennent, tant bien que mal, à satisfaire leurs besoins essentiels en alimentation (3). C'est pour la poursuite de cet objectif que, malgré la monoculture de riz imposée par la société d'encadrement, les paysans de Yabra et de San Pedro n'ont cessé de déployer des efforts depuis 1976 pour créer des parcelles de cultures pluviales sur des terrains souvent négociés dans les villages environnants.

Si l'on ne peut parler de famine chez les agriculteurs, l'on peut par contre constater une situation de malnutrition dans les deux cités agricoles : un repas quotidien composé uniquement de manioc bouilli ou de riz sec n'est pas chose rare dans les familles, à certaines périodes de l'année, par manque d'argent pour s'offrir des produits à base de protéines animales (poisson, viande). Cette situation alimentaire est commune à tous les paysans à revenu modeste et cela, quels que soient le modèle agricole (étatique ou individuel) et le lieu de résidence (milieu urbain, village

(3) Même si par ailleurs cette alimentation n'est pas équilibrée au plan nutritionnel.

typique ou cité agricole). La proportion importante des agriculteurs à faible revenu montre que la situation alimentaire décrite ici est loin d'être une exception.

A ces problèmes alimentaires s'ajoutent les charges de scolarisation des enfants. Du fait du nombre élevé d'enfants dans les cités agricoles (550 à Yabra et 281 à San Pédro en 1987), des écoles primaires y ont été construites qui reçoivent non seulement les fils des agriculteurs mais aussi ceux des familles non résidentes. Pour payer les frais d'écolage, les paysans, dont nous connaissons la précarité de la situation économique, ont recours aux prêts qu'ils obtiennent généralement par le biais de leurs groupements coopératifs. Quelques-uns, confrontés à des charges scolaires plus élevées, se tournent, outre les prêts bancaires jugés insuffisants, vers les usuriers des villages ; ce qui ne fait qu'aggraver leur situation financière.

Les charges familiales des paysans concernent aussi les dépenses afférentes à la toilette des épouses (pagnes, parures, chaussures) qui, en milieu villageois, apparaissent comme un devoir sacré de l'époux (surtout en période de fêtes). Que de soucis ces dépenses causent-elles aux paysans, quand on sait qu'elles constituent autant d'occasions d'endettement !

Lorsqu'il s'agit de périodes de fêtes (Tabaski, Noël et Nouvel An), ces dépenses pour la toilette sont élargies à toute la famille qui, à ces occasions, s'impose le port de vêtements neufs. Ces réalités sociales nous éclairent davantage sur les responsabilités financières de ces paysans de condition modeste.

Les charges familiales des paysans ne s'arrêtent pas aux dépenses occasionnées par les enfants et les épouses ; elles sont aussi causées par les autres membres de la famille élargie. Les responsabilités des jeunes agriculteurs dits modernes vis-à-vis d'autres parents du village sont lourdes et s'expriment par le nombre de personnes à leur charge. On note un rapport par exploitant de 3,8 personnes à Sakassou, 1,6 à San Pédro et de 0,4 à Yabra. Ces personnes sont à la charge des paysans soit de façon per-

manente (cas d'élèves ou autres individus sous leur tutelle), soit de façon temporaire (cas d'élèves en vacances).

Ce qui crée le plus de soucis aux jeunes agriculteurs dits modernes, ce sont les sollicitations dont ils sont l'objet de la part de leurs parents et auxquelles ils ne peuvent faire face, faute de moyens. Comme nous l'expliquent ces paysans, « nos parents croient que nous gagnons beaucoup d'argent parce que nous sommes installés par l'État, mais que nous refusons de leur venir en aide... ». Quiconque sait qu'en milieu rural les enfants constituent une garantie pour les vieux jours des parents vivant dans un contexte dépourvu d'assurance vieillesse, comprend toute la portée de cette déclaration des jeunes agriculteurs. Et c'est avec beaucoup de rancœur que les jeunes agriculteurs constatent leur impuissance à apporter une aide matérielle à leurs parents restés au village.

Au vu des résultats économiques des jeunes agriculteurs installés et des conditions de vie qui en résultent, on ne peut objectivement conclure au succès des projets passés en revue. La preuve est fournie par les faibles revenus et l'endettement de la majorité des paysans. Pis, les agriculteurs exerçant dans le cadre du modèle d'inspiration étatique et considérés comme des paysans modernes sont les plus endettés et cela, après plus de dix années de travail. Sans avoir pu acquérir biens personnels de valeur (terrain à bâtir, maisons, fonds de commerce, etc.). C'est ce qu'exprime en substance ce paysan de Yabra : « Le retour à la terre est pour nous un malheur insupportable » car enchaîne un autre : « notre bilan sur les dix ans d'installation est nul ». Nul en effet quand on s'imagine que les efforts individuels entrepris pour l'amélioration du cadre de vie sont restés vains. Les paysans qui ont réussi à réaménager leur habitat dans les cités agricoles ne sont pas nombreux ; on n'en compte pas plus d'une dizaine sur les deux périmètres de Yabra et de San Pedro réunis. A Yabra, ces améliorations de l'habitat touchent surtout les paysans disposant d'un bâtiment entier, donc les plus anciens sur le périmètre ; elles ont pu avoir lieu surtout chez certains agriculteurs appartenant à la notabilité du village, et ce grâce à des prêts consentis par la coopérative.

Sur le plan politique, ces échecs d'installation des jeunes sont souvent considérés comme des succès, parce qu'on a réussi à maintenir, durant plusieurs années, une frange de la jeunesse en dehors des tentations urbaines et des maux sociaux tels que la drogue, le banditisme et le parasitisme. On a pu également, grâce aux médias, susciter chez plusieurs jeunes un intérêt pour l'installation en milieu rural. C'est ce qui favorise les longues listes d'attente des candidats à la participation aux projets existants, notamment Yabra, San Pédro et Sakassou.

Mais les paysans qui vivent la réalité de ces aménagements ne se préoccupent pas de l'impact politique de ces projets ; le rendement à l'hectare, le revenu monétaire et les conditions de vie sont les seuls critères d'évaluation. C'est pourquoi, sur la base de ces critères et au vu de leurs propres résultats, ils éprouvent beaucoup d'amertume. Ainsi, leurs jugements sont des plus sévères à l'endroit des opérations agricoles telles que Yabra et San Pédro parce qu'ils ont la conviction que leur situation économique ne laissera apparaître aucune lueur d'espoir tant que les principes actuels de fonctionnement de ces projets demeureront. Et comme les choses n'ont pas l'air de changer selon leur désir, ces paysans se considèrent comme une génération sacrifiée. Alors, ils donnent raison à leurs camarades qui ont vite fait de troquer la riziculture irriguée contre la cacaoculture villageoise dans les forêts du Sud-Ouest. Ils n'hésitent pas à dire tout haut qu'ils envient le sort de ces derniers : « Parmi ceux qui sont partis d'ici, disent-ils, il n'y en a pas qui regrettent parce qu'ils ont la sécurité de l'emploi dans leurs plantations. En plus, ils sont auprès de leurs parents... ». D'autres vont même jusqu'à estimer qu'ils sont plus pauvres que certains manoeuvres agricoles de la zone forestière (en l'occurrence ceux des exploitations agro-industrielles et les métayers des plantations villageoises de cacaoyers et de caféiers). Tout naturellement, comme il faut un responsable à cet état de fait, les paysans lancent au personnel chargé de l'encadrement de faciles accusations : négligence, actes délibérés dirigés contre les intérêts des paysans, détournement des fonds et du matériel affectés à l'entretien des aménagements etc.

Conclusion

La question vivrière, bien qu'inscrite à l'ordre du jour depuis la période coloniale, demeure encore d'actualité aujourd'hui malgré les options prises en sa faveur par les autorités ivoiriennes dès les premières années de l'indépendance du pays. A cela, une simple raison : les actions entreprises dans le cadre de cet objectif ne se sont pas révélées d'une efficacité évidente. Et pourtant, que d'indicateurs de la volonté des gouvernants de parvenir à l'auto-suffisance alimentaire, surtout après la première décennie de la souveraineté nationale ! Les résolutions adoptées aux divers congrès du PDCI, les orientations d'actions formulées par les plans successifs de développement, la création de structures étatiques de production, d'encadrement et de commercialisation, l'instauration de certaines mesures incitatives (subvention d'intrants par exemple) en sont autant d'exemples.

En Côte d'Ivoire, la question vivrière mérite d'être cernée à sa juste dimension. Elle ne se pose pas en termes de pénurie alimentaire pouvant entraîner la famine ; elle est le fait d'un développement discriminatoire donc inégal de deux types de produits vivriers : le groupe des féculents et celui des céréales. Le premier groupe est essentiellement cultivé selon des techniques traditionnelles, avec des plantes rustiques ; il fournit de faibles rendements à l'hectare, ne bénéficie pas d'un prix garanti au producteur et connaît des difficultés de conservation, de transformation et de commercialisation. Le deuxième groupe de denrées vivrières est produit à 90 % selon des techni-

ques pluviales traditionnelles dans lesquelles les variétés sélectionnées occupent une part importante mais encore insuffisante des semences utilisées par les paysans. Il détient le privilège d'un prix garanti et d'encadrement technique. Cependant, la production ne peut satisfaire une demande de plus en plus élevée du fait de l'urbanisation accélérée et de l'évolution corrélative des habitudes alimentaires vers le riz en particulier. Il en résulte une importation massive de cette denrée. Dans le même temps, la politique d'importation menée dans le pays a rendu le riz nettement moins cher que les féculents pour lesquels le pays semble s'auto-suffire. D'où un détournement plus marqué de la consommation alimentaire au profit du riz.

Le caractère préoccupant que prend aujourd'hui la question vivrière tient à la mauvaise conjoncture économique du pays (baisse des recettes d'exportation) qui ne permet plus à la Côte d'Ivoire de supporter le coût croissant des importations alimentaires.

A la question vivrière est associée celle de la relève paysanne ou de l'installation des jeunes conçue comme un moyen de développer la production vivrière à partir d'une nouvelle génération d'agriculteurs plus dynamiques et plus ouverts aux innovations techniques, gage de succès de l'agriculture des années à venir. Cette conception donne à la politique de la relève paysanne le caractère d'un enjeu technique et technologique. Cet enjeu se double d'un autre à connotation socio-politique : désengorger les villes, prévenir toute explosion sociale que pourraient provoquer le chômage des jeunes diplômés, le banditisme et la criminalité de plus en plus fréquents dans le milieu urbain.

La dynamisation de l'agriculture vivrière est conditionnée par la connaissance des systèmes de production dont elle relève et surtout les leçons qu'il importe d'en tirer.

Aujourd'hui, deux types de secteurs désignés sous le vocable de modèles d'installation agricole fournissent la totalité de la production vivrière : le modèle d'inspiration étatique et le modèle d'initiative individuelle.

De par sa conception, le modèle d'inspiration étatique apparaît comme une structure rigide qui n'offre aucune

alternative à ses adhérents. Ainsi les paysans sont condamnés à produire les spéculations qui leur sont imposées au départ. Ils demeurent cependant de véritables privilégiés du fait de leur appartenance à ce modèle.

La conception et le caractère du modèle d'inspiration étatique en font une structure étrangère aux paysans : un terrain d'État sans droit de propriété effective des agriculteurs ; des infrastructures d'État, des subventions d'État, un encadrement d'organisme d'État. Cette réalité explique en partie le fait que les paysans se sentent peu concernés par ce type de projet et se représentent plus comme des employés de ces aménagements que comme des agriculteurs autonomes. Cela bloque en eux tout effort d'initiative et explique leur mentalité d'assistés.

Cette structure d'accueil semble être un bon moyen de promotion des cultures vivrières et de maintien des jeunes à la terre. Mais les difficultés socio-économiques et les défaillances techniques ruinent les efforts des paysans. Les problèmes socio-économiques se situent à plusieurs niveaux.

Avant le démarrage du projet, la sensibilisation prend un caractère trop publicitaire et évacue l'essentiel des informations à savoir l'effort que les paysans doivent fournir s'ils veulent réussir. De même, le recrutement n'obéit souvent pas à des critères bien définis ; le laxisme, le favoritisme et les interventions politiques semblent faire autorité en la matière.

Au démarrage du projet, la formation psycho-sociologique est négligée au profit du seul aspect technique, de sorte que les paysans ne peuvent s'élever que difficilement au-dessus du rôle de simple producteur. Parallèlement, l'encadrement est trop distant des paysans et les relations humaines sont mises au second plan.

Quant aux défaillances d'ordre technique, elles se présentent sur le plan :

- des travaux d'aménagement par le mauvais planage des parcelles et le non-bétonnage des canaux d'irrigation ;
- des infrastructures hydrauliques par l'insuffisance de l'eau d'irrigation consécutive au manque de barrage digne de ce nom ;

— des équipements hydro-mécaniques et techniques par des pannes fréquentes dues au vieillissement, à l'irrégularité de l'entretien et au manque de suivi de l'ensemble de ces infrastructures.

Ce sont là, autant d'éléments qui expliquent les faibles revenus monétaires et l'endettement de la majorité des paysans, une situation qui influe sur le niveau de vie et les conditions sociales des agriculteurs.

Par ailleurs, le coût élevé d'aménagement et de maintenance des infrastructures apparaît comme une contrainte majeure à la diffusion de ce modèle à une large échelle. Dans ces conditions, des mini-projets agricoles, moins coûteux, plus simples et plus souples dans leur conception et leur fonctionnement, complèteraient de manière opportune les grands aménagements existants, lesquels devraient cependant être réhabilités pour leur meilleure rentabilisation.

Quant au modèle d'initiative individuelle, il est le recours obligé de tous les candidats agriculteurs qui n'ont pu accéder à la formule étatique. Il est fondé sur un système de culture itinérante utilisant des instruments de production rudimentaires et grand consommateur de force de travail. Il correspond à la formule d'installation à laquelle ont recours les jeunes démunis de moyens matériels et financiers. Celle-ci se réalise dans leur village d'origine où l'accès au facteur de base de la production agricole, la terre, paraît relativement plus facile.

Dans ce modèle, la production vivrière n'est prédominante que si la région concernée ne dispose pas de culture de rente ; car, non seulement les tâches agricoles sont manuelles donc pénibles mais les produits vivriers se heurtent à des difficultés de commercialisation et sont moins valorisés par rapport aux cultures de rente. Ainsi lorsque les cultures de rente existent dans la région, les vivriers occupent une position secondaire et se trouvent principalement orientés vers l'auto-consommation. Dans ce cas, vouloir développer ces cultures nécessite l'adoption de mesures incitatives (politiques de prix, organisation du marché...) sans lesquelles les paysans chercheront toujours à

minimiser les risques liés à la production vivrière. Comme le modèle d'initiative individuelle s'inscrit dans cette logique villageoise de production, on ne peut en espérer un miracle même s'il est animé par des jeunes agriculteurs instruits et pétris de bonne volonté. C'est ce qui explique que, partout où les possibilités leur sont offertes, les jeunes agriculteurs investissent leurs efforts dans les produits de rente. Mais là, ils sont confrontés à un blocage foncier et ne peuvent étendre leurs exploitations comme ils le souhaiteraient, ce qui limite le niveau de leur revenu monétaire. En définitive, le modèle d'initiative individuelle comporte de nombreuses contraintes : manque de fonds de démarrage, pénibilité des tâches agricoles, faible valorisation de la journée de production vivrière, blocage foncier. Ces difficultés risquent de servir de prétexte à l'exode d'une partie des jeunes agriculteurs vers les centres urbains, reposant du coup le problème de la relève paysanne. Outre ces causes objectives qui freinent la participation des jeunes à l'agriculture, il faut souligner la responsabilité même de certains jeunes qui se sont servis des structures d'installation agricole comme tremplin pour leurs tentatives d'insertion dans le milieu urbain où la réussite est plus qu'hypothétique.

L'exemple du fonctionnement du modèle d'initiative individuelle montre que le renouvellement des chefs d'exploitation n'est pas facile à réaliser : il exige de la part des jeunes beaucoup de courage. Les cas actuels ne permettent pas de dynamiser l'agriculture vivrière. Des changements devraient être opérés dans les techniques de production, grâce à une formation appropriée, accompagnés de mesures incitatives telle que la fixation d'un prix garanti qui valorise au mieux la journée de travail du paysan. De même, une meilleure organisation des paysans tendant à leur inculquer un plus grand sens des responsabilités, de l'autonomie et de l'initiative pourrait amoindrir les difficultés que rencontrent les jeunes agriculteurs. Enfin, l'agriculture devra cesser d'être une simple activité de survie pour devenir une profession. Alors, l'espoir est permis...

Il est aussi permis pour le modèle d'inspiration étatique si l'on cesse de tromper l'opinion publique à qui l'on a l'habitude de présenter comme succès tout ce qui est, en réalité, échec. Ainsi l'on pourra, avec esprit de suite, opérer les réaménagements nécessaires au bon fonctionnement des projets. Et dans ce cadre, la CIDV et la Commission nationale d'installation des jeunes devraient s'inspirer des expériences du passé pour mieux tracer les sillons de l'avenir des cultures vivrières et de la relève paysanne.

Annexes

Annexe méthodologique

Pour étudier les cas concrets présentés dans ce texte, il a fallu sélectionner des zones d'enquête. Mais auparavant, une pré-enquête a permis d'avoir une première impression du processus d'installation. Elle a été l'occasion de localiser puis de prendre contact avec les structures situées en amont de l'installation proprement dite. Quelques exemples de ces structures sont représentés par :

— les camps de jeunesse rurale créés par la direction du Service civique et chargés de former les jeunes au métier de la terre ;

— les Centres des volontaires du développement créés dans plusieurs régions du pays, notamment à Dabou, Daloa, Man, etc. De même, quelques villes et villages de certains départements abritant ou ayant abrité une réalisation agricole au profit des jeunes ont été visités.

A l'issue des visites et des contacts noués à cette occasion, cinq sites ont été retenus (*cf.* carte).

Les deux premiers concernent le modèle individuel. Ils sont constitués par deux villages : l'un appartenant au département d'Abengourou où la production cacaoyère et caféière est très ancienne et où la saturation foncière semble bien marquée (Affalikro) ; l'autre relève du département d'Agboville où la tradition cacaoyère et caféière est bien ancrée mais où existent encore quelques îlots de forêts classées (Grand-Yapo). L'existence de groupements de jeunes initiés à l'aviculture par le service de l'Éducation extrascolaire a été déterminante dans le choix de ces deux villages.

Parmi les trois derniers sites qui font tous partie du modèle d'inspiration étatique, un (celui de San Pédro) se situe en milieu sud-ouest forestier où le développement de l'agriculture monétarisée est plus récent et où la forêt n'est pas encore la contrainte majeure. Les deux autres sites, localisés dans la région du centre du pays, sont l'un en zone de contact forêt-savane (Yabra dans le département de Yamoussoukro), l'autre en zone de savane (la plaine de la Loka dans le département de Sakassou).

Pour sélectionner les agriculteurs-cibles, on a utilisé diverses procédures, lesquelles dépendaient des données disponibles dans chaque zone.

— A Affalikro, on est parti des recensements administratifs de 1984 ; ceux-ci ont permis d'isoler les jeunes résidents de 18 à 35 ans. La détermination de l'activité de ces jeunes devait permettre de préciser les individus à inclure dans l'échantillon du village concerné.

— A Grand-Yapo, l'existence de groupements de jeunes a facilité la constitution de l'échantillon. Ainsi, on a pu, grâce à la liste des adhérents de ces groupements, déceler les jeunes impliqués de façon autonome dans les activités agricoles du village.

— A San Pédro et à Yabra existent des villages d'agriculteurs où se trouve regroupée la quasi-totalité des jeunes installés sur les aménagements hydro-agricoles. Ainsi, en passant de maison à maison, on a pu recenser la majorité des agriculteurs exerçant dans le cadre du modèle d'inspiration étatique.

— A Sakassou, l'aménagement hydro-agricole est encore tout récent ; les agriculteurs vivent soit à Sakassou soit dans les villages environnants. Comme ils pratiquent leurs activités sous la supervision d'un centre d'appui, c'est par l'intermédiaire de ce dernier qu'on s'est procuré la liste des personnes engagées dans le « projet Sakassou ».

Les enquêtes ont été réalisées à plusieurs niveaux.

1° — Fiches-village destinées à recenser les infrastructures socio-économiques susceptibles d'agrémenter le cadre de vie des jeunes. Il s'agit des sources d'approvisionnement en

eau potable, des infrastructures sanitaires et scolaires, des moyens d'éclairage, des marchés, des boutiques, des activités culturelles et sportives, des lieux de cultes, etc. Ces infrastructures sont un indicateur de la qualité de la vie à l'intérieur du village. Elles jouent un rôle déterminant dans les décisions de maintien ou de départ des jeunes.

2° — Entretien d'une part avec les représentants des sociétés d'encadrement (direction, agents de terrain) et d'autre part avec des assemblées de jeunes agriculteurs.

Les discussions entreprises avec les représentants de l'encadrement ont tourné autour des dispositions d'esprit des jeunes, leur attitude face au travail agricole, les moyens dont ils disposent, le type d'encadrement reçu.

Avec les jeunes agriculteurs, les thèmes de discussion abordés sont : l'organisation culturelle et économique du village (associations, loisirs, groupements de travail, GVC...), l'exode rural, les difficultés rencontrées (accès aux facteurs de production, pénibilité des tâches, écoulement des produits).

Ces entretiens ont été élargis aux « Vieux » du village ; le but visé étant la connaissance des opinions de ces derniers sur le principe du retour à la terre de leurs enfants, les aptitudes de ceux-ci à devenir agriculteurs et l'aide que les parents apportent ou sont prêts à consentir aux jeunes qui ont rejoint le village en vue d'y pratiquer l'agriculture.

3° — Inventaire, au moyen d'un questionnaire ou d'un guide d'entretien :

- des caractéristiques socio-démographiques des agriculteurs-cibles : âge, nationalité et ethnie, situation familiale, niveau d'instruction, profession ou activités antérieures ;
- des circonstances d'entrée dans l'activité agricole ; autrement dit, quelles sont les conditions qui expliquent la participation des enquêtés à tel ou tel modèle agricole ?
- des résultats économiques des agriculteurs, lesquels permettent de mesurer l'effort fourni par ces paysans depuis leur installation et d'entrevoir les conditions d'existence de ceux-ci ;

- de l'impact socio-économique du travail agricole à travers les réalisations personnelles des exploitants ou celles collectivement mises en place par les groupements coopératifs.

4° — Enquête par observation directe. Réalisée auprès des agriculteurs, elle a consisté à visiter périodiquement les exploitations et à suivre, sur plus de trois ans, la situation sociale des paysans afin de déceler l'évolution des conditions économiques et sociales des enquêtés (que ce soit collectivement ou individuellement).

L'observation visait :

- les changements intervenus dans la dimension et les rendements des parcelles mises en valeur,
- la situation financière des groupements coopératifs ou des paysans pris individuellement (revenu net, capacité de financement, taux et niveau d'endettement...),
- les activités extra-agricoles (ouverture de petits commerces, activités immobilières),
- l'amélioration du cadre de vie (transformation de l'habitat, accès à l'eau potable, à l'électricité, à l'instruction, aux soins de santé primaire...).

5° — Levé de parcelles. Outre le fait qu'il vise la détermination du patrimoine foncier des enquêtés, il constitue un moyen d'évaluation des résultats économiques dans certaines exploitations, car l'existence de ces données d'exploitation immédiatement utilisables dépend de la nature des exploitations.

Ainsi, dans les exploitations relevant du modèle d'inspiration étatique, ces résultats apparaissent à travers les comptes d'exploitation établis soit par la coopérative (cas de Yabra à partir de 1985) soit avec le concours des sociétés d'encadrement (cas de San Pédro et de Sakassou). Quant aux exploitations relevant du modèle individuel, la saisie de leurs résultats d'activités a nécessité des mesures de parcelles et des estimations de revenu.

Les mesures de parcelle. Elles permettront de dépasser les discours sur l'idée de saturation foncière en présentant

avec précision la situation foncière de chaque agriculteur (superficie de forêts, de jachères, de cultures vivrières et de cultures pérennes). La détermination de cette situation réelle fournira aux agronomes les éléments d'appréciation nécessaires à la recherche de systèmes de culture qui pourraient rentabiliser au mieux le patrimoine foncier détenu par les jeunes intégrés au modèle d'initiative individuelle.

En ce qui concerne les cultures de rente (cacao et café), il est possible, grâce à ces mesures précises, de calculer le rendement à l'hectare de chaque spéculation dès lors qu'on dispose par ailleurs du volume de la production commercialisée par les groupements à vocation coopérative ou les particuliers. A l'opposé du modèle d'inspiration étatique dont les exploitations ont leurs superficies connues dans les moindres détails (forme géométrique, position géographique, surface...), le modèle d'initiative individuelle présente des exploitations aux dimensions inconnues des chefs d'exploitation parce que n'ayant jamais fait l'objet de mesure. Généralement, lorsqu'ils sont interrogés, les chefs d'exploitation, donnent les dimensions de leurs champs. Mais, par expérience, le chercheur n'a pas voulu se fier aux déclarations des agriculteurs (1). Aussi, a-t-on procédé à des mesures systématiques de tout le patrimoine foncier de quelques paysans du modèle d'initiative individuelle. Ce cadastre a concerné tous les jeunes agriculteurs enquêtés à Affalikro (département d'Abengourou). Il a nécessité la décomposition du patrimoine de chaque agriculteur en quatre ensembles :

Forêts : Il s'agit de réserves de forêt jamais mise en valeur ou de recrû forestier issu de très longue jachère (30 ans et plus) et présentant l'apparence de forêt vierge ou secondaire très généralement recherchée par les planteurs villageois de cacaoyers et de caféiers. L'existence de ce type de végétation dans une exploitation est considérée

(1) Les superficies mesurées à Affalikro par le chercheur (exemple des dernières parcelles créées au moment de l'enquête) représentent en moyenne 48 % des superficies déclarées par les agriculteurs.

comme un signe d'aisance foncière ; elle signifie une sécurité pour l'agriculteur concerné parce que ce type de patrimoine représente de la terre restante (inutilisée) au terme de plusieurs dizaines d'années d'activités agricoles. Ainsi, l'importance des réserves forestières détenues par les jeunes agriculteurs soumis à l'enquête sera un indicateur de la situation foncière des parents de ceux-ci.

Jachère : Ce sont les terres abandonnées à la nature après quelques années de cultures vivrières dans l'intention d'en restaurer la fertilité. Dans cette optique, en sont exclues, les vieilles parcelles de cultures pérennes (cacaoyers ou caféiers) abandonnées à la brousse sans aucun soin mais d'où les propriétaires récoltent chaque année quelques fruits. L'existence des parcelles sans entretien est le résultat d'une pratique agricole assez courante dans les exploitations ; elle est imputable aux difficultés d'application par les paysans des thèmes de vulgarisation agricole. De façon générale, les jachères obéissent à un planning de gestion foncière qui en détermine les dates de remise en culture. Dans tous les cas, la durée des jachères dans ce village excède de nos jours rarement 20 ans.

Cultures pérennes : Il s'agit, pour le village concerné, de toutes les surfaces portant des cacaoyers et des caféiers. On a mesuré séparément les parcelles affectées à chaque type de cultures en prenant la précaution de relever leurs dates de création, leurs modes d'acquisition (don, héritage...) et les liens de parenté avec la ou les personnes(s) ayant cédé les parcelles aux jeunes.

Cultures vivrières : Les vivriers sont ici considérés au sens de cultures non pérennes entrant dans les systèmes cultureux de la région d'étude. Il s'agit de l'igname, de la banane plantain, du manioc, du maïs, du riz et des divers légumes.

Les parcelles prises en considération sont celles qui ont étéensemencées en *vivriers purs* au cours d'une campa-

gne agricole considérée de manière à éviter les doubles comptages avec les vivriers associés aux cultures pérennes.

Il est bien entendu que l'étude de l'importance des vivriers requiert la prise en compte des associations de culture et cela, selon une hypothèse de travail qui a été développée dans les résultats d'activités. Cela dit, il est bon de préciser que l'analyse relative aux mesures vise la détermination de la superficie de la terre en tant que support de l'activité agricole. Ce faisant, la mesure privilégie les surfaces physiques au détriment des superficies théoriques des cultures qui, elles, se déterminent par calcul.

6° — Enquêtes légères de temps de travaux. Elles furent réalisées, de décembre 1984 à juillet 1985, à Affalikro sur les opérations agricoles menées par les jeunes agriculteurs dans les nouvelles parcelles créées. Le protocole a consisté à relever une fois par semaine, chez un groupe de planteurs, les travaux réalisés, le nombre de personnes y ayant contribué de même que le nombre de jours de travail par semaine et le type de main-d'œuvre. Les paysans ont été répartis en groupes pour faciliter le travail de l'observateur. L'enquête a commencé en décembre-janvier pour mieux cerner l'activité de création de parcelle depuis le début. Elle a pris fin en juillet parce que l'objet des enquêtes était les cultures vivrières dont les opérations les plus importantes (défrichement, préparation du terrain, buttage, semis, sarclage) s'achèvent à partir de cette période. Au cours de nos enquêtes, nous avons minimisé les opérations comme la récolte qui se font au fur et à mesure des besoins pour nous consacrer sur celles dont l'exécution est liée à un calendrier cultural strict. Aussi, les enquêtes ont-elles commencé avec les opérations de défrichement pour s'achever à la fin des travaux d'entretien.

Annexes statistiques et financières

Annexe n° 1 : projet Yabra 1977-1978

Compte d'exploitation des GVC : 1^{er} cycle 1977

GVC	Nombre de paysans	Valeur de la production	Charges	Revenu agricole
Bandama	33	20 256 975	10 782 785	9 474 190
Extérieur	32	17 880 000	9 413 991	8 466 009
Riverain	33	18 798 700	9 111 486	9 686 814
Takimo	27	12 770 250	6 926 647	5 843 603
Dialogue	11	4 157 700	2 291 646	1 866 054
Agnéby	25	10 803 450	2 258 715	8 544 535
Zatta traditionnel	5	3 988 275	1 761 582	2 226 693
Zatta moderne	61	11 566 500	6 427 830	5 138 670
Nanan	8	2 068 425	1 485 715	582 710
Séma	17	6 210 975	3 927 485	2 283 490
Entente Subiakro	20	6 563 775	5 094 113	1 469 662
Progrès Kpoussou	20	7 404 525	5 212 881	2 191 644
Total	292	122 469 150	64 694 876	57 774 284

Source : Soderiz, Yamassoukro.

Compte d'exploitation des GVC : 2^e cycle 1977

GVC	Nombre de paysans	Valeur de la production	Charges	Revenu agricole
Progrès Bandama	33	20 970 300	5 540 875	15 429 425
Extérieur	32	11 129 400	3 208 360	7 921 040
Riverain	33	16 483 350	4 707 600	11 775 500
Takimo	27	4 221 600	1 742 425	2 479 175
Agnéby	25	7 045 725	2 471 690	4 574 035
Dialogue	11	2 096 100	1 150 125	945 975
Zatta traditionnel	5	1 728 150	971 226	756 924
Zatta moderne	61	1 943 025	978 925	964 104
Séma	17	4 248 450	1 874 750	2 373 700
Nanan	8	1 466 850	690 747	776 103
Progrès Kpoussou	20	4 643 100	2 956 950	1 686 150
Entente Subiakro	20	5 273 475	2 713 250	2 560 225
Stade I Subiakro	13	1 077 675	215 570	826 105
Total	305	82 327 200	29 258 489	53 068 711

Source : Soderiz, Yamassoukro.

Annexe n° 1 (bis) :*Compte d'exploitation partiel de l'unique cycle 1978*

GVC	Nombre de paysans	Valeur de la production	Charges	Revenu agricole
Extérieur	32	12 163 625	13 923 563	- 1 759 938
Bandama	33	15 851 772	13 894 396	+ 1 957 376
Riverain	33	11 594 475	13 682 700	- 2 088 225
Takimo	27	6 968 390	5 473 839	+ 1 494 551
Agnéby	25	8 827 575	5 972 127	+ 2 855 448
Nanan	8	1 518 300	1 161 114	+ 357 186
Total	158	56 924 137	54 107 739	+ 2 816 398

Source : Soderiz, Yamassoukro.

Annexe n° 2 :

Compte d'exploitation de Yabra (exercice du 20.9.1979 au 20.9.1980)

G.V.C.	PRESTATION DE GESTION			PRESTATION DE SERVICE C.I.D.T. REMBOURSABLE						
	Préparat. sol	Transport tracteurs	Total	Semence	Herbicide	Insec-ticide	Motocul.	Moiss. bat.	Location remor.	Total
CYCLE SECONDAIRE										
Riverains	3 061 450	330 920	3 392 370	1 102 500	634 704	1 237 500	-	1 995 300	165 460	5 135 464
Extérieurs	3 773 000	288 740	4 061 740	930 000	659 714	536 500	-	2 079 900	144 370	4 250 484
Bandama	2 399 950	241 040	2 640 990	742 500	411 700	162 500	-	1 862 100	82 880	3 261 680
Unité	1 286 950	190 200	1 477 150	420 000	268 490	137 500	-	1 134 900	95 100	2 055 990
Fraternité	651 350	49 260	700 610	202 500	138 686	112 500	-	686 250	24 630	1 164 566
Takimo	1 937 250	142 020	2 079 270	637 500	237 500	312 500	-	1 367 100	71 010	2 625 610
Séma	1 445 850	107 360	1 533 240	360 000	228 000	425 000	-	916 650	53 680	1 983 330
Yaora	1 967 000	114 200	2 081 200	540 000	380 000	250 000	-	1 435 500	57 100	2 662 600
Entente-Subiakro	1 779 000	188 060	1 967 060	510 000	293 600	250 000	-	1 669 050	94 030	2 816 680
Progrès-Kpoussou	1 897 700	253 468	2 151 168	540 000	356 470	250 000	-	1 723 500	35 180	2 905 150
Agnéby	923 300	162 571	1 085 871	292 500	169 000	212 500	-	803 250	12 183	1 489 433
Bélier	1 043 000	194 734	1 237 734	315 000	195 000	250 000	-	758 700	25 557	1 544 257
Zatta Moderne	508 900	14 100	523 000	150 000	87 390	75 000	-	450 000	7 050	769 440
Zatta Traditionnel	1 428 000	6 720	1 434 720	360 000	286 700	250 000	-	449 100	3 360	1 349 160
Nanan	-	99 150	99 150	225 000	140 930	212 500	238 606	697 500	49 575	1 564 111
CYCLE PRINCIPAL										
Riverains				1 050 000	699 820	750 000	-			2 499 820
Wadja Extérieur				937 500	596 120	662 500	-			2 196 120
Progrès Bandama				645 000	411 740	237 500	-			1 294 240
Unité				255 000	205 180	150 000	-			610 180
TOTAL	24 102 700	2 382 543	26 485 243	10 215 000	6 300 744	6 474 000	238 606	18 028 800	921 165	42 178 315

Annexe n° 2 (bis) :

Compte d'exploitation de Yabra (exercice du 20.9.1979 au 20.9.1980)

GVC	PRODUCTION		Total remboursé	Revenu agricole G.V.C.
	Poids net	Valeur		
CYCLE SECONDAIRE				
Riverains	133 699	10 027 425	8 527 834	1 499 591
Extérieurs	135 802	10 160 705	8 312 224	1 848 481
Bandama	97 719	7 328 925	5 902 670	1 426 255
Unité	91 853	6 888 975	3 533 140	3 355 835
Fraternité	23 324	1 749 300	1 865 176	- 115 876
Takimo	66 190	4 964 250	4 704 880	259 370
Séma	49 822	3 736 650	3 536 540	200 110
Yaora	54 503	4 087 725	4 743 800	- 656 075
Entente-Subiakro	89 304	6 697 800	4 783 740	1 914 060
Progrès-Kpoussou	89 059	6 679 425	5 056 318	1 623 107
Agnéby	56 053	4 203 975	2 575 304	1 628 671
Bélier	70 562	5 292 150	2 781 991	2 510 159
Zatta Moderne	6 549	491 175	1 292 440	- 801 265
Zatta Traditionnel	3 006	225 450	2 783 880	- 2 558 430
Nanan	47 042	3 528 150	1 663 261	1 864 889
CYCLE PRINCIPAL				
Riverains				
Wadja Extérieur				
Progrès Bandama				
Unité				
TOTAL	1 014 487	76 062 080	62 066 198	18 130 528

Impayés GVC	Fraternité	:	115 876
	Zatta moderne	:	523 000
	Zatta traditionnel	:	1 434 720
	Yaora	:	656 075.

* N.B. : Le GVC extérieur a payé 24 455 F de frais de séchage à l'OCPA.

Source : CNPR/CIDT - YABRA.

Annexe n° 3 : projet Yabra par GVC en 1982-1983

GVC extérieur

N°	Surface (ha)	Production nette (kg)	Valeur production (FCFA)	Frais de campagne (FCFA)					Revenu net (FCFA)	Prêt campagne		Intérêt prêt	Participation déficit	Net à percevoir
				Préparation sol	Facteurs de production	Récolte	Transports	Total		Comité gestion	BNDA			
1	2,48	6 469	486 675	137 200	99 780	96 000	21 810	354 790	131 885		35 385	1 600	5 675	89 225
2	7,00	21 064	1 579 800	329 600	117 025	350 000	72 210	868 835	710 965	20 000	35 385	1 600	5 675	648 310
3	4,05	10 756	806 700	260 400	100 135	167 500	35 388	563 423	243 277		35 385	1 600	5 675	200 617
4	3,90	7 706	577 950	170 000	126 535	182 500	25 821	504 856	73 094		20 000	905	5 675	46 514
5	2,34	4 521	339 075	113 200	96 480	67 000	14 190	290 870	48 205		20 000	905	5 675	21 625
6	3,00	5 079	380 925	164 400	79 235	135 000	17 400	396 035	- 15 110	6 000	20 000	905	-	- 42 015
7	2,50	5 206	390 450	143 200	53 740	106 500	17 664	321 104	69 346		20 000	905	5 675	42 766
8	2,00	4 238	317 850	145 600	79 590	82 500	14 700	322 390	- 4 540		20 000	905	-	- 25 490
9	5,56	21 135	1 585 125	292 800	82 925	278 000	69 696	723 421	861 704		35 385	1 600	5 675	819 044
10	4,00	7 100	532 500	256 800	101 270	100 000	24 471	482 541	49 959	10 000	35 385	1 600	-	2 974
11	1,30	2 866	214 950	109 600	63 995	40 000	9 450	223 045	- 8 095		20 000	905	-	- 29 000
12	4,45	8 768	657 600	216 400	111 170	197 500	29 970	555 040	102 560		35 385	1 600	5 675	59 900
13	4,40	14 113	1 058 475	212 000	74 285	195 000	48 510	529 795	528 680		35 385	1 600	5 675	486 020
14	6,00	29 749	2 006 175	288 400	127 305	321 000	88 290	824 995	1 181 180		35 385	1 600	5 675	1 138 520
15	5,86	15 938	1 195 350	283 600	80 140	283 500	54 480	701 720	493 630	10 000	35 385	1 600	5 675	440 970
16	3,99	14 673	1 100 475	161 600	109 290	192 000	49 290	512 180	588 295	2 000	35 385	1 600	5 675	543 635
17	5,50	16 160	1 212 000	320 000	181 375	267 500	53 460	822 335	389 665	16 500	35 385	1 600	5 675	330 505
18	7,00	33 549	2 516 175	299 200	96 160	350 000	117 720	863 080	1 653 095		35 385	1 600	5 675	1 610 435
19	1,66	6 037	452 775	93 200	65 840	83 000	20 040	262 080	190 695		20 000	905	5 675	164 115
20	5,30	9 651	723 825	260 800	125 275	237 500	33 390	656 965	66 860	5 000	35 385	1 600	5 675	19 200
21	3,00	8 281	621 075	158 400	35 590	150 000	27 300	371 290	249 785				5 675	244 110
	84,89	250 059*	18 755 925	4 416 400	2 007 140	3 936 000	845 250	10 493 825	6 605 135	69 500	474 005	27 135	96 475	7 080 622

GVC Progrès Bandama

N°	Surface (ha)	Produc. nette (kg)	Valeur production (FCFA)	Frais de campagne (FCFA)					Revenu net (FCFA)	Prêt campagne			Intérêt prêt	Net à percevoir
				Préparation sol	Facteurs de production	Récolte	Transports	Total		GVC	Comité gestion	BNDA scolaire		
1	4,20	4 669	350 175	233 200	182 805	74 000	15 000	505 005	- 154 830		16 685	46 000	3 268	- 220 783
2	3,65	4 456	334 200	187 600	217 235	127 000	15 510	547 345	- 213 145		8 665	50 000	3 553	- 275 363
3	1,60	1 545	115 875	68 170	70 440	27 500	4 908	171 018	- 55 143		6 665	35 000	2 487	- 99 295
4	2,90	3 850	288 750	152 000	157 315	81 000	13 482	403 797	- 115 047		16 665	23 000	1 684	- 156 346
5	2,90	2 971	222 825	153 180	97 470	110 500	9 504	370 654	- 147 829		6 665	25 000	1 776	- 181 270
6	3,85	10 294	772 050	130 170	203 300	161 500	33 186	528 156	+ 248 294		4 665	42 000	2 984	+ 199 245
7	1,70	2 900	217 500	76 170	77 440	73 500	9 780	236 890	- 19 390		6 665	16 000	1 137	- 43 192
8	2,05	4 603	345 225	57 986	76 990	91 000	15 000	240 976	+ 104 849		6 665	25 000	1 776	+ 70 808
9	1,20	1 858	139 350	36 170	77 580	49 500	6 300	169 550	- 30 200		6 665	16 000	1 137	- 54 002
10	3,50	8 249	618 675	150 530	141 010	148 500	22 380	462 420	+ 156 255	15 000	31 665	31 000	2 203	+ 76 387
11	2,30	4 756	356 700	51 455	76 580	102 500	15 000	245 535	+ 111 165	15 000	6 665	25 000	1 776	+ 62 724
12	4,50	7 673	575 475	102 503	160 160	158 500	22 380	443 543	+ 131 932		6 665	26 000	1 847	+ 97 420
	34,35	57 824	4 336 800	1 399 134	1 538 325	1 205 000	182 430	4 424 889	16 311	30 000	167 000	360 000	25 578	- 523 667

GVC Bélier 1982-1983

N°	Surface (ha)	Produc. nette (kg)	Valeur production (FCFA)	Frais de campagne (FCFA)					Revenu net (FCFA)	Prêt campagne		Intérêt prêt	Participation déficit	Net à percevoir
				Préparation sol	Facteurs de production	Récolte	Transports	Total		Comité gestion	BNDA scolaire			
1	1,88	4 474	335 550	58 933	159 230	44 000	14 670	276 833	58 717	3 570	30 000	2 325	4 815	18 007
2	3,63	13 105	982 875	96 285	137 850	161 500	29 730	425 365	557 510	3 580	30 000	2 325	110 058	- 703 477
3	2,15	5 253	393 975	76 629	73 710	71 000	15 000	236 339	157 636	3 570	30 000	2 325	26 264	95 477
4	2,09	4 423	331 725	97 463	127 655	54 500	14 040	293 658	38 067	3 570	30 000	2 325	458	1 714
5	2,06	2 108	158 100	108 000	119 650	33 000	7 440	268 090	- 109 990	3 570	30 000	2 325		- 145 885
6	1,68	4 380	328 500	98 000	96 295	64 000	13 980	272 275	56 225	3 570	30 000	2 325	4 290	16 040
7	3,58	10 866	814 950	207 346	188 650	129 000	36 120	561 116	253 834	3 570	30 000	2 713		217 551
	17,07	33 743	2 530 725	742 656	903 040	557 000	130 980	2 333 676	1 011 999	25 000	210 000	16 663	145 885	- 500 573

GVC Agnéby

N°	Surface (ha)	Production nette (kg)	Valeur production (FCFA)	Frais de campagne (FCFA)					Revenu net (FCFA)	Prêt campagne		Intérêt prêt	Participation déficit	Net à percevoir
				Préparation sol	Facteurs de production	Récolte	Transports	Total		Comité gestion	BNDA scolaire			
1	3,66	10 241	768 075	92 539	151 410	135 000	26 850	405 799	362 276	4 165	35 000	2 713		320 398
2	4,10	8 630	647 250	140 274	153 100	161 000	25 376	479 750	167 500	4 167	30 000	2 325		131 008
3	1,31	2 746	205 950	68 306	75 515	57 000	8 435	209 256	- 3 306	4 167	30 000	2 325		- 39 798
4	2,37	3 438	257 850	139 492	130 024	53 500	9 889	332 905	- 75 055	4 167	40 000	3 617		- 122 839
5	2,62	4 503	337 725	66 245	281 260	88 500	15 180	451 185	- 113 460	4 167	40 000	3 100		- 160 727
6	4,23	5 187	389 025	119 600	370 055	196 500	30 000	716 155	- 327 130	4 167	35 000	3 165		- 369 462
	18,29	26 120	1 959 000	367 364	661 285	441 500	75 841	2 595 050	10 825	25 000	210 000	17 245	200 525	- 241 420

GVC Takimo

N°	Surface (ha)	Production nette (kg)	Valeur production (FCFA)	Frais de campagne (FCFA)					Revenu net (FCFA)	Prêt campagne			Intérêt prêt	Participation déficit	Net à percevoir
				Préparation sol	Facteurs de production	Récolte	Transports	Total		GVC	Comité gestion	BNDA			
1	5,02	16 324	1 224 300	175 600	156 200	240 500	45 000	617 300	607 000	10 000	10 000	32 500	3 148	5 000	541 902
2	4,52	10 970	822 750	184 400	156 890	108 500	30 000	479 790	342 960	30 000	10 000			5 000	297 960
3	4,89	3 858	289 350	152 321	173 215	62 000	15 000	402 536	- 113 186	15 000		32 500		5 000	- 165 686
4	7,00	11 044	828 300	301 170	221 450	272 500	33 000	828 120	180	25 000	20 000			5 000	- 49 820
5	3,72	3 836	287 700	96 628	108 210	109 000	7 685	321 523	- 33 823			42 500	4 118	5 000	- 85 441
6	2,00	536	100 200	115 200	87 340			202 540	- 102 340		5 000	27 500	2 664	5 000	- 142 504
7	2,68	3 794	284 550	114 400	90 770	51 500	5 010	261 680	22 870		9 450	27 500	2 664	5 000	- 21 744
8	5,30	9 577	718 275	163 336	166 980	186 500	36 591	553 407	- 164 868	10 500	10 000	42 500	4 118	5 000	92 750
9	4,06	3 793	284 475	116 936	136 705	76 000	11 760	341 401	- 56 926			32 500	3 148	5 000	97 574
10	2,04	2 339	175 425	58 756	74 240	51 000	7 584	191 500	- 16 155		5 000	27 500	2 664	5 000	- 56 319
11	1,76	3 443	258 225	71 683	66 895	52 000	10 980	201 558	56 667	10 000	5 000		2 180	5 000	34 487
12	3,56	5 548	416 100	102 535	95 330	136 500	15 000	349 365	66 735	10 000	6 000		2 664	5 000	43 071
13	2,10	4 734	355 050	74 004	67 640	90 000	14 595	246 239	108 811	10 000	5 000		2 664	5 000	86 147
14	1,54	4 416	331 200	49 602	60 395	60 000	13 561	183 558	147 642	10 000	5 000	22 500	2 180	5 000	102 962
15	1,82	3 767	282 525	81 600	80 090	63 500	15 000	240 190	42 335		10 000	22 500	2 180	5 000	+ 2 655
	52,01	87 979	6 658 425	1 858 171	1 742 350	1 559 500	253 182	5 420 707	1 237 638	130 500	100 450	310 000	34 388	75 000	582 846

GVC Unité

N°	Surface (ha)	Production nette (kg)	Valeur production (FCFA)	Frais de campagne (FCFA)					Revenu net (FCFA)	Prêt campagne			Intérêt prêt	Participation déficit	Net à percevoir
				Préparation sol	Facteurs de production	Récolte	Transports	Total		GVC	Comité gestion	BNDA scolaire			
1	4,55	9 697	727 275	130 749	71 815	183 000	31 410	416 974	310 301	25 750	750	30 000	1 938		251 863
2	2,66	8 156	611 700	76 438	90 350	113 000	26 040	305 828	305 872	10 750	20 750	30 000	1 938		242 434
3	2,19	3 863	289 725	62 932	64 490	69 500	13 020	209 942	79 783	15 750	750	30 000	1 938		31 345
4	3,66	10 303	772 725	105 162	50 010	120 500	32 880	308 552	464 173	25 750	111 750	30 000	1 938		294 735
5	3,94	7 311	548 325	113 220	91 250	136 000	23 730	364 200	184 125	15 750	750	30 000	1 938		135 687
6	5,67	12 969	972 675	162 933	141 650	211 500	42 150	558 233	414 442	15 750	10 750	30 000	1 938		499 795
7	2,69	7 193	539 475	77 300	67 090	88 500	23 160	256 050	283 425	15 750	750	30 000	1 938		234 987
8	2,76	9 364	702 300	79 311	42 090	120 500	30 570	272 471	429 829	15 750	750	30 000	1 938		381 391
	28,12	51 966	3 897 450	808 045	618 745	1 042 500	168 390	2 692 250	1 441 596	141 000	145 000	240 000	15 504	2 072 237	- 2 072 237

GVC de l'Avenir

N°	Surface (ha)	Production nette (kg)	Valeur production (FCFA)	Frais de campagne (FCFA)					Revenu net (FCFA)	Prêt ca. BNDAscolaire	Net à percevoir
				Préparation sol	Facteurs de production	Récolte	Transports	Total			
1	3,94	5 730	429 750	113 050	135 300	175 500	18 615	442 465	- 12 715	10 500	- 23 215
2	3,47	8 655	649 125	186 900	81 400	133 500	27 750	429 550	219 575	10 000	+ 209 075
3	4,28	13 845	1 038 450	158 900	143 000	207 000	44 490	553 390	485 060	10 500	+ 474 560
4	2,19	2 778	208 350	74 550	107 950	109 500	9 060	301 060	92 710		- 92 710
5	3,19	137	10 275	84 700	115 000		474	200 174	- 189 899	10 500	- 200 399
6	4,53			184 800	173 100			357 900	- 357 900	10 500	- 368 400
7	3,25	2 915	218 625	98 000	103 800	97 500	9 996	309 296	- 90 671	10 500	- 101 171
8	2,20	2 254	169 050	82 600	80 850	34 000	7 380	204 830	- 35 780	10 500	- 46 280
9	3,20	6 368	477 600	113 050	116 300	126 000	20 907	376 257	101 343	10 500	+ 111 843
10	1,07	2 674	200 550	64 400	55 500	47 000	8 580	175 480	25 070	10 500	35 570
11	3,86	9 313	698 475	128 450	95 300	193 000	31 578	448 328	250 147	10 500	260 647
	35,18	54 669	4 100 250	1 289 500	1 207 500	1 123 000	178 830	3 798 730	301 520	105 000	147 677

Nouveau GVC

N°	Sur-face (ha)	Production nette (kg)	Valeur production (FCFA)	Frais de campagne (FCFA)					Revenu net (FCFA)	Prêt ca.	Net à percevoir
				Préparation sol	Facteurs de production	Récolte	Trans-ports	Total		Comité gestion	
1	1,01	3 409	255 675	30 264	48 270	50 500	9 000	138 034	117 641	5 000	112 641
2	0,94	2 760	207 000	28 166	34 225	47 000	7 536	116 927	90 073	5 000	85 073
3	1,17	2 407	180 525	35 058	55 785	58 500	7 520	156 863	23 622	5 000	18 662
4	0,63	1 935	145 125	18 877	21 195	31 500	6 044	77 616	67 509	5 000	62 509
5	1,62	2 966	222 450	48 542	96 355	48 500	11 222	204 619	17 831	5 000	12 831
6	1,73	3 048	228 600	51 838	62 170	51 500	11 082	176 590	52 010	5 000	47 010
7	1,64	4 376	328 200	48 841	60 835	67 000	15 525	192 201	135 999	10 000	125 999
8	1,48	3 298	247 350	44 347	51 105	34 000	10 755	140 207	107 143	5 000	102 143
9	0,44	1 786	133 950	13 184	14 680	20 000	5 130	52 994	80 956	5 000	75 956
10	0,59	1 609	120 675	17 679	29 275	25 000	4 539	76 493	44 182	5 000	39 182
11	0,59	2 233	167 475	17 679	25 460	27 000	6 018	76 157	91 318	5 000	86 318
12	0,31	757	56 775	9 289	12 480	15 500	1 950	39 219	17 556	5 000	12 556
13	1,02	2 784	208 800	30 563	56 900	36 000	7 517	130 980	77 820	5 000	72 820
14	0,65	2 207	165 525	19 477	30 375	32 500	6 217	88 569	76 956	5 000	71 956
15	0,73	2 531	189 825	21 875	27 660	36 500	6 525	92 560	97 265	5 000	92 265
16	0,85	5 450	408 750	25 469	41 755	38 000	16 500	121 724	287 026	5 000	282 026
17	0,89	1 996	149 700	26 668	12 100	22 000	7 170	67 938	81 762	5 000	76 762
18	0,72	1 812	135 900	21 574	30 925	36 000	6 510	95 009	40 891	5 000	35 891
19	2,49	4 914	368 550	74 610	82 250	64 500	16 140	237 500	131 050	5 000	126 050
	19,50	53 066	3 979 950	584 001	793 800	780 000	162 900	2 358 694	1 638 650	100 000	1 538 650

Source annexes 3 : Comité de gestion des GVC de Yabra.

Annexe n° 4 : Projet San Pedro

Situation des GVC

N°	GVC	Superficie mise en valeur (ha)	Récolte 1985 cycle 2 ^e (t)	Nombre de membres	Nombre de bâtiments sur le « campus »	Nombre de motoculteurs « fonctionnels »
1	Renaissance	26	30,171	11		3
2	Collines	54	77,312	15	11	6
3	Liberté	41	79,528	11	2	4
4	Entente	27,54	38,684	9	6	3
5	Progrès	20,37	40,141	7	4	2
6	Alliance	42,50	60,902	13	4	4
7	Allakabo	29	47,881	11	2	3
8	Popo	46,50	52 652	18	13	5
9	Binkadi	14	4,200	7	—	2
10	Ségahi	25	42,038	8	2	3
11	Sabougnouma	25,20	27,660	15	1	3
12	Lokité	22	22,127	10	—	2
13	Assabou	50	72,748	16	—	5
Total		423,11	596,044	151	45	45

Source : Sodepalm.

État des impayés des GVC (au 30.09.1985)

GVC	Habitat 3050	Habitat complément	Équi- pement 3100	Équi- pement 3100	Fonction- nement 3200	Cycle principal 1983	Cycle secondaire 1983	Cycle unique 1984 (01.07.84)	Total impayés	Observations
Allakabo	1 214 980	83 170	2 085 000		165 654	634 458	617 661	1 072 733	5 873 656	Cette situation ne tient pas compte des agios, intérêts et commissions de retard depuis le 31.03.1985
Alliance	2 369 125		2 927 768	2 066 000	296 927	—		1 372 486	9 032 306	
Assabou			1 856 920	4 132 000	1 136 288	719 188	1 418 557		9 262 933	
Binkadi			675 270	687 500	507 217	386 378	374 928		2 631 293	
Collines	6 460 660	1 270 310	466 954	6 198 000		252 997	1 762 844	1 748 976	18 160 641	
Djousous- souma						377 260	—		377 260	
Entente	3 523 950	595 973	728 307	1 364 000					6 212 230	
Liberté	824 020		2 050 000	2 166 000			1 369 278		6 409 288	
Lokité			3 218 551	—	2 250 519			749 802	6 218 872	
Popo	6 377 000	1 532 990	6 444 000	504 317	22 213		1 098 466		15 977 986	
Progrès	2 157 470	527 554	2 065 019	—					4 750 043	
Renaissance			3 640 139	1 364 000	2 464 295	455 346	265 131	842 051	9 030 962	
Sabougnouma	517 655		1 957 623	661 250	—	—	355 515		3 492 043	
Ségahi	—	79 560	1 047 680	—	—	—		231 162	1 358 402	
Sous-total	23 444 850	4 089 557	29 163 231	19 143 067	6 842 093	2 825 527	7 262 380	6 017 110	98 787 915	

État des impayés des GVC (au 30.09.1985) (bis)

GVC	Habitat 3050	Habitat complément	Équi- pement 3100	Équi- pement 3100	Fonction- nement 3200	Cycle principal 1983	Cycle secondaire 1983	Cycle unique 1984 (01.07.84)	Total impayés	Observations
Bas-fonds ouest						134 497		380 547	515 044	
Super extension								582 959	582 959	
Bas-fonds ent.								194 320	194 320	
Bardot								398 375	398 375	
Super- extension								408 465	408 465	
Sous-total	—	—	—	—	—	134 497	1 964 666	2 099 465		
Total général	23 444 850	4 089 557	29 163 231	19 143 067	6 842 093	2 960 024	7 262 380	7 981 776	100 886 978	

Source : Sodepalm-DRSO-OOGR.

Situation dettes CCGR de 1982 au 1^{er} cycle 1987

Fournisseurs	1982			1983			1984			1985		
	Dettes	Remb.	Reste à remb.	Dettes	Remb.	Reste à remb.	Dettes	Remb.	Reste à remb.	Dettes	Remb.	Reste à remb.
SOPEPALM												
Pièces	14 702 266	14 702 266	—	5 717 927	5 717 927	—	17 324 140	17 324 140	—	41 335 669	12 628 496	28 707 173
Gas-oil	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 543 762	2 416 632	3 127 130
Transport	1 189 138	1 189 139	—	672 900	672 900	—	334 123	334 123	—	—	—	—
M.B.	11 342 015	11 342 015	—	6 977 950	6 997 950	—	2 618 750	2 618 750	—	7 968 000	2 038 536	5 929 464
S/total	27 233 419	27 233 419	—	13 388 777	13 388 777	—	20 277 013	20 277 043	—	54 847 431	17 083 664	37 763 767
BNDA	—	—	—	—	—	—	—	—	—	143 312 783	30 162 394	113 150 389
Ziri	1 742 069	1 149 520	592 559	1 734 600	1 631 973	102 627	1 803 000	1 808 258	294 742	1 707 000	723 932	983 068
Seka	3 093 713	1 486 231	1 607 482	1 504 188	1 504 188	—	1 257 939	1 257 939	—	998 957	910 596	88 361
Ouelgo	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 958 700	1 958 700	—
Blah-Dje	—	—	—	—	—	—	—	—	—	193 500	193 500	—
Épargne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 961 773	3 961 773	—
Fonctionnement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 317 286	2 317 286	—
Total	32 069 201	29 869 160	2 200 041	16 627 565	16 524 938	102 627	23 377 952	23 043 210	294 742	209 297 430	57 311 845	151 985 585

N.B. : BNDA - situation arrêtée au 30.10.86.

Source : Sodepalm-DRSO-CGSR.

Situation dettes CCGR de 1982 au 1^{er} cycle 1987 (bis)

Fournis- seurs	1986			1 ^{er} cycle 1987			Total		
	Dettes	Remb.	Reste à remb.	Dettes	Remb.	Reste à remb.	Dettes	Remb.	Reste à remb.
SODEPALM									
Pièces	48 576 878	2 397 712	46 239 166	10 634 278	—	10 634 278	138 291 158	52 770 541	85 520 617
Gas-oil	3 718 392	2 337 782	1 380 690	2 938 248	—	2 938 249	12 800 402	4 754 344	74 446 058
Transport	—	—	—	—	—	—	2 196 161	2 196 161	—
M.B.	5 113 150	3 740 338	1 372 812	250 500	—	250 500	34 290 365	26 737 589	7 552 776
S/total	57 408 420	8 475 762	48 992 658	13 823 026	—	13 823 026	186 978 086	86 458 635	100 519 451
BNDA	—	—	—	—	—	—	143 312 783	30 162 394	113 150 389
Ziri	1 495 200	741 834	753 366	721 800	—	721 800	9 203 669	5 775 507	3 448 162
Seka	1 838 400	879 534	958 866	737 600	—	737 600	9 430 797	6 038 488	3 392 309
Ouelgo	1 807 100	538 923	1 268 177	—	—	—	3 765 800	2 497 623	1 268 177
Blah-Dje	158 802	158 802	—	—	—	—	352 302	352 302	—
Épargne	—	—	—	—	—	—	3 961 773	3 961 773	—
Fonction- nement	—	—	—	—	—	—	2 317 286	2 317 286	—
Total	62 707 922	10 794 855	51 973 067	15 282 426	—	15 282 426	359 322 496	137 544 008	221 778 483

Annexe n° 5 : projet Sakassou

Coût des façons culturales à l'hectare (en FCFA)

Façons culturales	Coût global de l'heure	Coût direct de l'heure	Rendement heure/ha	Coût global /ha	Coût direct /ha
Labour	5 728	4 011	4	23 192	16 044
Tillage (pulvérisage) (1 passage)	6 237	4 262	1,5	9 355	6 393
Buttage	6 237	4 262	3	18 711	12 786
Traitement	9 555	5 631	0,5	4 778	2 816
Rotobroyage	7 815	4 881	3	23 445	14 643
Transport	5 122				

Source : Sodefel, août 1986.

Résultats globaux des 4 premiers cycles de riz irrigué pour l'ensemble du bas-fond

	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	4 ^e cycle	
Nombre de stagiaires	17	65	65	76	
Surfaces cultivées	8,2578 ha	22,4645 ha	41,9705 ha	65,9025 ha	
Poids de la récolte	28 110 kg	105 392 kg	237 223 kg	286 888 kg	
Prix moyen de vente	73,5042 F	73,53 F	72,84 F	88,4217 F	
Valeur de la récolte	2 127 169 F	7 749 473 F	17 279 323 F	25 367 125 F	
Poids commercialisé	26 274 kg	99 185 kg	221 457 kg	263 649 kg	
Poids autoconsommé	1 836 kg	6 207 kg	15 766 kg	23 239 kg	
Valeur commercialisée	1 931 250 F	7 292 750 F	16 130 940 F	23 312 284 F	
Montant des prestations	—	1 811 955 F	4 637 830 F	5 572 066 F	
Marge brute	2 127 169 F	5 937 519 F	12 647 304 F	19 795 065 F	
Gain monétaire	1 931 250 F	5 480 795 F	11 493 110 F	17 740 224 F	
Marge brute à l'hectare	257 595 F	264 307 F	301 340 F	284 810 F	
Rendement à l'hectare	3 404 kg	4 691 kg	5 652 kg	4 127 kg	

Source : Centre d'appui du projet Sakassou, 1984.

Tableau récapitulatif des résultats de la campagne rizicole 1985

Blocs	Nombre exploitants	Superficie (ha)	Production totale (kg)	Rendement moyen (kg/ha)	Charges + remboursement prêts BNDA + achat matériels	Revenu monétaire
1	10	7,4520	28 760	3 859	763 810	1 540 525
2	4	3,4883	12 413	3 558	325 700	747 055
3	9	13,6642	63 519	4 649	1 962 210	3 844 115
4	12	17,6620	63 657	3 609	2 488 260	3 385 250
5	16	23,6320	116 941	4 948	3 328 860	7 381 580
6	31	32,0665	163 639	5 103	3 825 960	10 769 045
Total	82	97,9690	448 929	4 582	12 694 800	27 667 530

Source : Centre d'appui du projet Sakassou.

Tableau récapitulatif des résultats du premier cycle 1987

	Nombre d'exploitants	Superficie	Quantité récoltée	Quantité auto-consommée	Quantité vendue	Rendement	Valeur quantité récoltée	Valeur auto-consommée	Valeur quantité vendue	Redevance	Revenu agricole	Revenu monétaire
RIBLOC 1	13	7,33	34 976	4 747	30 229	4 774	2 972 960	403 495	2 569 465	574 890	2 398 070	1 994 575
RIBLOC 2	4	2,72	12 566	1 508	11 058	4 619	1 193 770	128 180	939 930	191 170	876 940	748 760
RIBLOC 3	9	13,66	70 095	5 848	64 247	5 130	6 659 025	497 080	5 460 995	1 120 185	4 837 890	4 340 810
RIBLOC 4	12	17,67	78 707	15 570	63 137	4 455	6 835 105	1 323 450	5 511 655	1 316 925	5 518 180	4 194 730
RIBLOC 5	16	23,32	117 025	14 184	102 841	5 018	10 048 825	1 205 640	8 841 485	1 853 990	8 193 135	6 987 495
RIBLOC 6	23	31,73	151 975	17 826	134 149	4 789	12 917 875	1 515 210	11 402 665	2 547 225	10 370 650	8 855 440
RIBLOC 7	32	28,40	134 364	12 669	121 695	4 731	11 420 940	1 076 865	10 344 075	2 535 460	8 885 480	7 808 615
TOTAL	109	124,83	599 708	72 352	527 356	4 804	52 048 500	6 149 920	45 070 270	10 139 845	41 080 345	34 930 425

Source : Sodefel - Projet Sakassou.

Projet Sakassou : tableau récapitulatif des résultats de 2^e cycle 1987

N° de bloc	Nombre d'exploitants	Superficie (ha)	Quantité récoltée (kg)	Quantité auto-consommée (kg)	Quantité vendue (kg)	Rendement (kg)	Valeur quantité récoltée	Valeur auto-consommée (FCFA)	Valeur quantité vendue	Redevance (FCFA)	Revenu agricole (FCFA)	Revenu monétaire (FCFA)
I	6	4,308	21 366	1 825	19 541	4 959	1 946 870	166 294	1 780 576	346 478	1 600 392	1 434 098
II	4	3,488	13 513	1 305	12 208	3 874	1 231 305	118 912	1 112 393	260 899	970 406	851 494
III	9	13,66	67 568	4 710	62 858	4 946	6 156 796	429 175	5 727 621	997 106	5 159 690	4 730 515
IV	12	17,67	86 217	7 522	78 895	4 880	7 856 093	685 405	7 188 912	1 229 145	6 645 172	5 959 767
V	15	22,21	78 652	8 331	70 321	3 542	7 166 770	759 121	6 407 650	1 868 692	5 298 078	4 538 958
VI	23	32,07	99 111	12 579	86 532	3 091	9 030 994	1 146 198	7 884 796	2 537 952	6 493 042	5 346 844
VII	32	22	37 829	5 684	32 145	1 720	3 446 978	517 926	2 929 052	1 537 952	1 909 026	1 391 100
Total	101	115,4	404 256	37 246	362 500	3 503	36 835 807	3 393 856	33 031 000	8 778 224	27 646 632	24 252 776

Source : Sodefel.

Sigles utilisés

- AGRIPAC : Société de gestion pour l'organisation et la distribution des produits agricoles et alimentaires.
- AISA : Association ivoirienne des sciences agronomiques.
- ARSO : Autorité pour l'aménagement de la région du Sud-Ouest.
- AVB : Autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama.
- BDPA : Bureau pour le développement de la production agricole.
- BETPA : Bureau d'études techniques des projets agricoles.
- BNDA : Banque nationale pour le développement agricole.
- CCGR : Comité central de gestion pour le redressement.
- CIDT : Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles.
- CIDV : Compagnie ivoirienne pour le développement des vivriers.
- CJB : Composite jaune de Bouaké.
- CJR : Camp de jeunesse rurale.
- DPBCG : Direction de la programmation, de la budgétisation et du contrôle de gestion.
- FED : Fonds européen de développement.
- FRAR : Fonds régionaux d'aménagement rural.
- GVC : Groupement à vocation coopérative.
- INADES : Institut africain pour le développement économique et social.

- IRCC : Institut de recherche sur le café et le cacao.
- MIE : Modèle d'inspiration étatique.
- MII : Modèle d'initiative individuelle.
- OSP : Office des semences et plants.
- PDCI : Parti démocratique de Côte d'Ivoire.
- SATMACI : Société d'assistance technique pour la modernisation de l'agriculture en Côte d'Ivoire.
- SODE : Société de développement.
- SODEFEL : Société pour le développement des fruits et légumes.
- SODEPALM : Société pour le développement et l'exploitation du palmier à huile.
- SODERIZ : Société pour le développement de la riziculture.

Bibliographie

- AFFOU Yapi S., *Le grand planteur villageois dans le procès de valorisation du capital social : une introduction à l'organisation socio-économique akyé*, Orstom, centre de Petit-Bassam, Abidjan, 1979, 371 p., multigr.
- AFFOU Yapi S., *Un secteur de la "soumission formelle" : la grande plantation villageoise*, Orstom, centre de Petit-Bassam, Abidjan, 1980, 27 p., multigr.
- AFFOU Yapi S., *Les planteurs absentéistes de Côte d'Ivoire*, collection « Travaux et Documents », n° 110, Éditions de l'Orstom, Paris, 1987, 91 p.
- AFFOU Yapi S., *Question vivrière, installation des jeunes et relève paysanne : diagnostic de pratiques de développement agricole*, Orstom, centre de Petit-Bassam, Abidjan, 1988, 201 p., multigr.
- AIDEA, *Programme national d'installation des jeunes agriculteurs modernes. Rapport principal*, document de travail pour le séminaire de Yamoussoukro, 1982, 232 p., multigr.
- AUBERTEL F., *Centre de formation : la formation*, BETPA-projet Sakassou, n.d.
- BADOUIN Robert, *Le développement agricole en Afrique tropicale*, Éditions Cujas, Paris, 1985, 320 p.
- BDPA, *Projet Sakassou : rapport sur le fonctionnement du Centre d'appui*, 1983.
- BILGER Éric, *Formation et installation des jeunes agriculteurs modernes*, BDPA-AVB, 1979, 122 p., multigr.
- CCGR, *Périmètre de San Pédro, lettre à M. le Préfet de San Pédro*, 1987.

- CONGRÈS DU PARTI DÉMOCRATIQUE DE CÔTE D'IVOIRE (VI^e), 15, 16, 17 octobre 1975, édition spéciale de *Fraternité-Hebdo*, 1976, 319 p.
- CONGRÈS DU PARTI DÉMOCRATIQUE DE CÔTE D'IVOIRE (VII^e), 29 et 30 septembre, 1^{er} octobre 1980, *Fraternité-Hebdo Éditions*, 1981, 303 p.
- CONGRÈS DU PARTI DÉMOCRATIQUE DE CÔTE D'IVOIRE (VIII^e), 9, 10, 11 et 12 octobre 1985, *Hebdo Éditions*, 1986, 359 p.
- DEBOUVRY Pierre, *Approche d'une définition des structures d'appui technique à la mise en place d'exploitation moderne*, CINAM-AVB, 1979.
- ÉTUDES RURALES, n° 99-100, juillet-décembre 1985.
- FAO, *Côte d'Ivoire : projet national de recherche agronomique*, rapport d'identification, 1984.
- FAURÉ Y.A., MÉDARD J.-F., (éd.) *État et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Éditions Karthala, Paris, 1982, 270 p.
- FRATERNITÉ-MATIN du 14 mars 1974.
- FRATERNITÉ-MATIN du 12 et 13 novembre 1984.
- FRATERNITÉ-MATIN du 23 novembre 1987.
- GASTELLU J.-M., *Une économie du trésor : les grands planteurs de Moronou*, t. III : *La formation des plantations*, Orstom, centre de Petit-Bassam, Abidjan, 1982, 119 p., multigr.
- HIRSH R.D., INIAL J.-L., FICATIER, *La riziculture ivoirienne : diagnostic et conditions préalables d'une relance*, CCCE, département d'appui aux opérations, 1984.
- INADES-FORMATION-C.I., *Diagnostic et perspectives pour une phase II du projet de développement intégré de Bonoua*, Bouaké, 1988a, multigr., 17 p.
- INADES-FORMATION-C.I., *Projet d'appui au suivi-installation des jeunes ruraux*, centre rural et artisanal de Guibéroua, Bouaké, 1988b, multigr., 41 p.
- INADES-FORMATION-C.I., *Projet de développement intégré de Bonoua phase II*, Bouaké, 1988c, multigr., 36 p.
- INADES-FORMATION-C.I., *Aperçu socio-économique du projet de développement intégré de Bonoua*, Bouaké, 1988d, multigr., 61 p.

- INADES-FORMATION-C.I., *Rapport d'activité 1987-1988*, Bouaké, 1989, 30 p.
- KOUAKOU Ernest, *Revenu agricole et conditions d'existence des paysans de la sous-préfecture de Sikensi : exemple du village de Braffouéby*, Mémoire pour le DAA, ENSA de Rennes/centre ORSTOM de Petit-Bassam, 1982, 112 p., multigr.
- MAURER Jean-Luc, *Modernisation agricole, développement économique et changement social. Le riz, la terre et l'homme à Java*, PUF, Paris, 1986, 323 p.
- MICHAÏLOF Serge, *Les apprentis sorciers du développement*, collections Coopération et Développement, Éditions Economica, Paris, 1984, 266 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, *Direction des statistiques rurales et des enquêtes agricoles : recensement national de l'agriculture 1973-1974*, 1981, t. I.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, *Direction des statistiques rurales et des enquêtes agricoles : recensement national de l'agriculture 1973-1974*, 1982, t. II.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, *Secrétariat d'État à l'agriculture. Direction des études et de la planification*, rapport de synthèse du groupe de travail sur l'actualisation du plan vivrier et proposition de programme d'action 1982-1985, (document de travail), 1982.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES EAUX ET FORETS, *Annuaire des statistiques agricoles et forestières*, DPBCG, 1983.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES EAUX ET FORETS, *Annuaire rétrospectif des statistiques agricoles et forestières, 1900-1983*, t. III, DPBCG.
- MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION (République française), SETIMEG, *La création du DAPE, (domaines agricoles péri-urbains de l'État)*, 1980.
- MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DU SERVICE CIVIQUE, *Rapport sur le camp de jeunesse rurale*, Abengourou, *Sous-direction zone Sud-Est*, 1983.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, *La Côte d'Ivoire en chiffres*, éditions 1986-1987, Éditions Inter Afrique Presse, Abidjan.

- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'ÉDUCATION TÉLÉVISUELLE, *Direction de l'Éducation extrascolaire : post-scolaire - projet*, 1977, 36 p., multigr.
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'ÉDUCATION TÉLÉVISUELLE, *Rapport d'activité 1979-1980*, 3 p., multigr., *Inspection de l'Enseignement primaire d'Abengourou I. Section extrascolaire*.
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'ÉDUCATION TÉLÉVISUELLE, *Direction de l'Éducation extrascolaire : interventions de la direction de l'Éducation extrascolaire dans les centres de jeunes*, 1980-1982.
- MINISTÈRE DU PLAN, *Troisième Plan quadriennal de développement économique et social 1958-1962*, Abidjan, 1968.
- MINISTÈRE DU PLAN, *Perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970*, Abidjan, 1967.
- MINISTÈRE DU PLAN, *Rapport provisoire sur l'exécution du plan 1967-1970*, Abidjan, 1968.
- MINISTÈRE DU PLAN, *Travaux préparatoires au Plan 1971-1975 : les objectifs de la production agricole. Le riz*, Abidjan, 1968.
- MINISTÈRE DU PLAN, *Première esquisse du Plan quinquennal de développement 1971-1975*, Abidjan, 1968.
- MINISTÈRE DU PLAN, *Deuxième esquisse du Plan quinquennal de développement 1971-1975*, Abidjan, 1970.
- MINISTÈRE DU PLAN, *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1976-1980*, vol. I et II, Abidjan, 1977.
- MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE, *Projet du Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1981-1985*, t. I et II, Abidjan, 1980.
- ROCH Jean, *Le rôle des importations dans la consommation alimentaire en Côte d'Ivoire*, Abidjan, 1987, 27 p., multigr.
- SOUS-PRÉFECTURE DE NIABLEY, *Recensement démographique de 1984*, Niabley, 1985.

- TCHOBO Alfred, *Notes techniques sur les aménagements du projet Yabra*, CIDT, Unité Agricole Centre, Antenne des aménagements, Yamoussoukro, 1984.
- VIDAL Claudine et LE PAPE Marc, *Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan*, Orstom, Centre de Petit-Bassam, Abidjan, 1986, 102 p., multigr.

Table des matières

<i>Préface</i>	5
<i>Introduction</i>	9

PREMIÈRE PARTIE

LE DÉVELOPPEMENT VIVRIER : UN ENJEU DE LA RELÈVE PAYSANNE

1. <i>Le problème vivrier en Côte d'Ivoire</i>	
— Genèse et réalité actuelle.....	17
— Perception et actes officiels.....	24
2. <i>Le nécessaire rajeunissement des chefs d'exploitation</i>	
— Les données du problème.....	28
— Les enjeux de la relève.....	32

DEUXIÈME PARTIE

STRUCTURE D'ACCUEIL ET D'INCITATION AU TRAVAIL DE LA TERRE

3. <i>Quelques structures de formation à la profession agricole</i>	
— Le Service civique.....	43
— L'Éducation extra-scolaire.....	49
— Quelques autres structures de formation....	58

4. <i>Les organismes d'accueil et leurs bénéficiaires</i>	
— Infrastructures relevant du modèle d'inspiration étatique	63
— Le village, cadre d'installation du modèle d'inspiration individuelle.....	76

TROISIÈME PARTIE

FONCTIONNEMENT DES MODÈLES
ET RÉSULTATS D'ACTIVITÉS

5. <i>Bilan du modèle d'inspiration étatique (MIE)</i>	
— Circonstances d'intégration au MIE.....	93
— Résultats obtenus dans la culture irriguée...	96
— Résultats des cultures sèches encadrées.....	114
— L'espoir est-il permis ?.....	123
6. <i>Bilan du modèle d'initiative individuelle (MII)</i>	
— Une formule de fortune.....	140
— Résultats économiques : des contraintes à l'accroissement des revenus.....	153
7. <i>Les conditions sociales des jeunes agriculteurs..</i>	169
<i>Conclusion</i>	179

ANNEXES

<i>Annexe méthodologique</i>	187
<i>Annexes statistiques et financières</i>	195
<i>Sigles utilisés</i>	219
<i>Bibliographie</i>	221



Achévé d'imprimer par Corlet, Imprimeur, S.A.
14110 Condé-sur-Noireau (France)
N° d'imprimeur : 15944 - Dépôt légal : mai 1990 - *Imprimé en C.E.E.*

Composition, mise en pages :
Vire-Graphic
Z.I., rue de l'Artisanat, 14500 Vire

Malgré une position relativement favorable, par rapport à d'autres pays africains, la Côte d'Ivoire n'est pas exempte de difficultés dans le domaine agricole. La régression des systèmes de culture et l'absence de techniques adéquates de conservation empêchent la production vivrière de satisfaire une demande nationale dont l'expansion va de pair avec l'urbanisation accélérée du pays. Celui-ci doit donc recourir à de massives et coûteuses importations. Dans cette situation, l'émergence des jeunes agriculteurs devrait permettre à l'agriculture ivoirienne d'améliorer sa productivité, de réduire le déficit des productions alimentaires et de réaliser son indispensable modernisation.

Des études effectuées auprès de catégories aisées d'agriculteurs ont mis en évidence les blocages structurels qui, malheureusement, hypothèquent une telle évolution. Peut-on attendre un meilleur résultat de jeunes agriculteurs moins fortunés ? Les divers modèles d'installation existants favorisent-ils le développement des cultures vivrières ? Quelles en sont les contraintes ? A partir des expériences en cours, l'espoir est-il de mise ?

Trois parties composent le présent ouvrage. Les circonstances qui imposent le développement vivrier et le rajeunissement des chefs d'exploitation sont d'abord évoquées ; le fonctionnement de quelques structures d'accueil et d'incitation au métier de la terre est ensuite exposé ; un examen précis des résultats obtenus dans chaque modèle d'installation est enfin proposé.

L'étude présentée ici n'est pas seulement nécessaire pour mieux apprécier la situation complexe régnant en Côte d'Ivoire. La majeure partie de l'Afrique, est, en fait, concernée par cette indispensable évolution. Les Africains se doivent, eux aussi, de conduire sans complaisance et sans détour une « analyse concrète de la situation concrète », l'avenir de leur continent se situant probablement entre le scepticisme du chercheur et l'optimisme des officiels.

Yapi S. Affou est chercheur au Centre ORSTOM de Petit Bassam à Abidjan. Il est spécialiste des questions agro-économiques et se rattache au courant de recherche dit de « socio-économie rurale ».

Économie et développement

Collection dirigée par Georges Courade